



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2018**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2018
Supplément n° 14



Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2018**



Nations Unies • New York, 2018

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 novembre 2018).

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2018	
I. Organisation de la session	7
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration	7
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	7
C. Adoption de l'ordre du jour	13
II. Délibérations du Conseil d'administration	13
A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux trente-neuvième et quarantième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	13
B. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF	15
C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	16
D. Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021	18
E. Plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF	20
F. Rapport d'évaluation et suite donnée par l'administration	21
G. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF de l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	23
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018	24
I. Questions diverses	25
J. Adoption des projets de décision	25
K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	25
Deuxième partie	
Session annuelle de 2018	
I. Organisation de la session	29
A. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	29
B. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	31

II.	Délibérations du Conseil d'administration	33
A.	Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF pour 2017	33
B.	État d'avancement du renforcement des mesures de protection contre a) l'exploitation et les atteintes sexuelles et b) le harcèlement sexuel au travail	36
C.	Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF	37
D.	Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017)	38
E.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	40
F.	Rapports d'évaluation et réponses de la direction	41
G.	Politique d'évaluation révisée de l'UNICEF	44
H.	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2017	45
I.	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2017 et réponse de la direction	46
J.	Compte rendu de la visite sur le terrain en République dominicaine et en Haïti de membres du Conseil d'administration, 14-24 mars 2018	47
K.	Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	49
L.	Questions diverses	51
M.	Adoption des projets de décision	51
N.	Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	51
	Troisième partie	
	Deuxième session ordinaire de 2018	
I.	Organisation de la session	54
A.	Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	54
B.	Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux	56
C.	Projet de programme de travail pour les sessions de 2019 du Conseil d'administration .	57
D.	Méthodes de travail	57
II.	Délibérations du Conseil d'administration	58
A.	Dialogue structuré sur le financement des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021	58
B.	Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF	59
C.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	60
D.	Rapport d'évaluation et réponse de l'administration	66
E.	Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2018-2021	67
F.	Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017	68

G.	Rapport commun sur le recouvrement des coûts	69
H.	Rapports sur la visite des membres du Comité restreint du Conseil d'administration de l'UNICEF au Bhoutan, du 17 au 22 avril 2018, et sur la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Ouganda, du 30 avril au 4 mai 2018	70
I.	Questions diverses	72
J.	Adoption des projets de décision.....	72
K.	Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration	72
Annexes		
I.	Séance de réflexion spéciale sur l'innovation.....	74
II.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2018.....	76
III.	Compte rendu de la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM tenue le 1 ^{er} juin 2018.....	95
A.	Des efforts conjoints visant à renforcer la cohérence, la collaboration et l'efficacité sur le terrain – des moyens efficaces pour obtenir des résultats communs en vue de répondre aux priorités des pays de programme dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	95
B.	Réflexion sur les méthodes de travail des Conseils d'administration.....	101
C.	Surmonter les inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre, notamment l'inégalité des sexes, pour réaliser les ODD – atteindre en priorité les plus pauvres et les plus vulnérables.....	107

Première partie
Première session ordinaire de 2018

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
Du 6 au 7 février 2018

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Tore Hattrem, et à la vice-présidence les représentants permanents suivants : M. Tekeda Alemu (Éthiopie), M. Durga Prasad Bhattarai (Népal), M. Miloš Vukašinić (Bosnie-Herzégovine) et M. Ruben Armando Escalante Hasbun (El Salvador).

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

2. Le Président du Conseil d'administration a rendu hommage à son prédécesseur, M. Walton Alfonso Webson, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies, et salué les contributions des autres membres du Bureau du Conseil d'administration en 2017. Il a par ailleurs félicité la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Henrietta H. Fore, pour sa récente nomination et souligné que le Fonds bénéficierait grandement de son expérience et de ses connaissances.

3. Selon le Président, la session se tenait à un moment décisif pour les travaux de l'organisation et pour les enfants du monde entier. En effet, en dépit des énormes progrès accomplis à l'échelle mondiale ces dernières décennies, il y avait dans toutes les sociétés des enfants dont la vie et l'avenir restaient marqués par la discrimination, la pauvreté, les inégalités, le manque d'accès à des services de base et les effets des changements climatiques. On assistait de surcroît au plus grand déplacement d'enfants depuis la Deuxième Guerre mondiale. Pour répondre à ces enjeux, l'UNICEF s'appuierait sur son Plan stratégique pour 2018-2021, qui soulignait la nécessité pour l'organisation de protéger les droits de l'enfant dans le contexte du développement comme dans celui des interventions humanitaires.

4. Pour atteindre les ambitieux objectifs énoncés dans le Plan stratégique, il était essentiel de donner suite aux recommandations formulées par les États Membres dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies afin de repositionner le système des Nations Unies pour le développement et de mener à bien les réformes voulues.

5. À cet égard, le Président s'est félicité de l'initiative prise par les présidents des fonds et programmes en 2017, s'est déclaré impatient de la mettre en œuvre et a encouragé la tenue sans tarder de discussions sur les questions ayant trait à la réforme des conseils d'administration.

6. Le Président a indiqué que, dans le cadre de ces discussions, il fallait étudier les moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil d'administration de l'UNICEF. Pour ce faire, il s'attacherait à rendre les échanges du Conseil plus efficaces, ouverts et transparents et encouragerait une participation accrue des États Membres.

7. La Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration et le Secrétaire général de lui offrir la possibilité de diriger l'une des organisations les plus importantes au monde et de s'être engagés à mettre leur détermination et leurs idées au service de l'UNICEF et de sa mission ; il n'y avait pas de cause plus noble que la protection de l'enfance. Elle a également remercié ses prédécesseurs, en particulier M. Anthony Lake, dont la persévérance avait fait de l'organisation un partenaire crédible et respecté de défense des droits de l'enfant et de la jeunesse dans le monde entier.

8. La Directrice a évoqué les voyages qu'elle avait récemment effectués pour se rendre compte de l'action menée sur le terrain par l'UNICEF et s'est dite particulièrement impressionnée, notamment par les activités organisées en matière de santé maternelle et infantile et par les interventions réalisées auprès d'enfants touchés par un conflit armé.

9. La Directrice exécutive a souligné que la seule façon d'offrir au monde un avenir durable était de concentrer les efforts sur les enfants les plus défavorisés, à savoir ceux piégés dans des situations de conflit ou dans la pauvreté ou victimes de discrimination. Ces enfants nous rappelaient les raisons pour lesquelles l'équité était au cœur des objectifs de développement durable et du Plan stratégique, 2018-2021, dans lequel l'accent était mis sur la nécessité d'une coopération continue entre les gouvernements et d'autres partenaires et sur la volonté de mettre en œuvre la réforme du système des Nations Unies proposée par le Secrétaire général. De concert avec les autres organismes concernés, l'UNICEF se conformait aux engagements qu'il avait pris dans le chapitre commun du Plan stratégique, en établissant à l'intention des bureaux de pays des lignes directrices claires et modulables et en tirant parti des divers mécanismes, processus et activités programmatiques existants pour stimuler la collaboration, tout en évitant les doublons. Il étudiait par ailleurs les moyens d'amplifier l'impact de ses travaux sur le développement et de mieux tirer parti de la collaboration. Les initiatives lancées à l'issue de cette réflexion viseraient à obtenir des résultats collectifs et à favoriser les efforts conjoints nécessaires à une transformation en profondeur du système, l'accent étant mis sur le continuum opérations humanitaires-développement, et offriraient une base solide pour des partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement et de l'extérieur, notamment les organisations à but non lucratif, les fondations, les administrations nationales et locales et les entreprises internationales, nationales et locales.

10. La Directrice exécutive a fait remarquer que les acteurs du monde des affaires ne se cantonnaient plus à leur rôle traditionnel de donateurs et aidaient l'UNICEF à aller au-devant des enfants et des jeunes par des moyens innovants et plus efficaces. L'organisation allait conclure au moins 30 partenariats intégrés prioritaires avec des entreprises afin d'accélérer l'obtention de résultats bénéficiant aux enfants, notamment en facilitant l'accès à l'éducation dans les communautés difficiles à atteindre grâce à des outils d'apprentissage en ligne ; en réduisant les coûts de l'installation de toilettes et points d'eau dans les camps de réfugiés et les zones défavorisées ; en poursuivant les efforts menés pour mettre en place des marchés des vaccins ; en utilisant des drones pour transmettre dans les régions reculées les résultats des tests effectués.

11. Ces 20 dernières années, l'UNICEF avait contribué à des progrès sans précédent. Ainsi, le nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans avait diminué, le taux de scolarisation avait augmenté et les cas de retard de croissance se faisaient plus rares. Toutefois, si la première décennie de vie des enfants était au cœur des préoccupations de la communauté internationale, il restait nécessaire de s'intéresser davantage aux 10 années suivantes. En effet, si l'adolescence ouvrait de larges perspectives, elle était aussi synonyme de très grandes difficultés. Si les tendances actuelles se maintenaient, en 2030, seul un jeune sur 10 aurait acquis les compétences du niveau secondaire dont il avait besoin. Pour faire face à ce problème, l'UNICEF s'était fixé un objectif ambitieux, à savoir faire en sorte que, d'ici à 2030, tous les jeunes soient scolarisés, suivent une formation ou aient un emploi, l'accent étant mis sur les plus vulnérables, notamment les filles, les enfants déplacés et les enfants vivant dans des situations d'urgence humanitaire. Afin d'atteindre cet objectif, l'organisation collaborerait avec de nombreux partenaires. Comme cela avait été le cas au moment de la révolution pour la survie et le développement des enfants, dans

les années 90, cette collaboration devait, pour être aussi efficace que possible, reposer, entre autres, sur la mise en commun des connaissances, des données, des technologies numériques et des innovations.

12. La Directrice exécutive a exprimé sa gratitude au personnel de l'UNICEF qui était, selon elle, le plus grand atout de l'organisation, et fait savoir que celui-ci l'avait déjà beaucoup impressionnée dans la courte période de temps qui s'était écoulée depuis sa nomination. Elle était résolue à le soutenir afin de lui permettre d'appuyer, à son tour, les enfants et les jeunes du monde entier.

13. La Directrice a également exprimé sa reconnaissance aux comités nationaux et aux millions de donateurs qui contribuaient à la mission de l'UNICEF. Si l'année précédente avait été une année record en matière de collecte de fonds, 70 % des ressources de l'organisation provenant de partenaires gouvernementaux, c'était les comités nationaux qui levaient la majorité des ressources non préaffectées servant à financer le traitement des agents de l'organisation et ses travaux de recherche de pointe. La Directrice a ensuite remercié tous les partenaires et partisans de l'UNICEF pour leurs dons, petits et grands, et pour avoir fait la promotion des droits de l'enfant et de la jeunesse dans leur communauté et dans les allées du pouvoir.

14. Pour terminer, la Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir, année après année, manifesté leur attachement à la création d'un monde meilleur pour tous les enfants et de s'être efforcés, au nom de l'UNICEF, d'apporter leur soutien aux enfants et aux jeunes du monde entier.

15. Le Président a ensuite donné la parole à ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale.

16. Les délégations ont félicité le Président et les Vice-Présidents du Conseil d'administration pour leur élection et souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice exécutive de l'UNICEF. Ils ont également exprimé leur vive gratitude à l'ancien Directeur exécutif.

17. Plusieurs délégations ont souligné que le Plan stratégique devait être mis en œuvre dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment la collaboration à l'échelle du système, qui serait d'une importance critique pour la réalisation des objectifs de développement durable. Certaines délégations ont estimé par ailleurs que l'UNICEF, compte tenu de sa taille, de son influence et de sa solide expérience sur le terrain, devait donner l'exemple aux autres organismes de l'ONU, veiller à ce que sa présence dans les pays de programme soit davantage intégrée et coordonnée, et collaborer avec ces entités pour renforcer le rôle central joué par les équipes de pays et les coordonnateurs résidents ainsi que par les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Notant que l'UNICEF, tout comme d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, pourrait faire l'objet de réformes dans un avenir proche, une délégation s'est félicitée de la position de la Directrice exécutive, qui a souligné que les réformes avaient pour objectif d'améliorer les résultats. Elle a en outre salué la maturité de l'organisation, qui avait acquis une grande expérience sur le terrain, était largement représentée dans le monde, bénéficiait d'une situation financière stable et mettait en œuvre des approches innovantes pour favoriser le développement durable.

18. Une délégation a souligné que la réforme du système des Nations Unies devait être axée sur le développement, en particulier sur l'élimination de la pauvreté et que des ressources devaient être mobilisées à cette fin. De l'avis d'une autre délégation, l'UNICEF devait se concentrer sur les objectifs de développement durable qui étaient directement liés aux mères et aux enfants.

19. Un groupe de délégations a exhorté l'UNICEF à jouer un rôle de chef de file dans les activités collaboratives prévues au chapitre commun du Plan stratégique, s'agissant notamment des modalités conjointes de financement, d'analyse, de planification et d'évaluation, en tirant parti de ses avantages comparatifs et de son expérience de la collaboration. Une délégation a ajouté qu'elle espérait que l'UNICEF chercherait activement à conclure des partenariats se complétant et se renforçant mutuellement, plutôt que d'entrer en concurrence avec d'autres parties prenantes. Le groupe de délégations a demandé à être mis au courant, lors de la session annuelle de 2018, des suites données par l'UNICEF au programme de réforme, en lien notamment avec la mise en œuvre du Plan stratégique.

20. Une délégation a souligné que le lancement du Plan stratégique représentait pour l'UNICEF une occasion particulièrement propice de relancer et de préserver les progrès – certes remarquables, mais encore fragiles – obtenus en matière de survie des mères et des enfants, notamment en renforçant les liens existant entre ses programmes de santé et de nutrition. La délégation japonaise a rappelé que le Japon s'était engagé à verser 2,9 milliards de dollars en faveur de l'objectif de la couverture sanitaire universelle dans le monde et a fait savoir qu'il comptait sur l'UNICEF pour promouvoir activement l'instauration de ce système d'assistance sur le terrain, en particulier à l'intention des enfants. La Directrice exécutive a pris note de la contribution annoncée, félicité le pays pour son rôle de précurseur dans le domaine des soins de santé et déclaré que, conjuguée aux programmes de nutrition menés par l'UNICEF, la contribution du Japon aurait un impact majeur.

21. Plusieurs délégations et un groupe de délégations ont appelé l'UNICEF à orienter ses efforts sur les enfants particulièrement défavorisés, conformément au Plan stratégique, certaines d'entre elles notant que les enfants en général représentaient le segment de la société le plus vulnérable et le plus durement touché par la faim, la malnutrition, l'analphabétisme, la maltraitance, les maladies, la discrimination et les retombées des changements climatiques et des conflits, en particulier dans les pays moins avancés. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était primordial de surveiller attentivement les résultats et de promouvoir une plus grande transparence pour s'assurer qu'une aide était effectivement fournie à ceux qui se trouvaient dans le besoin. La Directrice exécutive a indiqué que l'UNICEF s'efforçait d'avoir accès à davantage de données en temps réel pour mieux évaluer l'avancement des programmes et encouragé le Conseil à lui faire part de toute nouvelle technique mise au point par des entreprises ou des organisations à but non lucratif qui pourrait lui être utile.

22. Les délégations ont réfléchi au double mandat de l'UNICEF, à savoir protéger les droits de l'enfant dans le contexte du développement et dans celui de l'aide humanitaire, ainsi qu'à la meilleure façon d'assurer l'équilibre, la complémentarité et l'efficacité dans ces deux domaines. Une délégation a été d'avis que l'organisation devait chercher à tirer parti des connexions existant entre ses deux mandats pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, tandis qu'une autre a estimé qu'elle devait montrer la voie en contribuant à renforcer la résilience aux crises ; en mettant l'accent sur la prévention et la recherche d'une solution durable aux situations d'urgence ; en adoptant, en matière d'action humanitaire, une approche novatrice, propre à réduire les cloisonnements et à favoriser la collaboration. Une délégation a déclaré que l'intégration de l'aide humanitaire dans le Plan stratégique en tant que priorité intersectorielle encourageait à la fois le renforcement des liens entre les interventions humanitaires et les efforts de développement entrepris dans des secteurs essentiels, tels que l'éducation, et la fourniture d'une assistance pour répondre à des besoins urgents tout en favorisant le développement durable. La Directrice exécutive a signalé que, pour parvenir à des solutions durables, il importait

de tenir compte des besoins de développement dans les programmes humanitaires et que l'UNICEF reverrait ses programmes dans cette optique.

23. Une délégation a signalé que, même si le renforcement mutuel de l'action humanitaire et des efforts de développement était indispensable, l'UNICEF devait éviter d'axer ses activités sur les situations de crise uniquement et se garder d'adopter une démarche privilégiant l'action d'urgence dans les pays en développement qui n'étaient pas en crise. Les problèmes de développement étant universels et se posant aussi dans les pays en paix, il fallait s'abstenir de systématiquement relier aide humanitaire et développement et réserver cette approche aux situations qui s'y prêtaient. La délégation a ajouté que, s'il était certes primordial de mettre l'accent sur la préparation et la résilience face aux situations de crise, les possibilités d'action de l'UNICEF en la matière n'étaient pas infinies. La prévention des conflits était la clef et il s'agissait là d'une tâche qui incombait à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et aux États Membres en particulier.

24. Plusieurs délégations ont souligné qu'en veillant à la cohérence des interventions humanitaires et de développement qu'il menait sur le terrain, l'UNICEF se devait de respecter les principes humanitaires. Une délégation a ajouté qu'il était notamment nécessaire qu'il se conforme au principe de neutralité, adopte une approche non sélective et non politisée de l'aide humanitaire et s'assure que les pays puissent prendre en main les activités de développement, les gouvernements étant, dans ce contexte, ses principaux partenaires.

25. Une délégation a appelé l'organisation à donner suite aux recommandations figurant dans le rapport intitulé « Amélioration des interventions en cas d'urgence : synthèse des évaluations de l'action humanitaire réalisées par l'UNICEF sur la période 2010-2016 ». Une autre l'a encouragée à s'assurer qu'elle était à même d'assumer à tout moment son rôle crucial de chef de file, notamment en cas d'urgence, et souligné qu'il importait, à l'échelle du système des Nations Unies dans son ensemble, de renforcer les activités de mise en œuvre, l'évaluation commune des besoins, la coordination, le contrôle technique et, de manière générale, la direction, afin d'aborder les interventions d'urgence de façon plus globale.

26. Une délégation a salué l'engagement pris par l'UNICEF de veiller à la protection des enfants et au respect de leurs droits fondamentaux dans les situations d'urgence, y compris les conflits armés, et ajouté que, compte tenu du nombre croissant de situations de ce type et de leur intensité grandissante, les efforts déployés par l'organisation pour offrir aux enfants de la nourriture, des biens de première nécessité et des soins médicaux, y compris une assistance psychologique, forçaient le respect.

27. Une délégation a fait remarquer que les déplacements de populations dus à des crises humanitaires avaient atteint un niveau sans précédent dans le monde, les femmes et les enfants étant particulièrement vulnérables, et que certains pays avaient du mal à faire face à l'afflux de réfugiés. Une autre, estimant qu'il était du devoir de chacun de permettre à tous les enfants réfugiés de prendre un bon départ dans la vie, a appelé la communauté internationale à mieux se partager les responsabilités. De l'avis d'une délégation, il fallait accorder la priorité aux jeunes réfugiés et aux jeunes migrants dans les négociations portant sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le pacte mondial sur les réfugiés, comme le prévoyait la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1).

28. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, s'agissant notamment de l'égalité des sexes et du handicap, et qu'il était essentiel d'apporter un appui inconditionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant. D'autres délégations ont par ailleurs

déclaré qu'il fallait insister sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des jeunes femmes, ces domaines faisant partie des thèmes intersectoriels du Plan stratégique.

29. Plusieurs délégations ont souscrit à l'approche préventive proposée par le Secrétaire général, qui visait à répondre aux problèmes de santé, d'éducation et de nutrition et à d'autres défis du développement avant qu'ils ne débouchent sur une crise.

30. Une délégation s'est félicitée de l'attention accrue que portait l'UNICEF au développement des jeunes enfants, plusieurs délégations estimant néanmoins qu'il fallait accorder davantage d'importance au renforcement des capacités et à l'autonomisation des adolescents et chercher à répondre à toutes les questions les concernant, qu'elles portent sur leur protection et leur éducation, leur santé sexuelle et procréative ou encore leurs droits. Une délégation a encouragé l'UNICEF à écouter et à faire entendre la voix des enfants plus âgés.

31. Une délégation a souligné qu'un enseignement de qualité, conjugué à des formations techniques et professionnelles, était indispensable pour donner aux jeunes les compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi rémunéré leur permettant de sortir de la pauvreté. Une autre délégation a appuyé l'idée selon laquelle l'UNICEF devait participer plus activement à la mise en place d'un système d'enseignement accessible, qui soit axé sur les besoins à long terme du marché du travail, et estimé que ces activités devaient être menées en étroite coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Directrice exécutive a fait savoir qu'elle avait discuté avec la Directrice de l'UNESCO de la manière dont les deux organisations pourraient collaborer au service de l'éducation des jeunes.

32. Une délégation a insisté sur le lien qui existait entre la gratuité de l'enseignement pour tous et les efforts déployés par l'UNICEF pour réduire l'impact du VIH et du sida chez les enfants et les adolescents, et considéré l'éducation comme un droit fondamental. Selon une autre délégation, l'enseignement était également extrêmement important dans les situations d'urgence et les crises prolongées et devait être une priorité pour l'UNICEF afin d'éviter de sacrifier des générations entières. Il a par ailleurs été souligné que l'enseignement contribuait à l'édification de la paix et représentait un atout majeur pour la réalisation des objectifs de développement durable.

33. Une délégation a évoqué les risques grandissants que représentaient les nouvelles technologies, notamment l'utilisation d'Internet pour leurrer des enfants dans l'industrie du sexe, et exhorté l'UNICEF à continuer de chercher des solutions à cette nouvelle problématique.

34. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts déployés par l'UNICEF pour accroître son efficacité, sa rentabilité et son sens des responsabilités, l'une d'entre elles souhaitant néanmoins que l'organisation s'attache davantage à réduire les coûts de gestion, à harmoniser les accords de partenariat, à assurer la transparence et la comparabilité des structures de coûts et à renforcer les mesures en faveur d'une plus grande responsabilisation.

35. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était crucial que l'organisation dispose de ressources financières adéquates, prévisibles, fiables et modulables. Le délégué de la Suède a fait savoir que son pays continuerait de privilégier l'appui de base, tout en fournissant d'autres ressources pouvant être utilisées plus librement, et annoncé que sa contribution à l'UNICEF en 2018 s'élèverait à environ 80 millions de dollars. La Directrice exécutive a remercié la Suède pour son soutien et fait remarquer que l'appui de base était essentiel à la prise de décisions dans tout organisme et qu'il

permettait à l'organisation de recruter son personnel, qui représentait sa plus grande force.

36. Une délégation a indiqué que l'UNICEF était parvenu à nouer des partenariats privilégiés dans le secteur privé et à y lever des fonds considérables, qui étaient venus s'ajouter à ses ressources ordinaires et avaient grandement contribué à améliorer la situation des enfants dans le monde entier. Une autre délégation a salué l'initiative sans précédent qui visait à collecter des fonds dans le secteur privé par la voie numérique. Une délégation estimait toutefois qu'il fallait veiller à ce que les priorités de l'UNICEF servent les intérêts des pays bénéficiaires et non ceux d'entreprises et de fonds privés. Ainsi, il importait de s'assurer que l'organisation fonctionne dans un véritable esprit de partenariat social et ne puisse pas être utilisée pour promouvoir des intérêts commerciaux.

37. Plusieurs délégations ont souligné que les objectifs ambitieux du Programme 2030 et du Plan stratégique appelaient à investir davantage dans des interventions porteuses de transformations. Dans cette optique, il était notamment possible de tirer parti du statut normatif unique de l'UNICEF pour modifier les principaux facteurs influant sur les enfants : a) en privilégiant la formulation de conseils pratiques en amont ; b) en sensibilisant le secteur privé et en le mobilisant à des fins autres que financières ; c) en encourageant l'établissement de partenariats multipartites ; d) en stimulant l'innovation. Une délégation a déclaré que l'UNICEF avait un rôle de plaidoyer à jouer dans tous les pays, y compris les pays développés, notamment par l'intermédiaire des comités nationaux.

38. Le délégué de l'organisation World Vision a exhorté les membres du Conseil à suivre de près les débats se tenant au sein de l'Organisation des Nations Unies pour veiller à ce que les droits et le bien-être des enfants soient bien pris en considération lors de la prise de décisions les intéressant. Le Coprésident du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF et le représentant de ChildFund Alliance ont tous deux déclaré que les enfants et les jeunes avaient leur mot à dire dans les décisions les concernant et qu'il fallait leur donner la possibilité de participer à la mise en évidence des problèmes et à la recherche de solutions.

C. Adoption de l'ordre du jour

39. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2018/1](#)).

40. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 37 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 1 organisation internationale, 6 organisations non gouvernementales et 14 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux trente-neuvième et quarantième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

41. Le Directeur de la Division des programmes puis la Chef de la Section VIH/SIDA ont présenté le rapport (UNICEF/2018/EB/2).

42. Plusieurs délégations ont salué ce rapport détaillé, qui témoignait du rôle précieux joué par l'UNICEF en tant que co-auteur du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le Conseil d'administration aurait aimé qu'il y soit rendu compte des débats de la quarante et unième réunion du Conseil de coordination du Programme, au cours desquels le déficit budgétaire avait été examiné dans le cadre du nouveau modèle opérationnel.

43. Une délégation a félicité l'UNICEF pour avoir réussi à accélérer l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et a salué l'augmentation de la couverture du traitement antirétroviral chez les femmes dans le monde. Elle a cependant fait remarquer que certaines régions, notamment l'Afrique centrale et occidentale, avaient pris du retard sur les plans individuel et sociétal, ce qui avait de graves répercussions.

44. Plusieurs délégations ont indiqué que, malgré les progrès généraux de la lutte contre le VIH, la prévention des infections à VIH chez les enfants et les adolescents vulnérables stagnait. Un groupe de délégations a salué le rôle moteur joué par l'UNICEF dans le cadre de l'initiative « Tous inclus » et ses efforts visant à intégrer les services relatifs au VIH et à la toxicomanie. Elles ont proposé, pour renforcer les synergies, de relier ces interventions à la Feuille de route de la prévention du VIH pour 2020. Elles ont rappelé qu'il importait de renforcer les systèmes communautaires et les systèmes de santé pour assurer une solution durable, ajoutant que les interventions verticales et fragmentées entravaient l'efficacité de la lutte contre le VIH au niveau national.

45. S'agissant de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, les délégations ont fait observer que le renforcement des liens entre les établissements communautaires était essentiel pour obtenir de bons résultats et ont exhorté à redoubler d'efforts à cette fin. La Directrice associée a répondu que l'intérêt primordial de ces liens résidait dans leur incidence sur la prévention du VIH mais également sur l'accès des femmes aux soins prénatals, le suivi thérapeutique et la proportion de femmes retournant dans les établissements pour accoucher.

46. Le groupe de délégations a également exhorté l'UNICEF à donner plus d'ampleur à d'autres initiatives fructueuses, telles que les plateformes communes de dépistage du VIH et de la tuberculose et l'intégration du dépistage du VIH dans les services de santé maternelle et infantile, et a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour améliorer la programmation intégrée en utilisant de nouvelles données factuelles. À leur avis, la prévention primaire du VIH, notamment les interventions biomédicales fondées sur l'observation, était essentielle, surtout chez les adolescents, et elles se sont félicitées de l'appui continu apporté à la protection sociale, notamment au moyen de transferts monétaires, pour permettre aux filles de poursuivre leur scolarité.

47. Plusieurs délégations ont souligné que les différents groupes de la population ne rencontraient pas tous les mêmes obstacles dans le cadre de la lutte contre le VIH : pour les filles et les jeunes femmes en particulier, les efforts de prévention ne donnaient pas de résultats. Il était donc crucial que les programmes de l'UNICEF fassent progresser l'égalité des sexes et renforcent les liens entre la prévention du VIH et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation ; l'éducation sexuelle complète ; et la violence à l'égard des femmes. Il a été souligné que cette programmation intégrée permettait d'assurer l'efficacité, mais également de fournir aux adolescents des informations, des connaissances et des services, y compris des mesures prophylactiques, pour mieux se protéger du VIH et éviter les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles. Cette méthode impliquerait de remettre en question les normes sociales et les structures sexospécifiques.

48. Notant les difficultés financières récentes du secteur, le groupe de délégations a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour atténuer les conséquences de la réduction des budgets en redistribuant les ressources internes et en continuant d'intégrer les travaux relatifs à la lutte contre le VIH/sida dans l'ensemble de l'organisation. Elles ont également noté les progrès réalisés concernant les nouvelles enveloppes allouées aux pays et était impatient de recevoir des états mis à jour des enseignements tirés. Elles ont demandé des renseignements sur la façon dont les enveloppes permettraient de résoudre des difficultés majeures, compte tenu de la situation dramatique des femmes, des enfants, des jeunes femmes et d'autres populations clés dans de nombreuses régions du monde. Le représentant de l'ONUSIDA a répondu que ces enveloppes favorisaient le déploiement des ressources là où elles étaient nécessaires et que l'ONUSIDA recensait les enseignements tirés de la mise en œuvre de cette initiative afin de contribuer au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. La Directrice associée a indiqué que l'UNICEF se félicitait que les ressources soient distribuées au niveau national, ce qui lui permettait de recentrer ses efforts et de chercher des solutions distinctes et adaptées au contexte local.

49. Le groupe de délégations a encouragé toutes les organisations parrainant l'ONUSIDA à s'efforcer de communiquer les résultats de manière plus stratégique, y compris les résultats de la Coalition mondiale pour la prévention du VIH.

B. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF

50. Après les observations préliminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, la Directrice du Bureau des programmes d'urgence a fait le point de l'action humanitaire de l'UNICEF. Un document d'information (UNICEF/2018/EB/3) avait été distribué.

51. À l'occasion des déclarations générales faites à l'ouverture de la session, plusieurs délégations ont salué les travaux et le rôle moteur de l'organisation dans le domaine de la protection des enfants, en particulier dans les situations d'urgence et d'autres crises humanitaires.

52. Un groupe de délégations a reconnu que le nombre de crises humanitaires complexes et de grande ampleur n'avait cessé d'augmenter au cours de l'année écoulée et que l'UNICEF avait dû tout mettre en œuvre pour réagir rapidement et efficacement. À cet égard, elles ont accueilli avec satisfaction le document de séance sur la préparation aux situations d'urgence, considérant qu'il fallait approfondir le dialogue sur la façon dont les États Membres pourraient, dans le cadre de leurs rôles respectifs, contribuer au mieux aux activités de prévention et de gestion des crises. L'UNICEF devrait jouer un rôle déterminant pour renforcer les liens entre les programmes d'aide humanitaire et de développement afin de réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience et favoriser le relèvement rapide et la transition. L'augmentation des dépenses au niveau des pays au titre de l'action humanitaire appelait une plus grande transparence. Le groupe de délégations attendait avec intérêt le rapport annuel sur l'action humanitaire, qui devait être présenté à la session annuelle de 2018, et a identifié certains domaines dans lesquels la communication pouvait être améliorée. Un autre groupe de délégations a demandé qu'on accorde un rang plus élevé de priorité au renforcement de la résilience dans les programmes de développement à long terme.

53. Lors des déclarations générales, plusieurs délégations ont souligné que l'UNICEF devrait s'attacher à conjuguer ses compétences humanitaires et ses compétences en matière de développement, ce qui impliquerait notamment que sa

direction réponde plus efficacement aux besoins urgents et investisse dans des mesures de préparation, tout en renforçant et reconstruisant les systèmes.

54. S'agissant de l'action humanitaire de l'UNICEF, les délégations lui ont notamment recommandé de collaborer avec tous les organismes des Nations Unies pour intervenir dans les situations d'urgence ; d'intensifier ses efforts pour accroître l'efficacité et d'indiquer comment il garantissait le meilleur rapport qualité-prix ; de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation de synthèse sur l'action humanitaire de l'UNICEF ; et d'établir des rapports sur l'action humanitaire plus stratégiques et plus tournés vers l'avenir. Ces rapports devraient également porter sur les contributions de l'UNICEF aux processus mondiaux de réforme humanitaire et sur la façon dont l'organisation hiérarchisait les ressources financières et techniques et remédiait aux déficits de financement.

55. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de garantir des ressources prévisibles et souples pour une intervention humanitaire efficace, une délégation faisant part des mesures qu'elle prenait pour améliorer la qualité de son financement en versant une contribution pluriannuelle au fonds humanitaire thématique et une autre signalant le doublement de son budget humanitaire annuel lors de l'année écoulée et son intention de continuer à l'augmenter pendant l'année.

56. Une délégation a souligné le rôle essentiel que jouait l'UNICEF pour réduire les effets de la crise en Syrie sur les enfants, fournir des services essentiels et éviter que cette génération d'enfants syriens ne devienne une génération perdue. La délégation a affirmé que le débat que tiendrait le Conseil d'administration sur la politique révisée d'évaluation de l'UNICEF serait essentiel pour améliorer l'intervention humanitaire.

C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Descriptifs de programme de pays

Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

57. Le Directeur régional a présenté le programme relatif à la Jordanie (E/ICEF/2018/P/L.1). Il a salué l'hospitalité dont le pays faisait preuve envers les réfugiés de la région, dont le nombre s'élevait à près de 3 millions et dont la moitié étaient des enfants, en les intégrant notamment au système scolaire public. Il a fait remarquer les progrès considérables de la Jordanie dans des domaines tels que l'éducation primaire pour tous, la gestion de l'eau et de l'assainissement et la baisse des taux de mortalité infantile et post-infantile, et a noté la capacité d'innovation dont la Jordanie faisait preuve dans nombre de ses initiatives de développement dirigées vers les adolescents et les jeunes, notamment en les encourageant à devenir des agents de paix et des acteurs sociaux informés, engagés et sains. Il a rappelé l'intérêt de la portée des travaux du pays à cet égard pour la région et pour la coopération Sud-Sud.

58. Le représentant de la Jordanie a remercié l'équipe de pays à Amman et le personnel de New York pour leur soutien et leur collaboration dans le cadre de l'élaboration du programme de pays, qui était conforme à la stratégie du Gouvernement pour 2025 et mettait l'accent sur les enfants les plus vulnérables et le renforcement de la résilience des familles et des communautés. Il a fait remarquer que la Jordanie était un pays à revenu intermédiaire et s'employait à conserver son bon classement au regard de l'Indice de développement humain. Il a demandé aux États Membres de continuer d'aider le pays à relever les défis auxquels il était confronté, notant que son objectif de ne pas faire de laissés-pour-compte était souhaitable non seulement pour la Jordanie mais également pour l'ensemble de la région.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

59. Le Directeur régional a présenté les programmes du Ghana (E/ICEF/2018/P/L.2) et de la Mauritanie (E/ICEF/2018/P/L.3) ainsi que le programme commun de Cabo Verde (DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1). Au Ghana, l'UNICEF aiderait le Gouvernement dans le cadre d'un plaidoyer politique axé sur l'équité, de la documentation de solutions innovantes visant à renforcer les systèmes nationaux et d'une prestation de services axée sur les enfants et les adolescents les plus vulnérables. Le programme de la Mauritanie était aligné sur la stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée pour 2016-2030, qui faciliterait la production de données et d'analyses pour mieux appuyer les activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources en faveur des enfants, et contribuerait à la mise en œuvre de politiques intersectorielles sur la base d'interventions axées sur l'équité. L'UNICEF a établi un programme commun de pays pour Cabo Verde avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) reposant sur le Programme 2030 et les mandats des trois organismes. Dans le cadre de ce programme, les organismes cités ci-dessus appuieraient le Plan national pour un développement durable pour 2017-2021 en mettant l'accent sur l'assistance technique, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation, ainsi que sur des interventions auprès de communautés particulièrement défavorisées, selon une démarche axée sur le cycle biologique de l'enfant. L'UNICEF contribuerait aux quatre priorités de ce programme.

60. Le représentant du Ghana a remercié l'UNICEF d'avoir contribué au net recul de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et à l'augmentation du taux de scolarisation dans le primaire ainsi qu'aux programmes nationaux de protection de l'enfance et de lutte contre la pauvreté. Le nouveau programme de pays permettrait certainement de continuer d'améliorer les résultats dans ces domaines.

61. Compte tenu de la transition récente du pays vers le statut de pays à revenu intermédiaire et de la diminution prévue de l'aide publique au développement qui lui était allouée, l'UNICEF devrait adopter une approche différente dans le cadre de sa collaboration avec le Gouvernement, en conciliant ses mesures de prestation de services avec le renforcement des systèmes. Le Gouvernement attend de l'UNICEF qu'il continue de l'aider à remplir ses obligations vis-à-vis des enfants en vue de renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des stratégies nationales de développement pour le bien-être des enfants.

62. Le représentant de la Mauritanie a indiqué que le programme de pays avait été établi dans un contexte régional et interrégional marqué par l'adoption du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La région du Sahel participait à un partenariat sous-régional et travaillait à l'élaboration de politiques publiques visant à relever les défis que représentaient la paix, la sécurité et le développement durable. L'UNICEF jouait un rôle important dans l'accompagnement du Réseau des jeunes du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), auquel participaient également le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, le Niger et la Mauritanie, compte tenu des préoccupations au sujet de la protection sociale et de la protection de l'enfance, en particulier chez les populations vulnérables. Les organisations favorisant la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ont également tenu compte des mesures des différents organismes travaillant avec le G5 Sahel. Le représentant a exprimé la reconnaissance du Gouvernement envers l'UNICEF pour sa coopération, et remercié l'équipe de pays pour son excellent travail et ses efforts continus.

63. Le représentant de Cabo Verde a souligné le rôle crucial joué par le système des Nations Unies dans le processus de développement du pays, le bureau conjoint

fournissant des orientations de haut-niveau, intersectorielles et intégrées qui permettaient de mobiliser et coordonner un partenariat stratégique avec le Gouvernement. Pour atteindre les objectifs du Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement devrait fournir des services plus fonctionnels et efficaces et adopter une approche cohérente, intégrée et universelle. La délégation a remercié le Secrétaire général pour ses efforts visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.

64. Le représentant a indiqué que le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources tant pour le PNUAD que pour les programmes de pays était source de préoccupation. Il fallait réfléchir à des méthodes de financement plus souples et plus prévisibles. La mobilisation de fonds serait un facteur clef pour la mise en œuvre intégrale du programme commun et une aide spéciale serait nécessaire pour mobiliser des financements novateurs et combler l'écart.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/1](#) (voir annexe II).

D. Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021

66. La Directrice générale a fait quelques brèves remarques, en soulignant que l'évaluation devait être considérée comme un outil d'apprentissage. L'UNICEF examinerait la rapidité, l'orientation et la portée des évaluations, éventuellement en proposant un sujet à évaluer tous les 30 jours, afin de faire de cet outil, un levier majeur de l'organisation, lié à son programme d'apprentissage.

67. À la suite des remarques de la Directrice générale, la Directrice générale adjointe à la gestion a présenté le plan ([E/ICEF/2018/3](#)), suivie du Directeur du Bureau de l'évaluation.

68. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour son suivi des recommandations issues des évaluations du plan précédent et s'est réjoui de son intention de relever la qualité des évaluations et de coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies pour renforcer les capacités nationales d'évaluation.

69. Elles ont également salué les progrès accomplis dans l'évaluation du travail réalisé par l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire, en particulier l'évaluation annuelle des situations d'urgence de niveau 3. Elles se sont félicitées des évaluations humanitaires prévues au titre de chaque objectif du Plan stratégique.

70. Le groupe de délégations s'est inquiété de la diminution du nombre d'évaluations prévues pour la période 2018-2021 par rapport à la période 2014-2017, et du report de plusieurs évaluations de la période précédente. Une délégation a demandé à l'UNICEF de veiller à ce que les évaluations soient effectuées dans les délais prévus, d'autant que le nombre des évaluations prévues pour 2020 et 2021 avait augmenté. Le Directeur a répondu qu'il était commun de reporter les évaluations qui n'avaient pas pu être terminées lors de la période précédente. En outre, dans le plan précédent, il était indiqué quand les évaluations commenceraient, mais pas quand elles se termineraient, en partant du principe que certaines seraient poursuivies lors de la période suivante. Il importait aussi d'anticiper les retards, en particulier dans les contextes de crise humanitaire, où il n'était pas inhabituel que des sites du programme soient temporairement inaccessibles. Il a souligné que le Bureau de l'évaluation partageait toujours ces informations avec le Conseil d'administration. S'agissant de l'augmentation du nombre d'évaluations prévues pour 2020 et 2021, il serait trop tôt pour évaluer certains domaines du Plan stratégique avant ces dates.

71. Le groupe de délégations a déclaré qu'il fallait allouer des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation pour assurer la qualité, mais a noté que le Plan mentionnait le risque de retards dans la réalisation des évaluations si les ressources étaient inférieures aux prévisions. Elles ont demandé des éclaircissements sur la manière dont les actuelles directives harmonisées de recouvrement des coûts avaient contribué aux évaluations et comment des ajustements permettraient de mobiliser des ressources suffisantes. La Directrice générale adjointe a répondu que le financement des évaluations provenait en partie du mécanisme budgétaire institutionnel de recouvrement des coûts, et qu'un fonds de financement commun des évaluations était en train d'être mis en place et serait présenté à l'atelier qui se tiendrait la semaine suivante. Elle a ajouté que, comme d'autres domaines, les évaluations devaient être efficaces et rentables, ce qui impliquait notamment de choisir d'avoir recours à un grand cabinet ou à un consultant individuel, pour effectuer des évaluations en temps réel et éviter les retards.

72. Le groupe de délégations a également demandé pourquoi le Plan ne comprenait pas le financement d'études méthodologiques. Le Directeur a répondu que le plan contenait une partie sur les études méthodologiques et que ce financement était partiellement couvert au titre des évaluations des programmes de pays, conformément à la tendance qui voulait que l'on effectue plus d'évaluations en temps réel.

73. Le groupe de délégations a noté qu'une seule évaluation avait été consacrée à l'égalité des sexes et a exhorté à tenir compte de cette question et d'autres questions relatives à l'égalité dans toutes les évaluations. Le Directeur a répondu que l'égalité des sexes était l'un des critères utilisés dans toutes les évaluations et que celle du Plan d'action pour l'égalité des sexes permettait une évaluation globale des travaux de l'UNICEF dans ce domaine. Les délégations concernées se sont félicitées des cinq évaluations conjointes prévues avec le PNUD, le FNUAP et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et ont souligné qu'il était indispensable de renforcer la collaboration afin de réaliser les objectifs de développement durable. Elles ont demandé qu'une évaluation conjointe soit menée dans les cinq domaines de collaboration définis dans le chapitre commun du Plan stratégique.

74. Elles ont aussi demandé qu'une réponse de la direction accompagne chaque rapport d'évaluation, qu'un bilan de l'application des mesures figure dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation et que plusieurs options leur soient proposées concernant les évaluations et les réponses de la direction dont serait saisi le Conseil lors de ses sessions de l'année suivante. Le Directeur a répondu que la mise en œuvre des réponses de la direction figurerait dans le rapport annuel. Il a demandé qu'il soit fait plus preuve d'une plus grande souplesse au sujet des évaluations qui seraient présentées lors des sessions du Conseil.

75. Enfin, le groupe de délégations a fait remarquer que le rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684-E/2018/7) mentionnait l'objectif de la mise en place d'une fonction d'évaluation indépendante à l'échelle du système. Elles ont encouragé le Bureau de l'évaluation à contribuer à cet objectif. Le Directeur a répondu que l'UNICEF travaillait activement avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation afin de contribuer aux débats en cours sur la fonction d'évaluation à l'échelle du système.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/2 (voir annexe II).

E. Plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF

77. Après une déclaration liminaire de la Directrice générale adjointe à la gestion, le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le plan d'action.

78. Un groupe de délégations et une autre délégation ont indiqué que, d'après des examens de la fonction d'évaluation menés notamment par le Corps commun d'inspection, le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, certains domaines de la nouvelle politique d'évaluation devaient être examinés de manière plus approfondie, à savoir la conformité et l'harmonisation de cette politique avec celles des autres fonds et programmes, l'indépendance du Bureau de l'évaluation dans le cadre de la nomination de son Directeur, en accord avec le Conseil d'administration, le rapport hiérarchique entre le Bureau et le Conseil, la sélection des sujets d'évaluation par le Conseil, l'utilisation de l'évaluation pour l'apprentissage, la direction et la responsabilisation à l'échelle internationale et à l'échelle des pays pour servir à l'ensemble du système, le renforcement des capacités d'évaluation et du professionnalisme au sein de l'UNICEF, y compris des capacités nationales, l'éclaircissement de la manière dont le cadre logique de l'évaluation serait contrôlé et évalué, la poursuite de l'élaboration des interactions, des attributions et des responsabilités des trois niveaux de la fonction d'évaluation et la manière dont la nouvelle politique permettrait de promouvoir l'utilisation de meilleures technologies.

79. Une délégation a déclaré que les réformes proposées de l'évaluation et du Plan stratégique étaient conformes aux attentes des États Membres. La méthode, les outils et le dispositif de responsabilisation proposés correspondaient à ceux que les autres fonds et programmes, tels le PNUD, avaient adoptés et semblaient convenir pour obtenir les résultats escomptés.

80. Compte tenu de l'importance de la politique d'évaluation, les délégations ont exhorté l'UNICEF à donner aux États Membres assez de temps pour examiner le projet et se concerter.

81. Lors des déclarations prononcées par les pays à l'ouverture de la session, un groupe de délégations a salué les mesures que l'UNICEF avait continué de mettre en œuvre pour améliorer la vie de millions d'enfants, tout en encourageant l'organisation à poursuivre son évolution institutionnelle et à tirer des leçons de ses progrès et de ses problèmes dans le cadre d'un processus d'évaluation afin d'améliorer encore ses services au niveau national.

82. Une délégation a affirmé que la contribution essentielle de l'évaluation à l'apprentissage et à l'amélioration de la prise de décisions et de la responsabilisation ainsi qu'au renforcement de l'efficacité. La délégation espérait que l'UNICEF reverrait la méthode d'évaluation des programmes de pays et demanderait leurs avis aux membres et pays de programme du Conseil d'administration et que, lors de la révision de sa politique d'évaluation, il prendrait pleinement en considération la situation réelle à laquelle les équipes de pays faisaient face.

83. La Directrice générale adjointe a fait savoir qu'elle se réjouissait à l'idée de la tenue le 12 février 2018 de l'atelier avec les États Membres. Cette rencontre permettrait de fournir davantage de précisions sur la question, qui seraient utiles pour les États Membres ainsi que pour l'UNICEF. Elle a souligné que la nouvelle politique d'évaluation serait un bon facteur de cohérence au sein de l'UNICEF, dans la mesure où elle permettrait de définir clairement les responsabilités et les capacités nécessaires. Son approbation rapide était donc essentielle pour la mise en œuvre efficace des réformes. L'organisation mettrait tout en œuvre pour examiner

rapidement le projet et se concerter avec les États Membres en vue d'atteindre cet objectif.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/2](#) (voir annexe II).

F. Rapport d'évaluation et suite donnée par l'administration

Amélioration des interventions en cas d'urgence : synthèse des évaluations de l'action humanitaire réalisées par l'UNICEF sur la période 2010-2016

85. Après la présentation du rapport de synthèse sur les évaluations (dont le résumé est publié sous la cote [E/ICEF/2018/4](#)) par le Directeur du Bureau de l'évaluation, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté la suite donnée à ce rapport par l'administration ([E/ICEF/2018/5](#)).

86. Un groupe de délégations a salué l'action humanitaire de grande envergure menée par l'UNICEF entre 2010 et 2016, dont il est fait état dans le rapport de synthèse sur les évaluations, et félicité l'organisation des améliorations et progrès importants constatés dans ledit rapport.

87. Les délégations concernées ont noté qu'en 2016 le Fonds avait mené 344 interventions humanitaires dans un total de 108 pays, nombre impressionnant qui reflétait l'augmentation de la fréquence et de la complexité des crises et leur caractère de plus en plus répétitif. Elles ont appelé à redoubler d'efforts pour prévenir les crises ou, au moins, pour mieux y répondre. Compte tenu de cette évolution, elles ont regretté que seulement 12 % des évaluations réalisées entre 2010 et 2016 aient porté sur l'action humanitaire, ce pourcentage étant nettement inférieur à la part du budget correspondante. Elles se sont donc félicitées du plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021, dans lequel l'UNICEF s'est engagé à accroître le pourcentage en question et ont exhorté l'organisation à consacrer à ses activités d'évaluation 1 % au moins des fonds alloués aux programmes, comme elle s'y était engagée en application de précédentes décisions du Conseil d'administration.

88. Le rapport de synthèse passait en revue certains aspects importants des obstacles auxquels l'UNICEF continuait de se heurter lorsqu'il cherchait à monter des opérations de grande ampleur pour venir en aide à des enfants dans des situations complexes, tout en maintenant son attachement aux principes humanitaires et aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Le groupe de délégations a regretté que ces questions n'aient été abordées que dans un petit nombre des évaluations analysées dans le rapport. Afin de garantir le respect de ces principes, elles ont demandé à l'UNICEF d'actualiser ses Principaux engagements de façon que ceux-ci obéissent à une logique plus claire dans certains contextes opérationnels et reflètent un cadre stratégique bien défini pour l'intervention de l'organisation dans les crises prolongées et l'intégration de son action humanitaire et de ses activités de développement. Une délégation a demandé au secrétariat quel calendrier était envisagé pour l'actualisation des Principaux engagements. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a répondu qu'une étude des modifications à apporter aux Principaux engagements était déjà en cours, parallèlement à un examen des procédures d'urgence de niveau 2 et 3. Étant donné que la révision en profondeur des Principaux engagements souhaitée par le secrétariat, en particulier pour ce qui était des urgences sanitaires et des crises prolongées, prendrait sans doute un certain temps, le Directeur a proposé au Conseil d'administration de lui faire un point au début de 2019.

89. Le groupe de délégations s'est félicité de la détermination de l'UNICEF à redéfinir les critères pris en compte pour choisir les interventions humanitaires, y compris les situations d'urgence de niveau 1, à soumettre à une évaluation et de sa

volonté de progresser dans l'évaluation à la fois des liens entre programmes humanitaires et programmes de développement et des aspects humanitaires moins couverts jusqu'ici, en s'intéressant tout particulièrement aux programmes innovants et stratégiques.

90. Les délégations concernées ont pris note du constat selon lequel il fallait améliorer les partenariats dans le domaine humanitaire, y compris avec les autres entités des Nations Unies, et relevé l'absence de recommandations sur la question tant dans le rapport que dans la réponse de l'administration. Elles ont demandé que l'UNICEF fasse une plus large place aux partenariats dans ses programmes et que les évaluations continuent de fournir des informations concrètes sur la coordination, la collaboration et la contribution aux résultats collectifs dans le domaine humanitaire, qui constituaient un aspect clef du programme de réforme du Secrétaire général. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a indiqué que l'UNICEF avait fait des progrès dans l'établissement de partenariats avec des organisations humanitaires locales et était déterminé à renforcer la capacité d'intervention de ses partenaires locaux et nationaux. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a ajouté que, dans le cadre de ses interventions humanitaires, l'UNICEF travaillait en effet en étroite collaboration et concertation avec ses partenaires. Il a donné comme exemple la collaboration de l'organisation avec le Programme alimentaire mondial, sans laquelle la lutte contre la malnutrition aiguë sévère n'aurait pas pu être menée aussi efficacement.

91. Le groupe de délégations s'est félicité que le rapport mette l'accent sur l'évaluation des besoins et a encouragé l'UNICEF à continuer de placer les besoins au cœur de ses interventions, notamment en remédiant aux faiblesses structurelles de ses programmes et en améliorant la gestion axée sur les résultats, les mécanismes d'action concertée et les capacités d'évaluation conjointe.

92. Notant que le rapport mettait en évidence un manque de régularité dans la mise en œuvre des mesures visant à garantir l'équité, le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à renforcer la prise en compte de cette question dans ses interventions humanitaires et à veiller à ce que les mesures prises en ce sens s'appuient sur des données satisfaisantes et ventilées par sexe, par âge et par incapacité.

93. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a reconnu qu'il importait d'évaluer les besoins et de disposer de données ventilées, soulignant le lien de ces dernières avec la question de l'équité. Il a ajouté que l'UNICEF était résolu à prendre davantage en considération ces aspects, tant dans ses propres activités que dans les activités des groupes qu'il dirigeait.

94. Le groupe de délégations a exhorté l'UNICEF à redoubler d'efforts pour garantir la meilleure sortie possible de la gestion de crise, prévenir et enrayer les situations d'urgence prolongées et renforcer la résilience à long terme. Elles ont demandé à l'organisation de veiller à ce qu'il soit tenu compte de ces impératifs dans la conception de ses programmes autant que faire se peut, sur la base d'évaluations spécifiques. Le Directeur général adjoint a fait observer que la conception des programmes ne prenait tout son sens que si ces programmes étaient financés.

95. Prenant note du constat du rapport selon lequel il était impossible de savoir si la suite donnée par l'administration aux évaluations de l'action humanitaire avait conduit à des changements organisationnels, le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF d'informer le Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2019, de l'état d'avancement des mesures qu'il s'était engagé à prendre.

96. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/2](#) (voir annexe II).

G. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF de l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

97. Le Conseil d'administration était saisi des rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF de l'année terminée le 31 décembre 2016, du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/72/5/Add.3), du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/537) et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (A/72/355/Add.1).

98. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, le Directeur de l'audit externe (Inde) et Président du Comité des opérations d'audit a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Le Contrôleur a ensuite présenté le rapport financier et les états financiers vérifiés et fait des observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

99. Le représentant du Comité des commissaires aux comptes a indiqué que ce dernier avait formulé une opinion sans réserve à l'égard de l'UNICEF et constaté, dans ses conclusions générales, que l'organisation avait pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations ces dernières années. Des lacunes avaient toutefois été relevées dans certains domaines.

100. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir de nouveau obtenu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes, sans modifications. Elles ont pris note de l'augmentation sensible du taux d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour la période 2015-2016 et indiqué qu'elles apprécieraient une réponse formelle de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes, qui permettrait à l'UNICEF de présenter ses avancées dans la mise en œuvre des recommandations et favoriserait des échanges réguliers et transparents avec les États Membres.

101. Tout en accueillant avec satisfaction la volonté de l'UNICEF d'intensifier la collecte de fonds, le groupe de délégations a encouragé l'administration à rester prudente dans ses prévisions de recettes à des fins budgétaires. Elles ont apprécié les informations fournies sur les cas de fraude et de présomption de fraude et accueilli favorablement les mesures prises pour recouvrer un plus grand pourcentage des pertes. Elles ont exhorté l'UNICEF à continuer de rationaliser ses relations avec les comités nationaux. Elles l'ont également encouragé à prendre des mesures concrètes aux fins de la mise en œuvre intégrale et du renforcement du mécanisme de suivi de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et l'ont exhorté à respecter les directives relatives aux coûts imputés au budget-programme pour éviter une diminution des fonds alloués à l'exécution des programmes et accroître la transparence.

102. Les délégations concernées ont indiqué qu'elles souhaiteraient recevoir des informations supplémentaires sur les résultats de la stratégie de placements de l'UNICEF pour l'assurance maladie après la cessation de service. Elles ont souscrit à l'observation des commissaires aux comptes concernant la nécessité de garantir la conformité des placements avec les politiques financières de l'organisation et de recourir davantage aux contrats à long terme. Elles ont vivement encouragé l'UNICEF à renforcer les contrôles internes relatifs aux fiches de fournisseur. Elles ont également fait état des problèmes qui risquaient d'engendrer des retards dans les interventions d'urgence et dans l'exécution des programmes et compromettaient le rapport coût-résultats et encouragé l'UNICEF à y remédier. Elles ont souligné qu'il importait de conclure les enquêtes en temps utile et exhorté l'UNICEF à s'attacher en

priorité à pourvoir les postes qui étaient vacants dans son Bureau de l'audit interne et des investigations.

103. Prenant la parole à titre individuel, une délégation du groupe a demandé sur quelles données l'UNICEF s'était appuyé pour conclure que la baisse des contributions aux programmes ordinaires s'expliquait par le fait que les donateurs accordaient la priorité aux programmes d'urgence.

104. La Directrice générale a répondu que la possibilité d'une réponse formelle de l'administration au rapport avait déjà été examinée et avait fait l'objet d'une évaluation favorable. L'UNICEF prendrait en considération les recommandations et suggestions importantes qui lui avaient été faites concernant les cas de fraude et de présomption de fraude, la rationalisation de ses relations avec les comités nationaux, les transferts de fonds, la stratégie de placements, les fiches de fournisseur, la gestion des approvisionnements et l'audit et les enquêtes. Toutes ces questions s'inscrivaient dans les efforts que l'organisation déployait pour renforcer l'obligation redditionnelle et la transparence et pour simplifier ses procédures. L'UNICEF n'avait cessé de s'employer à simplifier et accélérer ses procédures internes, améliorer l'utilisation des ressources et réduire les formalités administratives.

105. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/3](#) (voir annexe II).

H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018

106. Après un exposé liminaire du Directeur général adjoint chargé des partenariats, le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats a présenté le programme de travail et le projet de budget pour 2018 ([E/ICEF/2018/AB/L.1](#)).

107. Un groupe de délégations a pris acte du caractère ambitieux des objectifs relatifs à la collecte de fonds exposés dans le document, qui représentaient une augmentation de 7,5 % par rapport au budget de 2017. Elles ont souhaité savoir si les prévisions liées aux créations de poste couvraient les quatre années et si le personnel travaillerait sur la question de la collaboration non financière avec le secteur privé, en particulier au niveau local. Elles ont également demandé des renseignements sur a) l'établissement de rapports aux fins d'une meilleure évaluation des avancées réalisées dans l'exécution des six grands résultats définis dans le plan de travail et des objectifs s'y rattachant et b) les indicateurs utilisés pour déterminer l'efficacité et l'incidence de l'utilisation des fonds.

108. Plus généralement, les délégations concernées ont demandé des informations supplémentaires sur la manière dont l'UNICEF entendait tirer parti du rayonnement et de l'influence des entreprises du secteur privé et garantirait que ces partenariats respectent ses principes en matière de protection des droits de l'enfant. Elles ont également demandé des précisions sur les projets visant à placer le secteur privé au cœur du débat plus large sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement et sur la manière dont la collaboration avec le secteur privé conduirait à la mise au point de nouvelles technologies et favoriserait l'innovation au service des enfants et des familles.

109. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a indiqué que, selon les dernières estimations, les comités nationaux étaient entrés pour environ 84 % dans le montant total des produits de l'UNICEF provenant du secteur privé en 2017, dont 637 millions de dollars au titre des ressources ordinaires. Dans le Plan relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé, il était souligné que les résultats en 2018 dépendraient largement des activités des comités.

110. Étant donné que le rôle qu'ils jouaient n'était plus à démontrer et prenait de plus en plus d'importance, les comités nationaux souhaiteraient, dans le cadre des travaux de modernisation de la structure de gouvernance de l'UNICEF, pouvoir étudier plus avant la question de leur représentation dans ladite structure.

111. Dans ses observations au titre d'un autre point, le représentant du Comité des commissaires aux comptes a déclaré que le Comité souscrivait aux conclusions du Plan relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2014-2017, selon lesquelles toutes les possibilités de collecter des fonds auprès du secteur privé n'avaient pas encore été exploitées.

112. En réponse aux observations formulées par le groupe de délégations, le Directeur a déclaré que le plan de travail avait été élaboré à partir de données fiables. Ces dernières années, les bureaux extérieurs de l'UNICEF avaient connu une croissance beaucoup plus rapide que les comités nationaux et tout tendait à prouver que le plan serait fructueux si l'UNICEF affectait 35 % de ses effectifs à proximité ou à l'intérieur même de ces marchés et consacrait à ceux-ci une part importante de ses mises de fonds. Pour atteindre les objectifs des quatre années à venir, une augmentation de 12 % du nombre de postes avait été demandée, l'objectif étant de concentrer les investissements en début de période et d'atteindre un public plus large. Dans les années à venir, la Division rendrait compte des résultats obtenus grâce aux activités de collaboration.

113. Le Directeur a souligné qu'il serait essentiel, pour mettre en œuvre le Programme 2030, notamment l'objectif de développement durable n° 17, de modifier les méthodes de collaboration avec le secteur privé. Le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 prévoyait un changement de stratégie, notamment pour mieux tirer parti de la puissance du secteur privé, et la Division rendrait compte dans son rapport annuel des principaux indicateurs de résultats correspondants. Des informations seraient également fournies sur les moyens de déterminer l'emploi et l'incidence des fonds.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/4](#) (voir annexe II).

I. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2018

115. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2018.

J. Adoption des projets de décision

116. Le Conseil d'administration a adopté les décisions [2018/1](#) à [2018/4](#) (voir annexe II).

K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

117. La Directrice générale a remercié les participants du chaleureux accueil qu'ils lui avaient réservé. Elle a salué les idées et points de vue qu'ils avaient exprimés et était certaine qu'il en allait de même de l'organisation dans son ensemble.

118. Elle a souligné l'importance cruciale du soutien et des idées du Conseil d'administration à l'heure où l'UNICEF entrait dans la première année de son Plan stratégique pour 2018-2021. L'organisation se félicitait tout particulièrement de

l'appui apporté par le Conseil d'administration au programme de réforme du Secrétaire général. Elle s'efforçait de parvenir à des résultats globaux et de gagner en efficacité, en évitant de mener des activités faisant double emploi avec celles des organisations apparentées. Elle avait pris acte des préoccupations du Conseil d'administration et s'employait à mettre en œuvre le chapitre commun du Plan stratégique.

119. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF appréciait les recommandations du Conseil d'administration sur l'action humanitaire, en particulier celle qui prônait le réexamen par l'organisation de ses activités d'urgence à court terme dans une perspective à long terme. Elle a noté que, si sa principale vocation serait toujours d'œuvrer au service des enfants dans des situations d'urgence complexes et d'une grande instabilité, l'UNICEF, en aidant les populations locales à reconstruire les écoles, les réseaux de distribution d'eau ou encore les systèmes d'accès aux soins et à la nourriture au lendemain d'une catastrophe, contribuait non seulement à renforcer la capacité de résistance de ces populations, mais participait également à leur développement à long terme. A l'heure où elle continuait de faire porter davantage ses efforts sur le continuum action humanitaire-développement, l'organisation apprécierait toute contribution des États Membres, notamment sur les programmes mis en place sur leur territoire.

120. La Directrice générale a remercié les membres du Conseil d'administration du soutien qu'ils apportaient aux efforts de l'UNICEF en faveur de l'adolescence. Alors que l'organisation s'employait avec une détermination renouvelée à mener à bien ses activités portant sur la première décennie de vie des enfants, en intensifiant notamment ses activités relatives au développement du jeune enfant, elle devait également multiplier ses efforts en faveur des jeunes dans leur deuxième décennie de vie, que ce soit en matière d'éducation, de formation professionnelle ou de perspectives d'emploi. Il en allait de l'avenir du monde. Compte tenu de l'expertise et des moyens dont disposaient certaines organisations apparentées dans ce domaine, un renforcement de la coopération interinstitutions en faveur des adolescents s'imposait, conformément aux engagements pris dans le chapitre commun.

121. La Directrice générale a déclaré que, pendant cette session du Conseil d'administration, la toute première à laquelle elle participait, elle avait pris conscience de l'engagement fort des participants et de l'existence d'un véritable partenariat entre le Conseil d'administration et l'UNICEF. L'appui que le premier apportait au second ne portait pas seulement sur les programmes, à savoir l'objet des activités de l'organisation, ni sur sa stratégie financière et de financement, à savoir les modalités de mise en œuvre desdites activités, mais visait également tous ceux qui en étaient les artisans. Soutenir ainsi le personnel de l'UNICEF, dans les bureaux de pays et à New York, c'était soutenir les enfants et les jeunes du monde entier. L'UNICEF formait une équipe et la Directrice générale a remercié le Président et les Vice-présidents du Conseil d'administration, les États Membres, les facilitateurs et le personnel des services de conférence, dont l'aide avait été très précieuse pendant cette session, d'en faire partie.

122. Le Président a fait remarquer que la première session ordinaire de 2018 était la première session du Conseil d'administration depuis le début de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, qui portait non seulement sur les quatre années à venir, mais bien au-delà, jusqu'à 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a souligné que la réussite de l'UNICEF dépendrait de la volonté et de l'esprit d'initiative dont feraient preuve un grand nombre d'acteurs, notamment les gouvernements, la société civile et les partenaires du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les particuliers qui faisaient des dons et les membres du personnel de l'UNICEF partout dans le monde. Elle dépendrait

également de la participation des enfants, qui bénéficieraient ou pâtiraient plus que quiconque de la réussite ou de l'échec de l'organisation.

123. Le Président a récapitulé certaines des questions examinées au cours de la session. Les participants s'étaient félicités des avancées réalisées, telles que la réduction continue de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant ou encore la volonté nouvelle d'investir dans la préparation aux situations d'urgence, mais ils avaient également pris la mesure des difficultés rencontrées, par exemple dans la lutte contre le VIH/sida chez les adolescents. Il a souligné le nombre sans précédent de crises humanitaires qui sévissaient dans le monde et avaient touché plus d'un demi-milliard d'enfants en 2016. Dans ce contexte, il a reconnu l'intérêt du rapport de synthèse sur les évaluations de l'action humanitaire de l'UNICEF, dans lequel il était fait état de plusieurs interventions menées avec succès dans des situations d'extrême urgence, mais également d'autres interventions dont les résultats étaient préoccupants, et des recommandations étaient formulées à des fins d'amélioration. L'analyse conduite dans ce rapport était d'une importance capitale pour tous ceux qui élaboraient les programmes, définissaient les grandes lignes des politiques et mettaient au point les stratégies financières, d'autant qu'une part croissante du budget de l'UNICEF était consacrée à l'action humanitaire.

124. Le Président a noté que l'évaluation était l'une des clefs du succès d'un programme. Dans un contexte de réduction budgétaire, il était essentiel de savoir ce qui fonctionnait ou pas et pourquoi, et de le savoir rapidement de façon à pouvoir rectifier le tir. Il s'est félicité de ce que les évaluations prévues pour les quatre années à venir coïncident globalement avec les objectifs du Plan stratégique et les domaines transversaux d'une importance déterminante, et a annoncé que les leçons qui en seraient tirées se révéleraient précieuses pour améliorer les résultats. Il a également noté le consensus qui s'était fait jour sur la nécessité de faire de l'évaluation une priorité, de l'inscrire au budget et de recueillir les données ventilées requises.

125. Le Président a indiqué qu'il avait été impressionné par la qualité des présentations, l'exhaustivité des rapports, le niveau des débats et la compétence et la passion avec lesquelles les membres du Conseil d'administration s'étaient attelés à la tâche pendant la session. C'était de très bon augure pour les accomplissements que l'on pouvait attendre du Conseil d'administration et de l'UNICEF, œuvrant ensemble, pendant l'année à venir.

126. Le Président a de nouveau souhaité la bienvenue à la Directrice générale, qui participait à sa première session du Conseil d'administration. Il a remercié ses collègues du Bureau et les membres du Conseil d'administration ainsi que les directeurs généraux adjoints, le personnel du Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration et celui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'Organisation des Nations Unies, qui avaient contribué au succès de la session. Pour finir, il a remercié l'ensemble des membres du personnel de l'UNICEF actifs aux quatre coins du monde, dont l'engagement, l'enthousiasme et la foi en un avenir meilleur pour les enfants insufflaient à l'organisation son souffle vital.

127. En conclusion, il a déclaré qu'il était impatient que tous unissent leurs efforts pendant l'année à venir, animés par l'espoir et une volonté nouvelle.

Deuxième partie
Session annuelle de 2018

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
Du 11 au 14 juin 2018

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

128. Dans sa déclaration liminaire, le Président a souligné que la session annuelle de 2018 était particulièrement pertinente car le Conseil d'administration allait mettre l'accent sur les progrès accomplis par l'UNICEF par rapport à l'année précédente pour atteindre ses objectifs et faire face aux difficultés qui avaient entravé ses progrès. L'objectif final du Conseil était de renforcer la capacité de l'UNICEF à promouvoir et à protéger les droits des enfants partout dans le monde, et en particulier des enfants les plus défavorisés, y compris dans les situations d'urgence humanitaire.

129. Le Président a souligné que cette session annuelle était également importante en ce qu'elle marquait la fin du Plan stratégique pour 2014-2017 et le début du Plan stratégique pour 2018-2021. Le rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF pour 2017 (E/ICEF/2018/9 et Add.1) revêtait une importance accrue en tant qu'évaluation finale des objectifs réalisés et des défis à relever. Le Conseil accorderait la même attention à la version finale du rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes 2014-2017 (E/ICEF/2018/12).

130. Durant la session, le Conseil serait informé de l'état d'avancement du renforcement des mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel au travail. Le Président a salué les mesures concrètes prises par l'UNICEF pour améliorer l'efficacité et la transparence dans ce domaine. Son succès reposait sur la confiance de ses milliers de fonctionnaires partout dans le monde, dont beaucoup travaillaient dans des conditions dangereuses. Le fait que le Fonds ait pris conscience de ses lacunes en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel constituait une première étape positive.

131. Le Président a félicité l'UNICEF pour ses réalisations dans le domaine de l'action humanitaire et a accueilli favorablement la publication de son premier rapport annuel sur l'action humanitaire (E/ICEF/2018/10). L'ampleur, la durée et le nombre de crises humanitaires avaient augmenté parallèlement aux dépenses de l'UNICEF dans le domaine humanitaire et, par conséquent, le Conseil avait demandé un rapport complet pour 2018. Il a appelé l'attention sur les interventions en contexte de crise dirigées par le Fonds, et a demandé à l'UNICEF de continuer à renforcer le lien entre aide humanitaire et activités de développement, notamment grâce à une collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies.

132. Le Président a souligné que l'éducation était le domaine qui illustre le mieux le lien indispensable entre développement et action humanitaire. Une éducation de qualité dispensée de manière constante était essentielle dans les situations de crise pour préparer les enfants à la vie après un conflit. Il a indiqué qu'en 2017, l'UNICEF avait permis à près de neuf millions d'enfants en situation de crise humanitaire de suivre un enseignement de type classique ou non traditionnel.

133. Le Président s'est félicité de la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF (E/ICEF/2018/14), et a souligné qu'à l'avenir, les activités du Fonds seraient orientées par les stratégies visant à accroître la quantité, la qualité et l'utilité des évaluations. Il attendait avec intérêt d'examiner les moyens de moderniser le Conseil d'administration en s'appuyant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2016 (résolution 71/243 de l'Assemblée générale) et sur la résolution 72/279 de l'Assemblée générale concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il attachait une grande importance au rapport de 2017 des présidents des conseils

d'administration sur les questions communes et avait présenté un projet de décision proposant des changements au Conseil d'administration de l'UNICEF.

134. Dans son intervention, la Directrice générale a commencé par remercier le Secrétaire sortant du Conseil d'administration, M. Nicolas Pron, de sa direction, de sa capacité de réunir un consensus et de sa diplomatie tout au long de son mandat, et a souhaité la bienvenue à la nouvelle Secrétaire, M^{me} Hai Kyung Jun, qui a une vaste expérience dans les relations avec les donateurs, la mobilisation des ressources, l'élaboration des politiques et les affaires intergouvernementales.

135. La Directrice générale a présenté sa vision pour accélérer les progrès en faveur des enfants et des jeunes, laquelle repose sur les objectifs fixés dans le Plan stratégique pour 2018-2021 et sur le programme de réforme des Nations Unies. L'UNICEF améliorerait ses performances en renforçant son action dans quatre domaines prioritaires.

136. La première priorité était d'intensifier les activités de l'UNICEF visant à intégrer le secteur du développement dans les interventions humanitaires, dans la continuité entre action humanitaire et développement. Les interventions en cas d'urgence ne devaient pas seulement sauver et améliorer des vies à court terme, mais aussi aider des communautés et des pays fragiles à se relever, à se reconstruire et à éviter un retour en arrière afin de jeter les bases du développement.

137. La deuxième priorité pour l'UNICEF était de mettre davantage l'accent sur des solutions locales. L'expérience avait démontré que les systèmes de santé de proximité comptant des travailleurs directement issus de la population locale constituaient le moyen le plus efficace de dispenser des soins de santé primaires aux populations mal desservies. L'UNICEF allait travailler en étroite collaboration avec les gouvernements pour concevoir et fournir ces services par l'intermédiaire de leurs systèmes de santé officiels, ce qui serait essentiel pour parvenir à une couverture sanitaire universelle et pour atteindre la vision des objectifs de développement durable relative à la santé pour tous.

138. La troisième priorité était d'établir des partenariats au titre du programme des Nations Unies pour les enfants et les jeunes. L'UNICEF, qui fournissait un appui renforcé aux enfants pendant les 10 premières années de leur vie et consolidait leurs acquis durant la croissance, se concentrerait désormais également sur les 10 années suivantes de leur développement. En septembre 2018, l'UNICEF rassemblerait les partenaires de tous les secteurs et de tous les organismes des Nations Unies afin d'élaborer, d'intensifier et de dispenser les programmes d'éducation, de formation et d'appui dont les jeunes avaient besoin pour œuvrer à un avenir meilleur pour eux et leurs sociétés respectives. Le Programme des Nations Unies pour les enfants et les jeunes aiderait l'UNICEF à tenir ses engagements envers les jeunes énoncés dans le Plan stratégique.

139. La quatrième priorité était de développer et de mettre en place des innovations dans tous les domaines d'activités de l'UNICEF et d'inclure des technologies qui fournissent des services aux communautés se trouvant dans des zones difficiles d'accès. Il s'agissait notamment de produits et de programmes qui soutenaient la croissance, le développement, l'éducation et la protection des enfants. Ces services devaient également reposer sur des approches novatrices en matière de financement public et privé et de fourniture de services.

140. La Directrice générale a souligné que l'élément indispensable à la mise en œuvre de ces quatre domaines prioritaires était la détermination du Fonds à renforcer ses partenariats avec des gouvernements, des fondations, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Cela passait notamment par le renforcement de la collaboration avec d'autres organismes de développement des Nations Unies en vue

d'accélérer la réalisation des objectifs et d'accomplir la mission du Fonds de manière plus efficace, dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Tandis que les entreprises continuaient de dépasser leur rôle traditionnel, l'UNICEF cherchait à collaborer avec elles pour trouver de nouveaux moyens efficaces d'atteindre les enfants et les jeunes laissés-pour-compte.

141. La Directrice générale a souligné le rôle du personnel de l'UNICEF. Le Fonds était déterminé à ce que la tolérance zéro soit appliquée en cas de harcèlement et d'abus d'autorité et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, à la fois pour le personnel et pour les enfants et les jeunes. L'UNICEF avait renforcé et simplifié ses mécanismes de signalement et les procédures d'enquête, et était attaché à améliorer les vérifications lors de l'embauche de nouvelles recrues. En 2018, l'UNICEF avait créé un groupe tactique indépendant chargé d'évaluer ses pratiques et de formuler des recommandations visant à prévenir et à combattre la discrimination fondée sur le sexe, le harcèlement et les abus d'autorité. L'UNICEF avait obtenu la certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality), la principale norme d'évaluation et de certification des entreprises au niveau mondial dans le domaine de l'égalité des sexes.

142. L'UNICEF était également engagé en faveur d'une culture de la responsabilité, de l'excellence et de l'apprentissage, et avait répondu aux besoins des membres du personnel en matière de formation. Pour introduire des perspectives nouvelles, le Fonds avait lancé un programme de bourses pour les hauts talents en vue de recruter des personnes issues des secteurs public et privé au sein des programmes de l'UNICEF dans le monde entier.

B. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

143. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2018/8/Rev.1).

144. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 37 délégations ayant le statut d'observateur, dont quatre organisations internationales, neuf organisations non gouvernementales et vingt comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs.

145. Dans leurs déclarations nationales, les membres du Conseil ont salué le dévouement et l'impulsion de la Directrice générale pour poursuivre les travaux de son prédécesseur et faire progresser les objectifs du Fonds. Ils ont félicité le personnel de l'UNICEF pour les efforts inlassables qu'il déploie, souvent dans des situations difficiles, afin de ne laisser aucun enfant de côté.

146. Ils ont également salué l'UNICEF pour les importants progrès réalisés en matière d'élimination des mariages d'enfants, d'accès à l'enseignement secondaire pour les filles, de promotion de programmes axés sur la santé des adolescents qui tiennent compte des besoins des deux sexes et de lutte contre la violence sexiste dans les situations d'urgence. Ils ont accueilli favorablement sa collaboration avec le FNUAP en vue de fournir des services de prévention et de protection pour les filles et les femmes victimes de mutilation génitale féminine ou risquant de l'être. Ils attendaient avec intérêt l'application des mesures visant à établir l'égalité des sexes, en tant que priorité intersectorielle du Plan stratégique pour 2018-2021, et la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes 2018-2021.

147. Les délégations se sont félicitées du fait que le Plan stratégique pour 2018-2021 s'appuie sur les réussites du plan précédent et soit aligné sur le programme de réforme des Nations Unies. Notant l'importance d'un financement prévisible, durable et souple pour que l'UNICEF puisse s'acquitter de son mandat, plusieurs délégations ont annoncé des contributions pluriannuelles aux ressources de base et encouragé les autres États en mesure de le faire à leur emboiter le pas. Elles ont exhorté les États Membres à contribuer au fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnateurs résidents et à accepter les 1 % de frais de coordination sur les contributions à des fins spéciales.

148. Les délégations ont noté avec satisfaction que le lien entre action humanitaire et développement constituait une priorité dans le nouveau plan. L'UNICEF avait un rôle essentiel à jouer pour aider les enfants et les réfugiés dans les situations de crise humanitaire ; en raison de son double mandat, le Fonds devait veiller à ce que les organismes des Nations Unies puissent travailler de concert afin de semer les graines du développement dans la planification et la mise en œuvre de l'action humanitaire. Les délégations ont apprécié les progrès des indicateurs relatifs à l'éducation et le fait que des millions d'enfants aient eu accès à une éducation formelle et non formelle dans les situations de crise. L'UNICEF avait contribué de manière significative à la réforme de l'aide humanitaire visant à parvenir à un équilibre entre activités humanitaires et activités de développement, les deux piliers des droits fondamentaux énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Les délégations se sont félicitées du fait que le renforcement de la résilience soit devenu une priorité pour conserver et développer les gains durement acquis, et ont encouragé l'UNICEF à tenir ses engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Elles ont salué le rôle joué par l'UNICEF dans le suivi et l'établissement de rapports sur le sort des enfants touchés par des conflits armés.

149. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui vigoureux à la protection des droits de l'enfant, d'une importance cruciale pour parvenir au développement durable, et attendaient de l'UNICEF un soutien indéfectible à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cela passait notamment par le renforcement de ses travaux normatifs ; par une approche privilégiant les droits de l'homme ; et par une plus grande attention portée à l'égalité des sexes, à la santé sexuelle et procréative et aux droits liés à la procréation, aux enfants handicapés, aux enfants appartenant à des minorités et à la lutte contre la violence contre les enfants sous toutes ses formes. Les délégations ont salué les réalisations du Fonds en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, comme indiqué dans le rapport annuel sur le Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes. Elles attendaient avec intérêt de collaborer avec l'UNICEF pour appliquer son approche fondée sur les droits de l'homme aux activités de développement, notamment dans le cadre du Groupe des amis des enfants et des objectifs de développement durable, et ont exhorté l'UNICEF à continuer à intégrer la problématique femmes-hommes à tous ses programmes.

150. Un certain nombre de délégations ont accueilli favorablement le Programme des Nations Unies pour les enfants et les jeunes, lequel mettait l'accent sur les possibilités offertes aux adolescents et prévoyait des investissements, notamment en matière d'éducation, de formation, de soutien et d'utilisation des nouvelles technologies. Certaines ont encouragé une collaboration avec d'autres entités des Nations Unies.

151. Les délégations se sont également félicitées de l'accent mis sur l'innovation dans le nouveau Plan stratégique et de la volonté de développer de nouvelles technologies. Elles ont également accueilli favorablement la participation active du Fonds au Réseau d'innovation des Nations Unies, et ont souligné qu'il importait que les organismes des Nations Unies collaborent étroitement et de manière harmonieuse afin de tirer parti des innovations.

152. Certaines délégations ont mis en avant leurs besoins spécifiques et ont souligné l'importance d'une présence de l'UNICEF partout dans le monde, notamment par l'intermédiaire de bureau multipays, afin d'atteindre les objectifs et priorités relatifs aux enfants dans les pays à revenu intermédiaire, les pays sans littoral, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, notamment dans le Pacifique, et les pays en situation de conflit. Elles ont demandé à l'UNICEF de continuer à travailler avec ces pays et de promouvoir des moyens de participation novateurs qui tiennent compte des défis nationaux.

153. La représentante de SOS Villages d'Enfants International a souligné que le placement en institution était préjudiciable aux enfants. Certains États membres, qui travaillaient sur la protection de remplacement pour les enfants grâce à des partenariats avec l'UNICEF et des organisations non gouvernementales, cherchaient à mettre fin progressivement aux placements en institutions. La représentante a demandé à l'UNICEF de poursuivre ses engagements envers les enfants et les jeunes dans le système de protection de remplacement et s'est félicitée de l'inclusion dans le Plan stratégique d'un indicateur appelant à la mise en œuvre au niveau national des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants de 2009.

154. La représentante du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF s'est félicitée de l'accent mis sur la promotion des droits des enfants les plus démunis. La complexité des situations d'urgence humanitaire et de développement exigeait une forte intervention coordonnée pour protéger les droits de l'enfant. Il était essentiel de veiller à ce que les droits de l'enfant reçoivent l'attention, le financement et l'engagement politique qu'ils méritent. Attendant avec intérêt le Plan stratégique 2018-2021, le Comité était déterminé à fournir des commentaires et à contribuer à sa mise en œuvre.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF pour 2017

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection

155. Le Président a présenté le rapport annuel du Directeur général pour 2017 ([E/ICEF/2018/9](#)), ainsi que l'additif sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 ([E/ICEF/2018/9/Add.1](#)) ; le tableau sur la mise en œuvre de l'UNICEF de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, 2017 (UNICEF/2018/EB/7) ; et le rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection ([E/ICEF/2018/11](#)).

156. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des partenariats, le Directeur de la Division des données, de la recherche et des politiques a présenté les résultats obtenus en 2017.

157. Les membres du Conseil d'administration ont salué le rapport annuel et les progrès de l'UNICEF accomplis dans le cadre du Plan stratégique 2014-2017, et se sont félicités du rôle moteur de la Directrice générale et du travail du personnel de l'UNICEF au niveau mondial, souvent réalisé dans des environnements difficiles. Ils ont attiré l'attention sur les réalisations en matière de protection de l'enfance et de droits de l'enfant, telles que le recul du mariage d'enfants et l'amélioration de l'accès aux soins de santé, à des installations sanitaires de base et à l'éducation, en particulier dans les situations de crise humanitaire. Ils ont également souligné les réussites

relatives à l'offre de possibilités d'apprentissage et d'emploi pour les jeunes et à leur participation à la vie politique et à la société.

158. Certaines délégations ont souligné l'importance de solutions viables et durables axées sur le renforcement des capacités et systèmes aux niveaux national et local afin de répondre aux besoins des populations locales. Notant que l'UNICEF n'avait pas toujours atteint ses objectifs finaux de développement des capacités, les délégations ont exhorté le Fonds à intensifier ses efforts visant à appuyer les pays dans l'élaboration de politiques adaptées pour les enfants et les jeunes et à promouvoir ces politiques.

159. Un certain nombre de délégations ont expressément formulé leur appui au programme de réforme des Nations Unies tel qu'il est énoncé dans la résolution 72/279 et la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigeait que l'accent soit mis à l'échelle du système sur la promotion des droits de l'enfant dans le monde entier, en veillant à ce que leurs besoins soient satisfaits et en leur donnant les moyens d'exploiter pleinement leur potentiel. Les délégations s'attendaient à ce que les organismes de développement des Nations Unies participent activement et apportent un solide appui au Secrétaire général dans la pleine mise en œuvre des réformes. Elles ont salué le rôle important joué par l'UNICEF dans le système des Nations Unies pour le développement, et s'attendaient à ce que le Fonds soit un chef de file dans la mise en œuvre des réformes qui permettraient une plus grande cohérence de sa réponse aux défis en matière de développement à l'échelon des pays.

160. Plusieurs délégations ont exhorté l'UNICEF à mettre activement en œuvre la résolution 72/279 à tous les niveaux. Le Fonds devrait concentrer ses activités sur ses avantages comparatifs, notamment la coordination d'initiatives conjointes pertinentes avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies, en vue d'exécuter le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) sous la direction du coordonnateur résident. Les délégations ont souligné leur détermination à transformer le système des Nations Unies pour le développement afin qu'il puisse fournir une aide au développement la plus efficace et la plus intégrée possible à l'échelle des pays en vue d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable.

161. Un groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à continuer de s'attacher à ne laisser personne de côté, à intégrer une démarche tenant compte de l'égalité des sexes et à relier les interventions humanitaires et les initiatives de développement. L'UNICEF devrait collaborer avec les autres organismes de développement des Nations Unies en vue : a) d'aligner à l'échelle mondiale la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021 avec la résolution 72/279 de l'Assemblée générale ; b) de mettre à disposition la totalité de ses contributions au mécanisme élargi de partage des coûts pour financer la redynamisation du système des coordonnateurs résidents ; c) de travailler de manière constructive avec les autres organismes des Nations Unies sur un document stratégique à l'échelle du système qui stipulerait clairement leurs avantages comparatifs et collaboratifs et de préciser comment le système dans son ensemble représentait plus que ses parties ; d) d'examiner à l'échelle des pays les effets de la nouvelle structure du Fonds et de rendre compte au Conseil de la manière dont cette structure aurait des incidences sur le modèle d'activité de l'UNICEF et ses travaux ; et e) de se diriger vers le partage des locaux et des interventions communes dans les plus brefs délais.

162. Les délégations étaient satisfaites des gains d'efficacité en 2017 et ont encouragé l'UNICEF à continuer d'améliorer son efficacité structurelle et la quantité et la qualité de ses évaluations. Elles ont souligné l'importance d'évaluer et d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de la fonction de supervision, notamment des mesures visant

à rendre les discussions au Conseil plus approfondies, plus interactives et plus efficaces. Elles ont encouragé l'établissement de rapports pour faciliter le dialogue et les rôles de direction et de supervision du Conseil. Il était essentiel que les États Membres soient en mesure de démontrer les effets des activités de l'UNICEF. Les rapports devraient inclure les débats sur les défis internes et externes qui attendaient l'UNICEF, les enseignements tirés et des propositions concernant la voie à suivre.

163. Les délégations ont souligné l'importance d'un financement prévisible, souple et pluriannuel afin que l'UNICEF puisse s'acquitter de son mandat, réaliser les objectifs de développement durable et ne laisser aucun enfant de côté. Elles ont reconnu les efforts déployés par l'UNICEF pour étudier des partenariats de financement, en particulier avec le secteur privé, et les travaux des comités nationaux en matière de mobilisation de fonds publics et privés. D'autres délégations ont souligné le potentiel du Fonds de l'UNICEF pour l'innovation dans la promotion de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par l'intermédiaire de technologies et de moyens de financement novateurs.

164. Soulignant le fait que les enseignements tirés revêtaient une grande importance, les délégations ont avancé que le Plan stratégique pour 2018-2021 devait être mis en œuvre de manière globale en renforçant les approches intersectorielles et la participation du secteur privé dans la réalisation des objectifs en faveur des enfants ; en développant des projets impliquant action humanitaire, développement et paix pour prévenir de futures crises humanitaires ; et en approfondissant la collaboration avec les autres organismes de développement des Nations Unies grâce, notamment, au chapitre commun des plans stratégiques. Les délégations se sont félicitées du fait que le Plan stratégique de l'UNICEF inclue désormais un objectif relatif à la protection des droits des enfants handicapés.

165. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a souligné l'importance des partenariats avec le secteur privé et des contributions au titre des ressources de base. Les partenariats avec le secteur privé pourraient permettre d'obtenir des résultats positifs pour les enfants plus rapidement grâce à la coordination, à l'application à plus grande échelle des meilleures pratiques, à l'affinement des stratégies et à l'utilisation des avantages comparatifs de l'UNICEF visant à renforcer la structure interne du Fonds. En 2017, les comités nationaux représentaient environ 84 % des ressources du secteur privé de l'UNICEF, et ont été la principale source de financement souple.

166. La représentante de ChildFund Alliance a souligné l'importance de disposer de ressources pour veiller à la mise en œuvre des politiques et mesures de protection de l'enfance. À l'échelle mondiale, l'on estimait que les coûts et impacts économiques de la violence contre les enfants s'élevaient à 7 milliards de dollars, tandis que l'investissement moyen pour lutter contre ce problème était inférieur à 0,65 dollar par enfant. L'Alliance s'est félicitée de l'augmentation des dépenses liées à la protection de l'enfance au sein de l'UNICEF et a appelé à ce que cela continue. Les initiatives de partenariat et de collaboration axées sur les enfants étaient également indispensables pour renforcer la coopération.

167. La représentante de World Vision a mis en exergue les activités de l'organisation avec l'UNICEF dans des contextes de crise humanitaire et dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'assainissement, de l'hygiène, du VIH/sida, de la protection de l'enfance et de l'élimination de la violence contre les enfants, ainsi que sa collaboration avec le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants. Elle a souligné que l'élimination de la violence contre les enfants exigeait une mobilisation et une action collectives.

168. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/7](#) (voir annexe II).

B. État d'avancement du renforcement des mesures de protection contre a) l'exploitation et les atteintes sexuelles et b) le harcèlement sexuel au travail

169. Le Président a présenté l'état d'avancement.

170. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe (gestion), le Directeur de la Division des programmes a présenté l'état d'avancement du renforcement des mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, puis la Directrice des ressources humaines a présenté l'état d'avancement sur le renforcement des mesures de protection contre le harcèlement sexuel au travail.

171. Les membres du Conseil ont souligné leur ferme détermination à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel sous toutes ses formes au sein de l'UNICEF et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Ils se sont félicités des efforts déployés par le Secrétaire général pour lutter contre ces violations ainsi que des efforts du système des Nations Unies pour appliquer une politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel au travail.

172. Un groupe de délégations a condamné l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, et a accueilli favorablement les mesures que l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies avaient mises en place, y compris la politique de tolérance zéro, tout en appelant les organisations à en faire davantage. L'exploitation et les atteintes sexuelles empêchaient les acteurs internationaux du développement de travailler efficacement. Les organisations qui ne protégeaient pas leur propre personnel contre le harcèlement sexuel et les abus d'autorité ne pouvaient pas protéger leurs bénéficiaires, et mettaient en péril la réalisation du Programme 2030. Ce groupe de délégations s'est félicité de la coopération de l'UNICEF avec le Défenseur des droits des victimes des Nations Unies, laquelle avait débouché sur un examen indépendant des politiques et procédures du Fonds, la nomination d'un représentant de haut niveau chargé de ces questions, le renforcement des mécanismes de signalement au niveau local, l'amélioration des procédures de ressources humaines et l'augmentation des ressources disponibles pour les enquêtes.

173. Le même groupe a demandé à l'UNICEF et aux autres organisations de mettre en œuvre des changements institutionnels et culturels par l'intermédiaire d'une approche cohérente appliquée à l'échelle du système des Nations Unies. Selon ce groupe, les organisations devraient : a) lutter contre la culture sous-jacente menant à des comportements inacceptables, promouvoir l'égalité des sexes et augmenter le nombre de femmes employées dans le système des Nations Unies ; b) mettre en place des mécanismes et procédures appropriés, impartiaux et harmonisés qui permettent de déposer une plainte, de faire un signalement, de mener une enquête et de tenir les personnes pour responsables de leurs actes ; c) encourager le signalement pour faire remonter les cas et protéger les lanceurs d'alerte ; d) lever les obstacles aux personnes faisant un signalement et apporter un appui et une protection aux victimes et aux survivants ; e) adopter une approche globale ; f) garantir une approche cohérente à l'échelle du système des Nations Unies pour que les organisations affiliées, les fournisseurs et les agents d'exécution respectent les mêmes principes, et que les auteurs ne puissent pas passer d'un emploi à un autre ; et g) garantir une communication ouverte et transparente avec les bénéficiaires, le personnel, les partenaires et les États membres.

174. En écho au rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/72/751 et Corr. 1), les délégations ont exigé que, à compter de janvier 2018, les hauts dirigeants des Nations Unies à l'échelle du système présentent chaque année à leurs organes directeurs des

certifications confirmant qu'ils avaient dûment signalé toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et pris les mesures appropriées. Le groupe a demandé que chaque organisation présente cette certification à son Conseil d'administration lors de sa session annuelle, laquelle certification couvrirait tous les aspects de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel et viendrait compléter les mécanismes de signalement existants au sein du Bureau de la déontologie, du Bureau de l'audit et des investigations et du Bureau de l'évaluation.

175. Une délégation a suggéré que, pour éviter les chevauchements d'activités, les organisations rendent des comptes auprès de leurs conseils d'administration en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel lors de la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF et d'ONU-Femmes. La même délégation a insisté sur l'importance d'adhérer à la terminologie établie par les résolutions de l'Assemblée générale pour ces questions.

176. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/8](#) (voir annexe II).

C. Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

177. Le Président a présenté le rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ([E/ICEF/2018/10](#)).

178. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté un résumé du rapport annuel, y compris une vidéo sur la réponse de l'UNICEF et des partenaires à l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo.

179. Les membres du Conseil ont souligné que l'UNICEF était un partenaire essentiel dans l'action humanitaire et un acteur déterminant au sein du système humanitaire. Le rapport représentait une étape importante dans la facilitation des débats stratégiques entre les membres du Conseil et la direction de l'UNICEF sur le thème de l'action humanitaire.

180. Un groupe de délégations, faisant remarquer qu'en 2017, 55 % des dépenses du Fonds au niveau national avaient servi à mettre en place des interventions en cas d'urgence, a souligné l'importance de respecter les principes de responsabilité et de transparence en matière de dépenses. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour son analyse des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés et ont salué sa vision des décisions à venir en matière de programmes. Elles ont accueilli favorablement ses projets visant à résoudre les défis de manière systématique et structurée, et se sont félicitées de l'accent mis sur les populations les plus vulnérables. Les délégations ont demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF ciblait les groupes vulnérables pour mener à bien son action humanitaire et l'ont encouragé à continuer à protéger les droits des enfants vulnérables, y compris des adolescents et des enfants handicapés. En plus du suivi régulier, le groupe s'est prononcé en faveur d'un dialogue permanent sur l'action humanitaire, y compris entre les sessions du Conseil. Les délégations ont encouragé l'UNICEF à réfléchir aux moyens de mieux rendre compte de l'expérience acquise dans les situations d'urgence humanitaire, notamment en faisant plus explicitement référence à l'année en question et en précisant les étapes pour l'année qui suit. À l'avenir, les rapports annuels devraient également inclure des références plus précises aux enseignements tirés de la synthèse des évaluations de l'action humanitaire de l'UNICEF 2010-2016.

181. Le même groupe a demandé à l'UNICEF de davantage s'investir dans des initiatives à l'échelle des Nations Unies et plus largement dans le système humanitaire, y compris concernant le Sommet mondial sur l'action humanitaire et le pacte relatif

au financement de l'action humanitaire (« Grand Bargain »). Il a demandé des détails sur les mesures visant à : a) tenir les engagements pris au niveau mondial en faveur de la réforme de l'action humanitaire ; b) améliorer la performance et l'efficacité et mieux répondre aux besoins de l'action humanitaire, notamment grâce à une meilleure coopération et une meilleure coordination avec d'autres donateurs humanitaires ; c) aider à renforcer les capacités des acteurs locaux ; et d) exercer un rôle d'impulsion. Les délégations ont souligné que l'UNICEF, en tant qu'organisation à double mandat, se devait de montrer l'exemple pour présenter les efforts destinés à concrétiser le lien entre action humanitaire et programmes de développement en vue de réduire la vulnérabilité, de renforcer la résilience et de promouvoir un relèvement et une transition rapides. Cela passait par le renforcement de la cohérence, la promotion d'une planification et d'une programmation conjointes, la promotion du respect des principes humanitaires et un travail sur les résultats collectifs dans l'ensemble du système des Nations Unies.

182. Les délégations ont demandé des précisions sur a) les plans visant à élaborer un cadre institutionnel d'accès ; b) les échanges de meilleures pratiques avec d'autres intervenants humanitaires ; c) la façon dont la nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines aurait des répercussions sur les situations de crise ; et d) les possibilités de participer à des initiatives conjointes, telles que des audits conjointes et l'harmonisation des mécanismes de diligence raisonnable. Des analyses portant sur l'avenir du rôle de l'UNICEF dans l'action humanitaire ont été demandées, notamment sur la manière dont le Fonds s'appuierait sur ses avantages comparatifs, sur les défis actuels, la coordination et les partenariats avec d'autres acteurs et les enseignements tirés au cours des dernières années, ainsi que des précisions sur la manière dont ces analyses viendraient éclairer les décisions futures en matière de planification. Les délégations ont également demandé des détails sur les résultats concrets des efforts déployés dans le cadre de l'évaluation commune des besoins et les résultats des efforts visant à réduire les doubles emplois et les coûts de gestion.

183. D'autres délégations ont demandé des informations sur le nombre croissant d'appels d'urgence émis par le Fonds ; la mise en œuvre d'approches soucieuses de l'égalité des sexes ; les partenariats et la coordination en matière de violence sexiste et d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les situations de crise humanitaire ; l'utilisation des transferts de fonds ; le statut des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire ; l'adéquation de l'architecture financière du Fonds lorsqu'il s'agissait de répondre aux situations d'urgence ; et sur l'incidence de la réforme des Nations Unies sur l'action humanitaire de l'UNICEF.

184. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/9](#) (voir annexe II).

D. Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017)

185. Le Président a présenté le rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes 2014-2017 ([E/ICEF/2018/12](#)).

186. Après les observations liminaires du Directeur général adjoint (Programmes), la Conseillère principale pour l'égalité des sexes, les droits et le développement a présenté une mise à jour sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans le cadre du Plan.

187. Un groupe de délégations s'est félicité de l'établissement de rapports portant à la fois sur les résultats obtenus et sur les difficultés rencontrées en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, en particulier dans les quatre domaines prioritaires ciblés. Les délégations ont pris note de la contribution précieuse de l'UNICEF pour mettre fin aux pratiques néfastes telles que le mariage

d'enfants, le mariage précoce, le mariage forcé et les mutilations génitales féminines, et pour réduire les grossesses précoces, l'anémie et la violence sexiste, en particulier dans le cadre scolaire et les situations d'urgence humanitaire.

188. Ce groupe de délégations a félicité l'UNICEF pour le renforcement de ses capacités institutionnelles et pour l'intégration d'une démarche antisexiste, rendus possibles grâce à l'augmentation du nombre de spécialistes des questions d'égalité des sexes, à l'identification de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, à la formation du personnel et à la mise à disposition d'un appui et d'outils d'assistance, tels que GenderPro, le programme de renforcement des capacités des responsables de la coordination. Les délégations ont encouragé l'UNICEF à poursuivre l'accélération de la prise en compte de la problématique femmes-hommes conformément au Plan d'action pour l'égalité des sexes 2018-2021, notamment en progressant vers la réalisation des engagements pris au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et qui demandent d'allouer 15 % des ressources totales à la promotion de l'égalité des sexes.

189. Le groupe a encouragé l'UNICEF à affiner sa compréhension de la transversalisation de la problématique hommes-femmes et l'a invité à réfléchir au déroulement de cette transversalisation à l'échelle du Fonds et durant la phase de programmation, en s'interrogeant notamment sur les différentes conséquences pour les filles et les garçons des actions planifiées, conformément à la résolution 2017/9 du Conseil économique et social. Les renseignements fournis devraient inclure des détails sur la manière dont les améliorations en matière d'analyses comparatives entre les sexes et dans les domaines du renforcement des capacités, de la mobilisation des ressources et du suivi des résultats avaient permis d'améliorer les programmes de pays et de les transformer pour renforcer leur impact. Les délégations ont demandé à l'UNICEF de fournir des détails sur la manière dont le Fonds prévoyait de travailler avec des femmes et des filles handicapées dans ses domaines prioritaires.

190. Dans l'ensemble, le groupe s'est prononcé en faveur de l'établissement de rapports plus analytiques et plus stratégiques qui fournissaient des preuves irréfutables des résultats et démontraient, grâce à des indicateurs bien définis, la façon dont le Fonds était en train de combler les écarts entre les sexes, y compris en matière de normes et de pratiques discriminatoires. Les délégations ont recommandé que des objectifs soient établis pour les critères de performance afin de suivre les progrès accomplis et ont souligné la nécessité de disposer de données plus solides dans les contextes d'urgence humanitaire.

191. Le groupe a noté que bien qu'ayant été établi à la fin du cycle, le rapport mettait l'accent sur les effets produits, notamment la fourniture de services, la sensibilisation et le renforcement des capacités, plutôt que sur les résultats. Il y avait peu de signes d'évolution des pratiques et des politiques ou de gains d'efficacité au sein des programmes du Fonds. L'UNICEF devrait continuer à améliorer sa gestion axée sur les résultats afin de veiller à ce que les rapports soient établis en nombre suffisant, en s'appuyant sur les enseignements tirés des années précédentes, et devrait saisir l'opportunité de présenter ses résultats uniques et obtenus en partenariat avec d'autres parties prenantes.

192. D'autres délégations ont demandé des précisions sur les obstacles empêchant d'atteindre les cibles et sur les mesures visant à les éliminer ; sur les difficultés à recruter des spécialistes de l'égalité des sexes à l'échelon des pays ; sur la certification EDGE ; sur les projets visant à remédier au manque de moyens de financement ; sur les capacités nationales à traiter des questions liées aux adolescentes ; sur le renforcement du système de gestion des informations tenant compte des disparités entre les sexes ; sur la prise en compte des questions liées à l'identité de genre et à la

diversité dans l'intégration de la problématique femmes-hommes ; sur les travaux du Comité directeur du Plan d'action pour l'égalité des sexes visant à assurer le rôle de supervision ; sur le renforcement des données ventilées par sexe et par âge ; sur la collaboration interorganisations en matière d'égalité des sexes ; sur le rôle des organisations de défense des droits des femmes dans la promotion de l'égalité des sexes ; et sur les incidences de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur la coordination interorganisations en matière d'égalité des sexes.

E. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

193. Le Président a informé le Conseil d'administration que, conformément à sa décision [2014/1](#), les descriptifs de programmes de pays seraient examinés et adoptés par approbation tacite au cours de la présente session. Les projets de descriptif de programme pour le Kenya, le Malawi et le Rwanda avaient été publiés sur le site Web du Conseil d'administration, accompagnés de leurs plans d'évaluation chiffrés respectifs, entre le 16 mars et le 5 avril 2018 afin de donner aux membres du Conseil la possibilité de formuler des observations. Les commentaires reçus avaient été communiqués aux bureaux des pays et des régions concernés et aux gouvernements et, le cas échéant, pris en compte dans les versions définitives des documents. Les descriptifs ne feraient l'objet de plus amples débats que si cinq membres au moins du Conseil avaient informé le secrétariat par écrit qu'ils souhaitaient porter un programme de pays devant le Conseil d'administration pour examen complémentaire. Le secrétariat n'avait reçu aucune demande en ce sens.

Afrique de l'Est et Afrique australe

194. La Directrice du bureau régional a présenté les programmes de pays pour le Kenya ([E/ICEF/2018/P/L.4](#)), le Malawi ([E/ICEF/2018/P/L.5](#)) et le Rwanda ([E/ICEF/2018/P/L.6](#)). Le programme du Kenya visait à réduire les retards de croissance et la mortalité ; à améliorer l'apprentissage et l'éducation préscolaires ; à renforcer la protection des enfants et des adolescents et la prévention primaire du VIH ; et à améliorer la protection sociale, l'inclusion et la résilience de la population. Le programme du Malawi avait pour objectif d'améliorer le développement, la prise en charge et l'apprentissage du jeune enfant ; de garantir que les filles et les garçons en âge d'aller à l'école possèdent les acquis scolaires essentiels et les compétences nécessaires, soient à l'abri de l'exploitation, des pratiques traditionnelles néfastes et de la violence et puissent bénéficier de services sociaux multisectoriels ; et de veiller à ce que les filles et les garçons grandissent au sein de communautés résilientes, inclusives et adaptées aux enfants. Le programme du Rwanda était axé sur la réduction de la mortalité post-infantile et sur l'amélioration de la santé des enfants par le renforcement des systèmes de santé ; sur l'amélioration de l'enseignement de qualité et des possibilités d'apprentissage inclusives ; sur le renforcement de la protection de l'enfance, en particulier en réduisant la violence et en encourageant la réintégration des enfants séjournant en institution auprès de leur famille, y compris des enfants handicapés ; et sur l'élargissement de l'accès des familles défavorisées à des services de protection sociale multisectoriels et dotés de ressources suffisantes.

195. Le représentant du Kenya a reconnu le rôle des partenariats et de la collaboration entre son pays et l'UNICEF et l'effet positif sur les enfants de son pays. L'UNICEF était particulièrement bien placé pour appuyer les domaines prioritaires du programme de pays, en particulier concernant la sécurité alimentaire, la nutrition et la couverture sanitaire universelle. Le Kenya s'est félicité de l'appui continu de l'UNICEF dans le renforcement des systèmes nationaux de suivi, notamment pour les enquêtes majeures,

telles que le recensement de 2019 qui incorporait des indicateurs axés sur les enfants et d'autres ventilés par sexe. Le Kenya attendait avec intérêt de poursuivre sa collaboration avec le Fonds afin de renforcer les effets positifs pour les enfants, et a demandé à l'UNICEF de veiller à ce que les risques recensés dans le programme de pays soient atténués, notamment grâce à un renforcement de l'appui des donateurs.

196. Le représentant du Malawi a souligné que le partenariat instauré avec l'UNICEF devrait modifier l'avenir du pays. L'UNICEF collaborerait avec le Gouvernement pour financer l'amélioration du développement, des soins et de l'éducation du jeune enfant, de sorte que les filles et les garçons d'âge scolaire puissent posséder les acquis et compétences scolaires indispensables et puissent grandir dans des communautés résilientes, inclusives et adaptées aux enfants. Le Malawi espérait que l'extension du programme de pays à la totalité des 28 districts et le renforcement de ses capacités institutionnelles contribueraient à la mise en œuvre du Programme 2030.

197. Le représentant du Rwanda a accueilli avec satisfaction le programme de pays de l'UNICEF en tant que cadre directeur faisant écho aux cinq grandes priorités du deuxième pilier de la stratégie nationale de transformation du pays pour 2017-2024. Le programme faisait partie intégrante de l'initiative coordonnée « Unité d'action des Nations Unies » au Rwanda. Le programme était ambitieux par rapport au budget alloué et le Rwanda a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour tirer parti des ressources et des partenariats aux niveaux national et international en faveur des enfants. Le représentant du Rwanda a encouragé l'UNICEF à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour mobiliser des fonds publics et privés par des méthodes de financement mixte.

198. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/5](#) (voir annexe II).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

199. Le Président a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, ce dernier avait été informé d'une première série de prorogations pour un an des programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine, le Congo, Cuba, le Mexique et la Sierra Leone, telle qu'approuvée par la Directrice générale. Il avait également été demandé au Conseil d'administration d'approuver la demande de prorogation pour un an du programme de la République arabe syrienne, à la suite d'une première prorogation d'un an. Ces propositions ont été présentées dans le document [E/ICEF/2018/P/L.7](#).

200. Le Conseil d'administration a pris note de la prorogation pour un an des programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine, le Congo, Cuba, le Mexique et la Sierra Leone, qui ont été approuvées par la Directrice générale et figurent dans la décision [2018/6](#) (voir annexe II).

201. Le Conseil d'administration a approuvé la prorogation pour un an du programme de la République arabe syrienne, comme l'indique sa décision [2018/6](#) (voir annexe II).

F. Rapports d'évaluation et réponses de la direction

202. Le Président a présenté le rapport annuel de 2017 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF ([E/ICEF/2018/15](#)) et la réponse de la direction à ce sujet (UNICEF/2018/EB/5) ainsi que l'évaluation des stratégies et programmes de l'UNICEF visant à réduire les retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans [[E/ICEF/2018/16](#) (résumé)] et la réponse de la direction à ce sujet ([E/ICEF/2018/17](#)).

203. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté les deux rapports, puis la Directrice générale adjointe (gestion) a apporté les réponses de la direction.

Rapport annuel de 2017 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF et réponse de la direction

204. Durant la seule intervention du Conseil d'administration concernant ce premier point, un groupe de délégations a reconnu que le champ d'application du rapport comprenait un résumé de plusieurs examens et rapports en plus d'une évaluation annuelle de performance, et a souligné qu'il était essentiel que l'UNICEF dispose d'une fonction d'évaluation indépendante. Les délégations ont apprécié la volonté du Fonds de mettre en œuvre les recommandations de l'examen collégial du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le fait que l'accent ait été mis sur l'amélioration de la qualité des évaluations et l'inclusion d'une réponse de l'administration.

205. Concernant la performance de la fonction d'évaluation, le groupe s'est félicité des efforts déployés par l'UNICEF pour examiner les recommandations énoncées dans la décision 2017/9 du Conseil, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la couverture géographique et l'incorporation de thèmes transversaux. Toutefois, les délégations ont demandé à l'UNICEF de veiller à ce que la question de l'égalité des sexes soit prise en compte dans toutes les évaluations et d'augmenter le rythme des évaluations ayant comme thème transversal l'action humanitaire afin que celle-ci soit davantage alignée sur les dépenses de l'UNICEF en situation de crise. Elles ont demandé au Fonds de communiquer au Conseil d'administration des mesures concrètes sur la manière d'atteindre ces objectifs. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a reconnu qu'il était important d'adopter une approche plus large en matière de prise en compte de l'égalité des sexes. Tout en prenant note du système d'évaluation indépendant déjà utilisé pour faire un retour sur l'égalité des sexes aux personnes menant ces évaluations, il a également indiqué que le Bureau envisageait de mettre en place un programme de renforcement des capacités afin d'améliorer les compétences d'évaluation du personnel.

206. Le groupe de délégations a également demandé que le nombre d'évaluations soumis par chaque région soit mieux aligné sur leurs dépenses de programme respectives afin de veiller à ce que les régions avec d'importantes dépenses pour l'UNICEF disposent d'une bonne couverture d'évaluation.

207. Concernant la répartition thématique des évaluations pour la période 2018-2021 par rapport à la période 2014-2017, le groupe a demandé des précisions sur la diminution des évaluations sectorielles portant sur l'éducation et la protection de l'enfance et a invité l'UNICEF à prendre des mesures pour garantir une couverture des évaluations stable et bien répartie entre tous les secteurs. Les futurs rapports devraient être structurés autour du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et la politique d'évaluation révisée. Les délégations attendaient avec intérêt des précisions sur la manière dont l'UNICEF appliquerait la politique, en particulier en ce qui concerne la planification, les normes et l'exécution des évaluations et le renforcement des capacités.

208. Pour ce qui est de l'allocation des ressources, le groupe a exprimé son inquiétude car l'UNICEF n'avait pas atteint son objectif de consacrer 1 % du montant total des dépenses de programme à la fonction d'évaluation. Les délégations ont souligné que, lors de la session annuelle de 2017, le Comité avait exprimé sa préoccupation et avait prié l'UNICEF de lui présenter un plan pour atteindre cet objectif. Tout en prenant acte du fait que la création d'un fonds de financement commun dans la politique d'évaluation révisée faisait partie de ce plan et que le cadre de résultats du Plan stratégique 2018-2021 tenait compte de cet objectif, elles ont souligné qu'il importait de veiller à ce que l'objectif soit atteint. Le Directeur général adjoint a fait observer que la professionnalisation croissante des acteurs concourant à la fonction

d'évaluation au sein de l'UNICEF aiderait le personnel à mieux comprendre l'objectif des évaluations ainsi que les moyens de les entreprendre, ce qui contribuerait à faciliter la réalisation d'évaluations. Ces mesures s'inscrivaient dans le cadre d'une allocation croissante de ressources à la fonction d'évaluation, de même que la création du fonds de financement commun en tant que mécanisme catalyseur.

209. Le groupe s'est félicité de la participation active de l'UNICEF à l'évaluation indépendante à l'échelle du système et au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Les délégations ont encouragé le Bureau de l'évaluation à poursuivre sa collaboration avec les partenaires, notamment par l'intermédiaire d'évaluations conjointes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de programmes communs. Elles ont rappelé qu'il importait de réaliser des évaluations conjointes, notamment entre le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes, dans le cadre du chapitre commun des plans stratégiques. Elles ont demandé des précisions sur les projets d'évaluations conjointes de portefeuilles nationaux, ainsi que des informations sur l'état d'avancement de l'accord de coordination avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a expliqué que les discussions se poursuivaient avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation afin de renforcer les évaluations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et avec les organismes des Nations Unies avec qui l'UNICEF avait des programmes communs en vue d'élargir la couverture des évaluations conjointes de programmes.

210. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/10](#) (voir annexe II).

Évaluation des stratégies et programmes de l'UNICEF visant à réduire les retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, et réponse de la direction

211. Une délégation a salué le fait que l'UNICEF continue de se concentrer sur des approches intersectorielles axées sur la nutrition en vue de réduire le fardeau de la malnutrition chez les femmes, les adolescents et les enfants. En particulier, la délégation s'est félicitée des efforts déployés pour accroître la production de connaissances sur les facteurs déclenchant les retards de croissance et les moyens de lutter contre ces derniers, et a souligné qu'il importait d'examiner les retards de croissance en tenant compte de tout le cycle de vie, dans le cadre de la nouvelle stratégie de nutrition.

212. La délégation a apprécié le fait que l'évaluation traite de l'inégalité des sexes, mais a estimé que la couverture du sujet pourrait être renforcée dans les futurs rapports. Elle a accueilli favorablement l'engagement qui a été pris d'élaborer des directives et des manuels pour améliorer l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les évaluations, mais a souligné que les directives devraient aussi évaluer les incidences d'une analyse différenciée selon les sexes sur les programmes. L'approche globale du Fonds en matière de prévention et de réduction des retards de croissance serait renforcée par une approche plus rigoureuse concernant l'analyse des déterminants sexuels de la malnutrition et des retards de croissance. Cette analyse rigoureuse serait indispensable à des programmes nutritionnels efficaces.

213. La délégation a souligné le rôle de chef de file de l'UNICEF aux niveaux national et international dans le cadre des efforts visant à réduire les retards de croissance, et a encouragé le Fonds à élargir sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que le FNUAP et ONU-Femmes. Il a également été demandé au Fonds de travailler plus étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) sur la question.

214. Une délégation a demandé des précisions sur la volonté de l'UNICEF de mobiliser les États Membres dans le cadre des efforts visant à réduire les retards de croissance et à sensibiliser aux approches axées sur la nutrition. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que le personnel technique des États membres serait inclus dans le groupe de référence externe. Il a confirmé que les programmes d'éducation axés sur la nutrition seraient examinés dans le cadre de la stratégie, ainsi que des questions telles que les liens entre alimentation, eau, assainissement et hygiène et d'autres secteurs.

215. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/10](#) (voir annexe II).

G. Politique d'évaluation révisée de l'UNICEF

216. Le Président a présenté la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF ([E/ICEF/2018/14](#)) ;

217. Après des déclarations liminaires de la Directrice générale adjointe (gestion), le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport.

218. Un groupe de délégations a salué la politique d'évaluation révisée et ses améliorations, et a exprimé sa reconnaissance pour la discussion franche avec les membres du Conseil tout au long du processus de révision. Le groupe s'est penché sur quatre points principaux : les objectifs d'allocation de ressources ; l'indépendance du Bureau de l'évaluation ; le renforcement des capacités d'évaluation nationale ; et l'évaluation et les partenariats à l'échelle du système.

219. Concernant le premier point, le groupe a souligné que la nouvelle politique d'évaluation avait fixé un objectif clair d'allocation de ressources de 1 % à la fonction d'évaluation sur l'ensemble des dépenses du programme. Les délégations ont fortement appuyé que cet objectif était crucial pour renforcer la fonction d'évaluation de l'UNICEF et la protéger en cas de fluctuation du niveau de ressources. Le Conseil veillerait à ce que l'UNICEF atteigne cet objectif et reviendrait sur la question à la session annuelle de 2019.

220. Le groupe reconnaissait l'indépendance du Bureau de l'évaluation, et a déclaré que la sélection de son directeur devrait se faire en consultation avec la Directrice générale. Les délégations se sont déclarées en faveur du fait que le Directeur du Bureau de l'évaluation rende compte directement à la Directrice générale et au Conseil d'administration. La politique d'évaluation était un instrument clef pour que le Bureau opère en toute discrétion et avec contrôle grâce aux ressources allouées.

221. Le groupe de délégations a souligné que l'amélioration de la capacité d'évaluation des gouvernements et des partenaires locaux était essentielle pour que les pays s'approprient mieux les processus de développement et leur rôle d'impulsion. Elles se sont félicitées de l'adoption par l'UNICEF de la politique et des actions proposées, et ont appelé à élaborer une approche commune avec d'autres organismes des Nations Unies et banques de développement afin d'éviter les doubles emplois. Elles ont demandé à l'UNICEF de présenter des détails sur son expérience à cet égard lors des prochaines sessions du Conseil.

222. Le groupe a accueilli favorablement l'inclusion dans la politique révisée des fonctions d'évaluation du système des Nations Unies pour le développement et la participation de l'UNICEF aux évaluations à l'échelle du système, notamment au titre du chapitre commun des plans stratégiques. Les délégations ont souligné que les évaluations indépendantes menées à l'échelle du système étaient de la plus haute importance pour mesurer les objectifs communs énoncés dans le Programme 2030, ce qui exigeait une meilleure coordination entre les fonctions d'évaluation des

organismes. L'UNICEF jouait un rôle unique dans le cadre des évaluations à l'échelle du système car le Fonds était le chef de file concernant les objectifs relatifs aux enfants au niveau national.

223. Les délégations ont encouragé l'UNICEF à veiller à la bonne application des principes de la politique d'évaluation dans l'ensemble de ses travaux. Elles ont demandé une meilleure couverture de l'évaluation des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes et l'action humanitaire et le renforcement des évaluations décentralisées afin de soutenir l'apprentissage et l'application du principe de responsabilité. Elles attendaient avec intérêt l'examen indépendant de la politique en 2022.

224. Deux délégations ont posé des questions au sujet des projets visant à améliorer les capacités d'évaluation au niveau local. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu que la nouvelle politique avait jeté les bases pour que les travaux de renforcement des capacités puissent être menés à plus grande échelle, en particulier grâce à la collaboration avec les partenaires.

225. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/10](#) (voir annexe II).

H. Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2017

226. La conseillère principale en déontologie a présenté le rapport du Bureau de la déontologie pour 2017 ([E/ICEF/2018/13](#)).

227. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de la déontologie pour son importante contribution à la promotion de normes d'éthique, d'intégrité et de responsabilité plus exigeantes au sein de l'UNICEF. Ses activités de formation et de sensibilisation à l'intention du personnel de l'UNICEF permettaient de mieux faire connaître les valeurs et les normes du Fonds et d'augmenter le nombre de membres du personnel ayant reçu une formation. Le nombre croissant de demandes était le résultat de l'efficacité des initiatives mises en place par le Bureau. Les délégations ont pris acte de l'accroissement de sa charge de travail et ont demandé à l'UNICEF de lui allouer des ressources suffisantes afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions et fournir des conseils et un appui aux fonctionnaires et aux non-fonctionnaires. Elles ont demandé à l'UNICEF et au Bureau de produire une évaluation quantitative conjointe des ressources qui lui sont allouées.

228. Le groupe a encouragé le Bureau de la déontologie à tirer des conclusions et à formuler des recommandations pour l'UNICEF et le Conseil d'administration dans son rapport annuel, et a demandé à l'UNICEF d'apporter une réponse indépendante de la direction à ce rapport annuel, à partir de 2019. Les délégations ont renouvelé leur demande de 2017 et ont appelé l'administration à associer le Bureau aux processus d'élaboration de normes et d'appui aux politiques, ce qui permettrait de définir clairement les rôles, les responsabilités et les procédures de participation du Bureau. Elles ont demandé que la politique soit présentée dans le rapport annuel du Bureau de la déontologie en 2019.

229. Le groupe de délégations a accueilli favorablement les mesures prises pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, notamment la création d'un poste de transition pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel et améliorer la protection de l'enfance. Les délégations se sont félicitées de l'appui du Bureau de la déontologie dans le cadre de l'application de la politique de protection de l'enfance et lui ont demandé de donner des précisions sur les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les recommandations dans son rapport annuel de 2019. Le Bureau avait un rôle à jouer pour créer des postes et élaborer des processus au sein de l'UNICEF visant à prévenir

et à combattre les sévices, l'exploitation, le harcèlement et d'autres manquements. Les délégations attendaient avec intérêt les résultats de l'équipe spéciale indépendante sur la discrimination et le harcèlement sexistes au travail, et lui ont demandé d'inclure dans son rapport l'analyse et la définition des fonctions au sein de l'UNICEF chargées de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. L'analyse devrait également porter sur la répartition des responsabilités concernant la mise en œuvre des mesures relatives aux conduites sexuelles et à la protection des enfants. Un grand nombre de ces attributions avaient été décrites dans le rapport annuel de 2017 du Bureau de l'audit interne et des investigations. Les délégations ont demandé au Bureau de la déontologie de continuer à jouer le rôle de chef de file et de prendre en charge la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein de l'UNICEF, conformément à son mandat. Elles ont souligné qu'il importait de créer des conditions encourageant une culture du parler franc et ont salué les efforts déployés par l'UNICEF et le Bureau de la déontologie pour accroître la confiance au sein du personnel.

I. Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2017 et réponse de la direction

Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2017

230. Le Président a présenté le rapport annuel de 2017 du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration (E/ICEF/2018/AB/L.2 et Corr.1) et la réponse de l'administration (E/ICEF/2018/AB/L.3). Le Conseil d'administration disposait également, à titre informatif, du rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2017.

231. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a présenté le rapport annuel de 2017 du Bureau au Conseil d'administration, puis la Directrice générale adjointe (gestion) a présenté la réponse de l'administration. Le Vice-Président du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit a fourni des commentaires au nom du Comité.

232. Un groupe de délégations a accueilli favorablement l'analyse du Bureau sur l'efficacité de l'UNICEF en matière de gouvernance, de gestion des risques et de dispositifs de contrôle et l'a qualifiée de « globalement satisfaisante ». Les délégations se sont félicitées de la détermination de l'administration à améliorer certains domaines, notamment la gestion des risques, la gestion des partenaires de réalisation et des risques de fraude et la protection contre ces risques. Elles ont apprécié les mesures de suivi pour répondre aux préoccupations du Conseil au sujet des domaines à risque mentionnés dans le rapport annuel du Bureau pour 2016, et se sont félicitées du rapport détaillé figurant dans la réponse de l'administration. Elles ont salué les efforts de l'UNICEF visant à réduire le nombre de recommandations en suspens depuis plus de 18 mois, et lui ont demandé de donner la priorité aux recommandations restantes, y compris celles datant de 2013 et de 2015.

233. Le groupe de délégations a reconnu que les notes de 2017 pouvaient être expliquées par le fait que le Bureau avait mis l'accent sur les domaines et bureaux à risque en réponse à des situations humanitaires complexes, et a demandé des explications sur les raisons de l'absence de rapports d'audit internes « défavorables » en 2017, sur la diminution du nombre de rapports jugés « satisfaisants » et sur l'augmentation du nombre de rapports « avec réserve majeure ».

234. Les délégations ont encouragé le Bureau à utiliser un ensemble complet d'indicateurs clefs de performance dans son rapport annuel pour 2018, et se sont

félicitées de son intention de procéder à une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit. Elles ont encouragé le Bureau à inclure un résumé dans le rapport pour 2018 des conclusions de l'évaluation externe et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations qu'elle a formulées. Le Directeur du Bureau de l'audit interne et des investigations a confirmé que le Bureau travaillait à l'élaboration de ces indicateurs, et que la direction attendrait avec intérêt de présenter les résultats de l'évaluation d'assurance-qualité externe au Conseil d'administration l'an prochain.

235. Le groupe de délégations a accueilli favorablement la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre la fraude et des initiatives visant à renforcer le contrôle des tierces parties afin de réduire les pertes au minimum. Les délégations ont exprimé leur préoccupation continue concernant le faible niveau de recouvrement des pertes, et ont exhorté l'UNICEF à concentrer ses efforts sur le renforcement des processus de recouvrement et sur l'établissement de rapports pour le Conseil à ce sujet, en particulier sur le taux de recouvrement des pertes subies en une année durant les années suivantes. La Directrice adjointe de la Division de la gestion financière et administrative a noté que la nouvelle stratégie de lutte contre la fraude reflétait le fait que l'administration mettait davantage l'accent sur la question. Le Directeur et la Directrice adjointe ont tous les deux avancé que le nombre de signalements en cas de fraude ou de manquement pourrait augmenter à court terme, en raison d'une sensibilisation accrue à l'échelle de l'UNICEF, et non pas nécessairement en raison d'une augmentation du nombre de cas.

236. Le groupe a demandé que le rapport de 2018 contienne une analyse des moyens de détection ou de signalement des allégations de fraude et de manquement. Le Directeur a fait remarquer que la direction déployait d'importants efforts pour améliorer les moyens de signalement et encourager le personnel à briser le silence. Pour évaluer si ces mesures avaient été efficaces, le Bureau envisageait de faire un bilan plus tard dans l'année grâce aux changements constatés dans les schémas des allégations signalées.

237. Le groupe de délégations a également demandé à l'UNICEF de veiller à ce que la politique harmonisée concernant les transferts de fonds soit comprise et correctement appliquée.

238. Le groupe a salué la prise de position claire de la Directrice générale sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel et l'analyse globale des mesures mises en place figurant dans la réponse de la direction. Les délégations se sont félicitées des projets du Bureau pour 2018 visant à intégrer et à incorporer une approche cohérente et efficace de la protection de l'enfance dans l'ensemble de l'UNICEF, et ont demandé au Bureau de formuler des recommandations spécifiques dans ses évaluations et contrôles qualité afin d'améliorer l'approche et les politiques de l'UNICEF relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, notamment en évaluant les progrès accomplis au regard des indicateurs clefs de performance. Elles ont prié l'UNICEF d'établir une distinction entre d'une part, l'exploitation et les atteintes sexuelles, et d'autre part, le harcèlement sexuel, dans l'élaboration des programmes, politiques et rapports, et ont demandé une analyse plus approfondie des rapports d'audit annuels à venir.

239. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/12](#) (voir annexe II).

J. Compte rendu de la visite sur le terrain en République dominicaine et en Haïti de membres du Conseil d'administration, 14-24 mars 2018

240. Le compte rendu de la visite sur le terrain en République dominicaine et en Haïti de membres du Conseil d'administration (UNICEF/2018/EB/6) a été présenté par la

Directrice du Bureau santé maternelle et infantile, Bureau de la santé mondiale, Agence des États-Unis pour le développement international.

241. La délégation avait acquis une compréhension directe de l'action de l'UNICEF au niveau des pays, et avait observé des exemples de coopération avec les gouvernements hôtes et d'autres partenaires, notamment les équipes de pays. Cette visite avait permis aux délégations de comprendre les enjeux concernant les enfants et les femmes et les difficultés auxquelles ils faisaient face en République dominicaine et en Haïti.

242. La délégation a félicité les deux équipes de pays de l'UNICEF pour leurs réalisations dans des contextes complexes, pour leurs étroites relations de travail avec les gouvernements hôtes et pour leur aptitude à concilier à la fois la nécessité de travailler par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales et le renforcement des capacités du gouvernement hôte en acheminant des fonds par l'intermédiaire de structures gouvernementales.

243. La délégation s'est félicitée de la coopération entre l'UNICEF et les institutions gouvernementales pour établir des normes au sein de la formulation des politiques concernant les enfants, ainsi que de l'accent mis par le Fonds sur ses avantages comparatifs pour fournir des conseils pratiques aux programmes nationaux. Elle a apprécié le fait que l'UNICEF se soit clairement concentré sur les catégories de population les plus vulnérables et les zones géographiques les plus défavorisées.

244. La délégation a souligné l'importance des efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer la ventilation des données afin de mettre en lumière les disparités sociales et par conséquent, d'améliorer les activités de plaidoyer et la planification des programmes. Elle s'est félicitée des efforts de l'UNICEF visant à influencer sur les politiques, la législation et les dépenses publiques au service des plus défavorisés. Elle a également noté qu'il importait de disposer d'un niveau minimum de ressources de base pour les programmes afin de maintenir la capacité de l'UNICEF à fournir des conseils techniques de haut niveau et à influencer sur les politiques.

245. La coopération de l'UNICEF avec des partenaires, la société civile, les collectivités et les organisations d'inspiration religieuse du secteur privé était un bon exemple de la valeur ajoutée et de l'effet multiplicateur que le Fonds pouvait générer en jouant le rôle de catalyseur et en rassemblant ses partenaires. La délégation a pris note de la coopération entre les équipes de pays des différents organismes des Nations Unies, illustrée par le grand nombre de programmes conjoints. Elle a salué l'UNICEF pour les partenariats établis à tous les niveaux avec les ministères et les autorités locales dans l'objectif d'obtenir des résultats grâce à des activités de plaidoyer et des mesures fondées sur des données factuelles. Elle a pu observer avec satisfaction comment les programmes de pays portaient sur des questions qui transcendaient les frontières.

246. La représentante de la République dominicaine a souligné l'importance des travaux de l'UNICEF pour renforcer les capacités de son pays à atteindre les objectifs de développement durable. Elle a attiré l'attention sur les programmes élaborés pour le bien-être des enfants et des adolescents dans les domaines de l'éducation et des soins de santé et sur les services visant à combattre la mortalité maternelle et post-infantile, l'exploitation sexuelle et la pédopornographie. Elle a souligné le succès d'un projet sur la technologie et la criminalité qui avait bien réussi à éliminer les centres de distribution de pornographie. Un autre élément clef était le lancement d'une étude sur l'investissement social dans le cadre des efforts visant à obtenir des informations quantitatives, à suivre les niveaux d'investissement et à mesurer la transparence, l'impartialité et l'efficacité. Le nouveau programme de pays contribuerait énormément au renforcement des politiques publiques de promotion et de protection des droits des

enfants et des adolescents, notamment par l'intermédiaire de la planification budgétaire et de la collecte de données.

247. Le Représentant permanent de Antigua-et-Barbuda a souligné que l'UNICEF avait joué un rôle crucial dans son pays après le passage de l'ouragan Irma, et que le Fonds coopérait avec les autorités nationales pour se préparer au prochain ouragan. Son pays était encouragé par les consultations approfondies entre l'UNICEF et le Gouvernement visant à élaborer une réponse à la catastrophe tout en œuvrant à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, aux niveaux national et sous-régional. Il a souligné l'importance des bureaux régionaux pour répondre aux besoins des petits États insulaires en développement, ce que la redynamisation du système des coordonnateurs résidents devrait favoriser en application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

248. La représentante du Brésil a souligné les besoins, les difficultés et les vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement. Elle a souligné que l'UNICEF avait un rôle spécial à jouer pour faire en sorte que les conclusions de la visite sur le terrain soient présentées de manière éthique dans les médias.

249. Le représentant du Ghana a mentionné les graves difficultés auxquelles Haïti fait face, en particulier après le passage de l'ouragan Matthew, et a félicité l'UNICEF pour son action dans le pays.

250. La représentante des États-Unis a souligné qu'il importait de disposer d'une délégation composée de membres ayant diverses compétences et spécialisations pour la visite sur le terrain, afin qu'ils soient susceptibles de faire la lumière sur les différents problèmes pendant les visites.

K. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

251. Dans son discours devant le Conseil d'administration, la Présidente de l'Association mondiale du personnel a mis l'accent sur les efforts déployés par l'UNICEF pour aborder les questions soulevées à la session annuelle de 2017 et a attiré l'attention sur les défis persistants.

252. En réponse à l'enquête mondiale auprès du personnel de l'année 2017, l'Équipe mondiale de gestion avait chargé cinq membres de diriger des interventions dans cinq domaines prioritaires à l'échelle du Fonds : a) l'écart entre les sexes ; b) l'organisation des carrières ; c) l'efficacité des bureaux ; d) la responsabilité en matière de gestion ; et e) le renforcement de la culture du parler franc.

253. Elle a souligné que pour renforcer cette culture du parler franc, l'UNICEF avait lancé le programme Voice, qui avait pour objectif d'améliorer les capacités du personnel à interagir librement sans barrières hiérarchiques et à aborder les questions de performance et les sujets délicats.

254. Le groupe de travail sur l'égalité des sexes a constaté que l'UNICEF était comparable à d'autres employeurs du point de vue de l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Il a également découvert que, même si l'UNICEF avait presque atteint la parité des sexes, des déséquilibres persistaient dans certains secteurs. L'égalité des sexes sur le lieu de travail exigeait un changement plus vaste et plus inclusif dans la culture de l'UNICEF pour promouvoir l'égalité, rejeter les stéréotypes et la discrimination et s'opposer aux privilèges. L'équipe spéciale avait proposé l'élaboration d'un programme de mentorat pour les femmes comme pour les hommes, la mise en place d'une politique de rotation respectueuse de la vie de famille et la promotion de l'emploi des conjoints.

255. Le groupe de travail sur l'organisation des carrières appuyait le lancement d'un portefeuille de projets dans ce domaine, notamment des ateliers de gestion de carrière, des webinaires, un soutien personnalisé, des tchats en ligne, un portail Web avec des ressources et une formation pour le personnel des ressources humaines afin qu'il puisse apporter une assistance au reste des fonctionnaires. Une boîte à outils complète sur l'organisation des carrières était en cours d'élaboration.

256. Le groupe de travail sur l'efficacité et l'efficience des bureaux avait identifié plusieurs domaines à améliorer : la simplification et la rationalisation des procédures opérationnelles, l'élaboration d'un manuel visant à aider les bureaux à effectuer un suivi et une évaluation de leurs initiatives d'amélioration et une réduction du nombre d'initiatives de transformation.

257. Le groupe de travail sur la responsabilité en matière de gestion avait commencé à se réunir et ferait des recommandations plus tard dans l'année.

258. Concernant le harcèlement sexuel et l'abus d'autorité, la Présidente a indiqué que la Directrice générale avait pris des mesures rapides pour rappeler l'engagement de l'UNICEF envers une politique de tolérance zéro. Il était obligatoire pour tous les fonctionnaires et consultants de suivre une formation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que sur la prévention du harcèlement sexuel et de l'abus d'autorité. L'UNICEF avait renforcé ses mécanismes de signalement et ses dispositifs d'intervention et pris des mesures disciplinaires. L'administration avait donné suite à sa promesse de créer une équipe spéciale indépendante chargée de revoir ses politiques et ses pratiques et de formuler des recommandations.

259. La Présidente a souligné que les réformes de la gestion des ressources humaines en 2016 et 2017 avaient entraîné le déploiement d'efforts accrus et délibérés pour impliquer les associations du personnel dans la révision des politiques concernant le personnel. Les changements positifs comprenaient l'instauration de contrats continus, la délivrance de contrats à durée déterminée plus longs et le remplacement du titre « assistant » par le titre « associée ». Les modifications contractuelles avaient créé un sentiment de sécurité de l'emploi et remonté le moral du personnel.

260. Concernant la sûreté et la sécurité du personnel, la Directrice générale avait visité un certain nombre de lieux d'affectation en situation d'urgence et avait pu constater les difficultés du personnel, en particulier des travailleurs recrutés sur le plan national, qui bénéficiaient d'un appui moindre en raison d'avantages limités. L'UNICEF était un membre actif de l'équipe spéciale sur le devoir de protection mise en place par le Comité de haut niveau sur la gestion, et s'était engagé à mettre en œuvre les recommandations relatives au devoir de protection en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies.

261. La Présidente a noté que les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) visant à réduire les prestations et les avantages du personnel recruté sur le plan international, approuvées par l'Assemblée générale en 2015, avaient eu des répercussions sur le moral du personnel et avaient soulevé des préoccupations concernant la façon de recruter et de retenir le personnel. La CFPI avait également entrepris un examen de l'ensemble des prestations offertes au personnel recruté sur le plan national, pour qui le barème local de traitement mis en place par la CFPI avait eu des conséquences négatives. L'Association mondiale du personnel de l'UNICEF s'était associée aux autres syndicats et associations du personnel des Nations Unies pour demander à la CFPI de réformer son barème de traitement pour le personnel recruté sur le plan national et international.

262. En ce qui concerne la réforme des Nations Unies, la Présidente a souligné que la volonté d'améliorer la cohérence et l'efficacité avait soulevé des préoccupations parmi

les membres du personnel qui s'inquiétaient de possibles pertes d'emplois. L'Association mondiale du personnel collaborerait avec la direction pour mettre en place des mesures d'atténuation visant à protéger le personnel des effets négatifs des réformes et pour veiller à ce que les décisions ayant une incidence sur le personnel soient équitables et transparentes.

L. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2018

263. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2018.

M. Adoption des projets de décision

264. Le Conseil d'administration a adopté les décisions [2018/5](#), [2018/6](#), [2018/7](#), [2018/8](#), [2018/9](#), [2018/10](#), [2018/11](#) et [2018/12](#) (voir annexe II).

N. Prix du personnel et déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

265. La Directrice générale a annoncé les lauréats des Prix du personnel de l'UNICEF pour 2018, qui ont récompensé l'action du personnel de l'UNICEF dans le monde entier :

a) Le bureau de pays du Yémen avait remarquablement réussi à surmonter des obstacles qui semblaient infranchissables pour accéder aux mères, aux enfants et aux jeunes ayant désespérément besoin d'aide et de soutien, dans un milieu caractérisé par des conflits internes, des dissensions politiques, des préoccupations sécuritaires et des menaces. Face à ces défis, les membres du personnel s'étaient montrés résilients et volontaires, et avaient mis en place des partenariats novateurs visant à appuyer la mission du Fonds et à faire connaître les besoins croissants du Yémen ;

b) Le bureau de pays du Nigéria à Akure avait fait preuve d'une coopération et d'une coordination remarquables pour gérer une situation de sécurité sans précédent et délicate, au cours de laquelle deux fonctionnaires de l'UNICEF en voyage officiel étaient tombés dans une embuscade. Malheureusement, l'un des fonctionnaires avait perdu la vie durant cet incident et l'autre avait été retenu en otage pendant quatre jours. Le bureau avait fait des efforts extraordinaires, en collaboration avec les autorités locales et d'autres partenaires, et avait pu récupérer la dépouille du fonctionnaire décédé et obtenir le retour de l'autre fonctionnaire sain et sauf ;

c) Les bureaux de pays en Afghanistan et au Pakistan et leurs équipes antipolio avaient œuvré sans relâche pour éradiquer la poliomyélite face à une résurgence mondiale. Les équipes avaient mobilisé la population locale afin qu'elle soit en première ligne de l'effort d'éradication de la polio, y compris de nombreuses femmes, et avaient veillé à ce que les programmes de vaccination atteignent les enfants vivant dans des zones reculées où les conditions, la situation géographique et les problèmes de sécurité étaient difficiles à gérer ;

d) La Division de la gestion financière et administrative de l'UNICEF a été remerciée pour son innovation technique, le eZHACT (politique harmonisée concernant les transferts de fonds), qui avait profondément changé le fonctionnement des bureaux de pays. Développé en collaboration avec des fonctionnaires travaillant

dans le secteur numérique et le Groupe des résultats sur le terrain, le eZHACT permettait de simplifier et d'harmoniser le traitement, la gestion et l'enregistrement des transferts en espèces, éliminant plusieurs étapes manuelles, réduisant le temps de traitement et améliorant le processus d'enregistrement.

266. En conclusion, la Directrice générale a réaffirmé la volonté de l'UNICEF de collaborer étroitement avec le Conseil d'administration pour mettre en œuvre le Plan stratégique, améliorer les méthodes de travail du Conseil et faire activement avancer la réforme des Nations Unies en coopération avec les autres organismes du système pour le développement, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

267. Le Président a mis en exergue les réalisations du Conseil d'administration durant cette session, laquelle a eu lieu à un moment opportun pour les Nations Unies avec l'adoption de la résolution 72/279 par l'Assemblée générale qui contenait un plan audacieux pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement. Les conseils d'administration des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies étaient déterminés à faire progresser la réforme. Le Président a mis en avant les principaux points de débats de la réunion du Conseil d'administration, notamment la nouvelle politique d'évaluation, qui bénéficiait de son plein appui car elle favoriserait l'apparition d'une culture où les évaluations servaient de fondement pour accroître les performances, poursuivre les améliorations et renforcer les responsabilités, et ce en vue de réaliser le Programme 2030. Il a également pris note du compte-rendu de la visite sur le terrain en République dominicaine et en Haïti, qui avait montré les résultats significatifs de l'UNICEF dans ces deux pays complexes, et il avait de nouveau souligné l'importance de maintenir un niveau suffisant de ressources de base afin que l'UNICEF puisse continuer à mettre en œuvre des programmes efficaces et viables. Le Président s'est félicité de la présentation par le Secrétariat des efforts déployés pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, et il a souligné l'importance de la responsabilisation et de la transparence et le rôle précieux joué par le personnel de l'UNICEF partout dans le monde pour les enfants.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2018

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
Du 12 au 14 septembre 2018

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

268. Le Président a ouvert la session en déclarant que celle-ci débutait à une période marquée à la fois par la plus grande tristesse, la communauté des Nations Unies pleurant la perte de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies Kofi Annan, et par une activité et une effervescence intenses, à moins d'une semaine de l'ouverture du débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Un grand nombre de manifestations de haut niveau avaient été programmées en marge de l'Assemblée générale et permettraient de définir la voie à suivre concernant les questions fondamentales liées au sort des enfants.

269. Le Président a salué les contributions des trois vice-présidents qui avaient récemment quitté le Comité restreint du Conseil d'administration, à savoir les Représentants permanents de la Bosnie-Herzégovine, de l'Éthiopie et du Népal, et souhaité la bienvenue aux délégués qui les remplaceraient au sein du Comité. Il s'est félicité de la démarche consultative et ouverte qui avait été engagée entre l'UNICEF et les membres du Conseil d'administration dans le cadre de séances d'information informelles tenues sur plusieurs points de l'ordre du jour.

270. Le Président a souligné que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, la résolution récemment adoptée par l'Assemblée générale concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et les signaux clairs envoyés par les États Membres et la direction de l'Organisation des Nations Unies engageaient l'UNICEF et les organisations apparentées à modifier leurs politiques et directives, selon que de besoin.

271. Le Président avait collaboré tout au long de l'année avec les responsables et les conseils d'administration des organisations apparentées à l'UNICEF, de manière à maintenir la dynamique sur laquelle se fondaient les activités récemment mises en place pour améliorer les méthodes de travail du Conseil. En prenant une décision concernant ses méthodes de travail, le Conseil se placerait en bonne position pour gagner en efficacité et se montrer plus stratégique dans ses délibérations et sa prise de décisions, tout en étant plus ouvert et plus transparent.

272. L'attention toute particulière accordée par l'UNICEF aux enfants et aux jeunes devrait connaître un nouvel élan avec le lancement d'un nouveau programme, intitulé Génération sans limites. Dans le cadre de ce partenariat, l'UNICEF a souhaité concourir avec d'autres à la création de nouveaux programmes et à l'accélération de la mise en œuvre de ceux-ci, afin que d'ici à 2030, chaque jeune soit scolarisé, participe à des activités d'apprentissage, suive une formation ou ait un emploi.

273. Le Président a souligné que l'efficacité de l'action de l'UNICEF et des autres intervenants humanitaires et acteurs du développement reposait sur un financement pluriannuel, suffisant, souple et prévisible.

274. Dans son allocution, la Directrice générale a rendu hommage à l'Ambassadeur Tore Hattrem, Représentant permanent de la Norvège, pour l'esprit d'initiative et l'engagement dont il a fait preuve tout au long de son mandat de Président du Conseil d'administration de l'UNICEF. Elle s'est jointe au Président pour remercier les Vice-présidents sortants, à savoir, l'Ambassadeur Tekeda Alemu, Représentant permanent de l'Éthiopie ; l'Ambassadeur Durga Prasad Bhattarai, Représentant permanent du Népal ; l'Ambassadeur Miloš Vukašinić, Représentant permanent de la Bosnie-

Herzégovine, et a souhaité la bienvenue aux nouveaux vice-présidents qui prendraient le relais.

275. La Directrice générale a également remercié deux fonctionnaires de l'UNICEF sur le départ, à savoir M^{me} Shahida Afzar et M^{me} Fatoumata Ndiaye, et souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice générale adjointe chargée des partenariats, Charlotte Petri Gornitzka.

276. La Directrice générale a en outre remercié les membres du Conseil pour leurs recommandations, ainsi que l'ensemble du personnel de l'UNICEF.

277. La Directrice générale a rappelé aux membres du Conseil que la Journée mondiale de l'enfance était célébrée le 20 novembre et que l'année 2019 marquerait le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce moment historique serait célébré à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants, prévu le 20 novembre 2019.

278. La Directrice générale a souligné que l'innovation permettait à l'UNICEF d'aller de l'avant, et elle a soulevé trois questions à cet égard. Premièrement, quels types d'innovation permettraient à l'UNICEF d'atteindre davantage d'enfants et de jeunes dans le besoin ? Deuxièmement, comment l'innovation pourrait permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs liés aux programmes ? Troisièmement, comment établir un environnement porteur solide ? Elle a encouragé les États Membres à tirer parti des idées et des innovations, et à se demander si de nouvelles sources de financement public et privé pouvaient être exploitées dans le cadre des travaux de l'organisation.

279. La Directrice générale a ajouté que l'UNICEF était résolu à participer aux efforts déployés par le Secrétaire général pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement. Pour sa part, elle assurait la coprésidence du Groupe chargé du suivi des résultats des partenariats stratégiques liés aux objectifs de développement durable. En outre, l'UNICEF avait décidé de doubler sa participation au financement du nouveau système des coordonnateurs résidents pour 2019.

280. La Directrice générale a appelé l'attention sur le prélèvement d'une redevance de 1 % sur les contributions strictement affectées aux activités de développement. Elle a tout d'abord fait observer que d'après l'UNICEF, la redevance pourrait décourager le secteur privé, les partenariats programmatiques mondiaux et les institutions financières internationales, et estimé que, pour cette raison, ces partenaires devraient en être exonérés. Elle a ensuite expliqué que les États Membres avaient décidé que la redevance serait prélevée « à la source ». Il importait donc de s'assurer que les États Membres, et non les organismes des Nations Unies, se chargent de collecter cette redevance. Dans le cas contraire, les organismes des Nations Unies risquaient de voir leurs coûts de transaction augmenter et leur charge administrative s'alourdir, ce qui minerait le système dans sa quête d'efficacité.

281. La Directrice générale a également souligné que, pour que l'action du système des Nations Unies soit efficace au niveau des pays, c'est-à-dire là où les besoins étaient les plus importants, il était essentiel de disposer de financements souples.

282. La Directrice générale a insisté sur sa volonté de garantir la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que de mettre fin à la discrimination et au harcèlement sur le lieu de travail. Une équipe spéciale indépendante travaillant sur la discrimination et le harcèlement sur le lieu de travail s'était réunie. Ses éventuelles recommandations seraient présentées au Conseil d'administration. Un plan d'action de suivi serait rapidement élaboré et mis en œuvre.

283. La Directrice générale a indiqué au Conseil d'administration qu'un examen indépendant du mécanisme de traitement des allégations d'exploitation et d'atteintes

sexuelles de l'UNICEF avait été commandé, et que les résultats seraient présentés au Conseil à la première session ordinaire de 2019.

B. Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

284. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2018/19](#)).

285. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, la Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 36 délégations ayant le statut d'observateur, une organisation intergouvernementale, deux organisations internationales, quatre organisations non gouvernementales (ONG) et neuf comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs.

286. Lorsqu'ils se sont exprimés au nom de leur pays, les membres du Conseil d'administration ont remercié le Président d'avoir dirigé le Conseil en 2018 et ont affirmé leur attachement à la mission de l'UNICEF, qui consistait à protéger et à promouvoir les droits des enfants dans le monde entier.

287. Les membres du Conseil ont salué l'attention accordée par l'UNICEF à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi qu'à la discrimination et au harcèlement sur le lieu de travail, et se sont félicités de la volonté de l'organisation de mettre fin à ces problèmes. Ils ont appuyé la politique de tolérance zéro préconisée par la Directrice générale, de même que les efforts déployés par l'UNICEF pour la mettre en œuvre.

288. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de la réponse commune établie par les secrétariats des Conseils d'administration du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'UNICEF sur les méthodes de travail des conseils d'administration. Les efforts déployés pour harmoniser les méthodes de travail permettraient d'améliorer la collaboration et la cohérence, de renforcer la mise en commun des meilleures pratiques entre les institutions, de gagner en efficacité, d'accroître la transparence et de réduire les doublons.

289. Mentionnant la résolution [72/279](#), relative au repositionnement du système des Nations Unies, certaines délégations se sont félicitées que l'UNICEF soit résolu à appuyer le Secrétaire général dans sa mise en œuvre et ont dit compter sur des progrès à cet égard.

290. Les délégations ont salué l'attention particulière que l'UNICEF accordait à l'innovation, de manière à améliorer l'exécution de ses programmes. Elles se sont félicitées de l'utilisation à plus grande échelle de nouvelles technologies et de la recherche de solutions novatrices. L'innovation était au cœur du programme de développement et avait un rôle à jouer dans les travaux futurs de l'organisation.

291. De nombreuses délégations ont salué le lancement prochain de Génération sans limites, le nouveau partenariat mondial visant à faire en sorte que chaque jeune ait accès à l'éducation, à l'apprentissage, à la formation ou à l'emploi d'ici à 2030. Elles ont affirmé que les jeunes devraient jouer un rôle significatif dans la planification et la mise en œuvre des programmes et dans la prise de décisions. Certaines délégations ont demandé qu'une attention particulière soit portée aux jeunes filles, qui sont tout particulièrement vulnérables.

292. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF s'est dit préoccupé par la proposition visant à prélever auprès du secteur privé une redevance de 1 % sur les contributions strictement affectées, estimant que cette mesure serait contre-productive et entraînerait une baisse des ressources.

C. Projet de programme de travail pour les sessions de 2019 du Conseil d'administration

293. Le Président a présenté le point de l'ordre du jour relatif au projet de programme de travail pour les sessions de 2019 du Conseil (E/ICEF/2018/20/Rev.1) et donné la parole à la Secrétaire. Cette dernière a indiqué qu'une version actualisée du programme avait été distribuée dans la salle de conférence. Celui-ci tenait compte des textes applicables, des demandes formulées par le Conseil dans ses décisions précédentes, et avait été établi en consultation avec le Comité restreint. La Secrétaire a souligné les dates des trois sessions officielles de 2019.

294. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/13 (voir annexe II).

D. Méthodes de travail

295. Le Président a présenté la réponse commune établie par les secrétariats des Conseils d'administration du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS, d'ONU-Femmes, du PAM et de l'UNICEF sur les méthodes de travail des conseils d'administration, et a remercié les secrétariats pour leurs contributions. Le document avait été établi en réponse à une demande formulée dans la décision 2018/7, dans laquelle le Conseil avait également encouragé le secrétariat à chercher comment améliorer les méthodes de travail du Conseil d'administration et à réaliser davantage d'économies, ainsi qu'à examiner la question du nombre de ses visites annuelles sur le terrain.

296. Le Président a réaffirmé que la modernisation du Conseil d'administration et l'amélioration de ses méthodes de travail figuraient parmi ses priorités pendant son mandat, et s'est félicité qu'une décision à ce sujet ait été déposée.

297. Le Président a noté que la réponse commune devait être examinée dans le contexte des mesures récemment prises pour repositionner et harmoniser le système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre de l'examen quadriennal complet et de la résolution 72/279 relative audit repositionnement.

298. Les délégations ont remercié le Président, le Comité restreint et le secrétariat du Conseil d'administration pour l'esprit d'initiative et l'engagement qu'ils avaient manifestés en œuvrant à l'amélioration des méthodes de travail.

299. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'inscription de points communs à l'ordre du jour des divers conseils d'administration, ainsi que la création d'un calendrier en ligne.

300. Une question a été posée au sujet de la raison d'être de la proposition de réduire le nombre de visites sur le terrain. Il a été souligné que pour gagner en efficacité et renforcer l'application du principe de responsabilité, il importait de procéder à une optimisation progressive et rationnelle des activités actuelles du Conseil d'administration, plutôt que de les harmoniser de manière mécanique. Il a également été souligné qu'il importait de distribuer les projets de décision et les observations formulées par les États Membres avant les sessions du Conseil d'administration, de manière à gagner en efficacité au cours de la session.

301. Au cours du débat sur les méthodes de travail, les délégations ont appuyé les efforts d'amélioration des méthodes de travail et salué les progrès accomplis à ce jour.

L'idée visant à mettre en place, en 2019, une consultation quant aux moyens d'améliorer l'efficacité et la qualité des activités du Conseil d'administration de l'UNICEF et de la réunion conjointe des conseils d'administration a été saluée. Un certain nombre de délégations ont en outre indiqué qu'à cet égard, il serait opportun d'améliorer les méthodes de travail pour s'inspirer des bonnes pratiques et gagner en efficacité, et de faire un usage stratégique des consultations et des réunions d'information informelles. La question du nombre de sessions tenues chaque année par le Conseil d'administration a été soulevée. Il a été demandé que la documentation et les présentations soient plus stratégiques, plus analytiques, plus dynamiques et plus interactives.

302. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/14](#) (voir annexe II).

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Dialogue structuré sur le financement des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021

303. La Directrice générale adjointe chargée des partenariats a présenté le rapport (UNICEF/2018/EB/9), puis la Directrice de la Division des partenariats publics et le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé ont présenté un exposé commun.

304. Plusieurs délégations ont annoncé qu'elles augmenteraient leurs contributions au titre des ressources ordinaires, et l'une d'entre elles a fait observer que l'augmentation notable desdites contributions devait être considérée comme le signe qu'il fallait revoir à la hausse les ressources de base, pour appliquer le pacte de financement du Secrétaire général. Il a été recommandé que l'UNICEF mette en place un système permettant de suivre, de manière exhaustive, les flux de ressources nationales provenant des secteurs public et privé, et de s'en servir comme outil de sensibilisation. L'attention particulière accordée aux partenariats multipartites et la collaboration durable nouée avec les entreprises devraient permettre d'obtenir de bons résultats. Avec le concours des autres fonds et programmes, l'UNICEF devrait continuer de s'attaquer aux problèmes de financement croisé. L'organisation a été vivement invitée à renforcer la collaboration entre ses bureaux de pays et le système des Nations Unies. L'UNICEF a été félicité pour avoir annoncé qu'il augmenterait sa contribution pour répondre à la demande relative au partage des coûts formulée dans la résolution relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

305. Un groupe de délégations a mis en lumière plusieurs améliorations qui seraient bienvenues, à savoir : considérer le dialogue comme un outil permettant aux membres du Conseil d'administration d'assumer la responsabilité du plan stratégique ; collaborer avec des donateurs autres que les États ; mettre au point une vision, des principes et des objectifs clairs et mettre en œuvre un cycle annuel, comme proposé par l'UNICEF ; fournir des documents prospectifs comportant des informations sur les besoins, les lacunes et les prévisions en matière de financement ; s'occuper de toutes les sources de financement et améliorer la qualité des contributions préaffectées.

306. Les délégations ont demandé à quels objectifs il faudrait allouer le plus de ressources de base, et si l'UNICEF disposait de fonds suffisants à cet égard. Elles ont également demandé comment les fonds thématiques étaient alloués et si les ressources ordinaires servaient à couvrir les déficits de financement relatifs aux domaines prioritaires. Enfin, elles se sont interrogées sur la manière d'améliorer la transparence

et de communiquer plus régulièrement des informations actualisées aux donateurs et au Conseil d'administration concernant les progrès qui découleraient de cette amélioration. Les délégations ont proposé d'appuyer les travaux visant à accroître les ressources liées aux activités thématiques et à améliorer la communication de l'information.

307. Au cours du débat, la question du renforcement des partenariats avec les institutions financières internationales, d'autres partenariats programmatiques mondiaux et les partenariats multipartites a été abordée. L'UNICEF devrait être un acteur central de la mise en œuvre du Fonds commun à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres fonds de financement communs horizontaux et catalytiques, et montrer l'exemple en matière de promotion de la programmation commune. Une question a été posée concernant les liens entre le dialogue structuré et le nouveau pacte de financement, et la question de savoir si une analyse des éventuelles ressources disponibles au titre des nouveaux fonds de financement communs multipartites et autres instruments financiers serait effectuée.

308. Une délégation a salué les activités que l'UNICEF continuait de mener en vue de diversifier sa base de financement, et s'est félicitée des progrès accomplis eu égard à l'augmentation des contributions émanant du secteur public et du secteur privé et des promesses de contributions, ainsi que des efforts déployés par l'UNICEF pour donner plus de visibilité aux résultats qu'il a obtenus grâce aux ressources ordinaires. L'UNICEF a été félicité pour ses mécanismes solides de transparence et d'application du principe de responsabilité, ainsi que pour le rôle essentiel qu'il jouait sur le terrain, notamment en tant que chef de file s'agissant de la production de données et de connaissances. L'UNICEF devait démontrer son efficacité et l'impact de son action s'agissant de l'utilisation non seulement des ressources ordinaires mais également des autres ressources.

309. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec les organisations apparentées concernant la collecte de fonds dans le secteur privé. Dans leurs déclarations nationales, plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour les résultats obtenus en 2017 en matière de mobilisation des ressources, et certaines l'ont remercié pour les efforts déployés en vue de renforcer ses capacités financières dans le cadre du dialogue structuré.

310. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/15](#) (voir annexe II).

B. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF

311. Le Président a dit quelques mots en introduction de l'exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF, qui a été présenté par le Directeur du Bureau des Programmes d'urgence.

312. Les délégations se sont félicitées de la prise en compte de la question de l'éducation et du renforcement de cette dernière dans les programmes d'urgence. La décision d'accorder une attention particulière aux filles et aux enfants handicapés a été saluée.

313. Dans leurs déclarations générales, les délégations ont affirmé que l'action humanitaire était essentielle et illustré leurs propos en évoquant des situations propres à leur pays. Le double mandat de l'UNICEF, dont l'action était axée à la fois sur l'action humanitaire et sur le développement, a été décrit comme un élément central du rôle crucial de l'organisation dans l'intégration des activités humanitaires et des activités de développement. Il a été souligné que la participation du secteur privé aux interventions humanitaires était une priorité, et il a été demandé que l'on ait un souci

de transparence et d'application du principe de responsabilité concernant les questions humanitaires.

314. Les délégations ont demandé comment l'UNICEF s'appuyait sur les ONG locales et les prestataires de services locaux pour mener à bien ses activités humanitaires. Le Directeur a confirmé que l'adaptation des programmes au contexte local était un élément essentiel de l'action humanitaire de l'UNICEF et fait observer que les deux tiers des partenaires de l'organisation étaient locaux. Il a indiqué que le renforcement des capacités était un axe important de la collaboration avec les organisations locales et d'autres partenaires locaux.

315. Des délégations ont posé des questions sur l'intégration des réfugiés dans les systèmes éducatifs, à la fois en tant qu'apprenants et en tant qu'enseignants, et sur la pratique permettant à des réfugiés d'enseigner à des enfants, sur la base du volontariat. Le Directeur a confirmé que l'UNICEF était déterminé à intégrer les enfants et que l'organisation devait se concerter davantage avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur la question. Concernant l'intégration des réfugiés en tant qu'enseignants, il a déclaré qu'il fallait tenir compte de certains facteurs qui compliquaient le recrutement de réfugiés, mais que l'UNICEF continuait d'œuvrer pour associer les réfugiés.

316. S'agissant du financement, les délégations ont demandé des informations sur l'alignement des fonds provenant de différentes initiatives, sur la façon dont ces fonds étaient affectés à des programmes d'éducation et comment l'organisation s'y prenait pour cibler correctement les activités d'éducation, dans le cadre de l'action et des ressources d'urgence. Le Directeur a indiqué qu'on manquait de financement des activités éducatives dans les situations d'urgence et dans le cadre des interventions humanitaires, et que pour cette raison, il n'y avait, à ce jour, aucun risque de chevauchement, d'autant plus que chaque mécanisme était axé sur différents pays et différentes situations. Il a confirmé qu'il s'agissait là d'un domaine pour lequel on avait besoin de fonds supplémentaires et insisté sur le fait que l'éducation faisait partie intégrante de l'action d'urgence.

317. Le Directeur a remercié les délégations pour leur appui et leur engagement en matière d'éducation et, plus généralement, dans les situations d'urgence.

C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Descriptifs de programme de pays

318. Le Président a informé le Conseil d'administration que, conformément à la décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays seraient examinés et adoptés par approbation tacite. Les délégations avaient été invitées à communiquer leurs observations sur les descriptifs de programme de pays et de programme multipays (E/ICEF/2018/P/L.8 à E/ICEF/2018/P/L.21 et E/ICEF/2018/P/L.22/Rev.1). Les projets de descriptifs avaient été publiés à cet effet sur le site Web du Conseil d'administration entre le 19 juin et le 9 juillet 2018. Les observations reçues avaient été transmises aux bureaux de pays et bureaux régionaux concernés et aux gouvernements et, le cas échéant, prises en compte. Les versions définitives des descriptifs de programme de pays et de programme multipays avaient été publiées sur le site Web du Conseil d'administration, en version anglaise, six semaines avant le début de la session, puis dans les langues pertinentes deux semaines plus tard.

319. Conformément aux procédures actuelles, les descriptifs de programme ne feraient l'objet de plus amples débats que si cinq membres au moins du Conseil d'administration informaient le secrétariat par écrit qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'un descriptif de programme pour qu'il soit examiné plus avant. Le

secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, les descriptifs de programme de pays et de programme multipays ont été approuvés selon la procédure d'accord tacite.

320. La représentante de SOS Villages d'enfants a salué les mesures prises par les pays pour améliorer les conditions de vie des enfants vulnérables, avec l'appui de l'UNICEF et des partenaires non gouvernementaux. Tout en notant le renforcement des mécanismes de protection de l'enfance et des mesures arrêtées aux fins de l'inclusion sociale, elle a fait valoir qu'il restait encore beaucoup à faire, en particulier en faveur des groupes marginalisés. Elle a souligné certaines recommandations en matière de réforme et de désinstitutionalisation des soins aux enfants, l'objectif étant de réussir à prendre en charge chaque enfant.

Asie de l'Est et Pacifique

321. La Directrice régionale a présenté les descriptifs de programme de pays pour le Cambodge et les Philippines ([E/ICEF/2018/P/L.22/Rev.1](#) et [E/ICEF/2018/P/L.8](#)).

322. La représentante des Philippines a fait savoir que le Gouvernement philippin appuyait le nouveau programme de pays, qui était aligné sur le plan de développement national pour la période 2017-2022 et le grand projet du pays pour mettre fin à la pauvreté, baptisé « AmBisyon Natin 2040 ». Le programme de pays ciblerait en premier lieu les quelque 12 millions d'enfants pauvres et vulnérables du pays, établissant fermement par-là l'impératif consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte consacré par le Programme 2030.

323. La représentante a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour faire face aux crises, y compris concernant la lutte contre la violence en ligne à l'égard des enfants et la protection des enfants touchés par des conflits armés, particulièrement à Mindanao. Elle a rappelé que le Gouvernement philippin avait appuyé la conduite par l'UNICEF d'une étude nationale sur l'exploitation et les atteintes sexuelles en ligne visant des enfants, et s'est félicitée de l'action menée par le Fonds pour aider à séparer les enfants soldats des groupes armés. Enfin, elle a souligné que la promulgation, en 2018, de la loi organique du Bangsamoro constituait une avancée remarquable.

324. Le représentant du Cambodge a déclaré que l'UNICEF avait joué un rôle moteur dans le développement socioéconomique afin d'améliorer les conditions de vie de millions de femmes et d'enfants, et que la mise en œuvre du programme de pays de l'UNICEF pour la période 2016-2018 s'était traduite par des résultats remarquables.

325. Dans le cadre du nouveau programme de pays, il était prévu que l'UNICEF continue d'œuvrer en priorité dans les domaines de la santé et de la nutrition ; de l'éducation ; de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ; de la protection de l'enfance ; et du financement public en faveur du développement des enfants. Le programme était aligné tant sur les priorités du Plan national de développement stratégique que sur les politiques sectorielles arrêtées par le Gouvernement.

326. Le représentant a tenu à remercier sincèrement les donateurs pour leur généreux appui financier aux programmes et projets menés par l'UNICEF au Cambodge. Il a également remercié les membres du Conseil pour leur soutien indéfectible à la mise en œuvre du nouveau programme de pays.

Afrique de l'Est et Afrique australe

327. La Directrice régionale a présenté les descriptifs de programme de pays pour le Burundi, le Lesotho, la Namibie et le Soudan du Sud ([E/ICEF/2018/P/L.9](#) à [E/ICEF/2018/P/L.12](#)).

328. Le représentant du Lesotho a félicité l'UNICEF de n'avoir laissé personne de côté dans l'élaboration du programme de pays. Dans un contexte difficile marqué par la pauvreté, la prévalence élevée du VIH, le chômage des jeunes et les privations multiples auxquelles ceux-ci étaient soumis, le nouveau programme continuerait de venir en aide aux enfants et aux adolescents et de leur donner les moyens nécessaires pour survivre, se développer et s'épanouir pleinement. Il était prévu d'œuvrer en priorité dans trois domaines, dans le cadre d'une approche intégrée qui mettrait notamment l'accent sur : la santé, la nutrition et l'apprentissage précoce chez les jeunes enfants ; l'amélioration de la santé, des services de prévention du VIH et d'accompagnement, des activités d'information et de protection chez les adolescents ; et l'appui aux politiques sociales et aux mécanismes de protection sociale susceptibles de réduire la pauvreté chez les enfants.

329. Le représentant du Soudan du Sud s'est félicité de ce que le programme de pays continuait de s'efforcer avant tout de répondre aux besoins recensés sur les plans humanitaire, sanitaire et éducatif, et de ce que sa nature modulable facilitait sa mise en œuvre dans les situations de relèvement et de paix, tant en matière de prestation de services que de renforcement des capacités institutionnelles et techniques ou d'amélioration des systèmes. Il a pris note avec satisfaction de l'accent mis dans le programme sur certains domaines (amélioration de l'utilisation des services de santé maternelle et infantile, nutrition et gestion durable des ressources en eau, assainissement et hygiène) et a appuyé l'initiative destinée à multiplier les activités éducatives et de consolidation de la paix, tout en réduisant l'exposition des jeunes à la violence. Le représentant a appelé les partenaires de développement à continuer de soutenir l'UNICEF et à collaborer avec le Gouvernement sud-soudanais.

330. Une délégation a salué la souplesse du programme de pays pour le Soudan du Sud, lequel tenait compte du caractère instable de la situation et des risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs poursuivis. Néanmoins, la délégation a estimé que le descriptif de programme omettait un risque majeur dans cette situation, à savoir les conséquences imprévues des activités de programme, susceptibles d'exacerber les tensions en raison de l'apparition de fonds et d'autres ressources. La délégation a noté avec satisfaction que le programme mettait l'accent sur le renforcement des capacités des partenaires, approche liée à une démarche axée sur le renforcement de la résilience. Tout en exprimant son soutien aux activités vitales prévues par le programme de pays, une autre délégation a demandé des précisions sur la manière dont les questions de santé mentale et de soutien psychologique étaient intégrées aux mesures arrêtées en matière d'éducation, de nutrition et de protection de l'enfance. Le représentant du Soudan du Sud a pris note des préoccupations exprimées par les deux délégations. Il a déclaré espérer que la signature de l'accord de paix permettrait de préserver l'accessibilité et la sécurité du pays et de garantir la bonne mise en œuvre du programme. La Directrice régionale a confirmé que, dans tous les programmes de pays, y compris celui pour le Soudan du Sud, la question du soutien psychosocial faisait partie intégrante des programmes d'éducation et de protection de l'enfance et occupait une place de plus en plus importante dans les programmes de santé et de nutrition.

331. Le représentant de la Namibie a indiqué que l'instauration de l'éducation primaire et secondaire gratuite et universelle par le Gouvernement avait entraîné une augmentation du taux de scolarisation chez tous les groupes d'enfants d'âge scolaire. Cependant, les taux d'échec scolaire et de décrochage demeuraient élevés. Fort de l'appui de l'UNICEF et d'autres organismes, le Gouvernement s'efforcerait de s'attaquer aux causes sous-jacentes du problème, en s'appuyant sur le Cadre de partenariat entre la Namibie et les Nations Unies pour la période 2019-2023. La Namibie avait également réduit l'incidence de l'épidémie de VIH chez les nouveau-nés, en appliquant des recommandations relatives à la prévention de la transmission

mère-enfant. Ces taux de transmission devraient continuer de diminuer, compte tenu de la volonté inébranlable du Gouvernement de mettre un terme à l'épidémie. Le représentant a précisé que les opérations menées par les Nations Unies en Namibie reposaient sur un système de services d'appui aux nombreux organismes résidents et non-résidents et s'inscrivaient dans le cadre des efforts de réforme de l'ONU.

Amérique latine et Caraïbes

332. La Directrice régionale a présenté les descriptifs de programme de pays pour l'Équateur et le Nicaragua ([E/ICEF/2018/P/L.13](#) et [E/ICEF/2018/P/L.14](#)).

333. Le représentant de l'Équateur a fait remarquer qu'avec 36 % de personnes âgées de moins de 18 ans, la population du pays était jeune. Il a poursuivi en soulignant qu'il importait de renforcer les relations avec les autres organismes des Nations Unies. Il a salué la participation de divers partenaires à l'élaboration du descriptif de programme, par ailleurs conforme aux priorités fixées par le Gouvernement équatorien. L'Équateur a estimé, en s'en félicitant, que l'élaboration et la planification d'un programme de coopération avec l'UNICEF étaient un bon exemple de la façon dont on pouvait œuvrer de concert aux fins de la mise en œuvre du Plan national de développement pour la période 2017-2021.

334. Le représentant du Nicaragua a fait part de la détermination de son pays à réaliser les objectifs axés sur l'élimination de la pauvreté, tels qu'énoncés dans le Programme 2030. En dépit des difficultés, le Nicaragua a continué de s'efforcer d'atteindre les objectifs convenus avec l'UNICEF, qui consistaient à poursuivre la mise en œuvre du plan national.

335. La Directrice régionale a remercié les représentants de l'Équateur et du Nicaragua. Elle a également profité de l'occasion pour informer le Conseil d'administration de l'évolution de la situation dans la région des Caraïbes. Elle a expliqué les mesures de préparation prises par l'UNICEF pour faire face à l'ouragan Isaac, y compris en matière de protection de l'enfance.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

336. Le Directeur régional a présenté le programme sous-régional pour le Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar) et le programme de pays pour la Libye ([E/ICEF/2018/P/L.15](#) et [E/ICEF/2018/P/L.16](#)).

337. Le représentant de la Libye a indiqué que le précédent programme de pays avait été conçu pour un pays à revenu intermédiaire. Compte tenu de la dégradation de la situation économique, il avait été impossible de répondre aux besoins en matière de protection sociale et d'assurer la prestation effective et durable de services. Dans ce contexte, le Gouvernement libyen avait sollicité l'assistance technique de l'UNICEF, pour que le pays puisse progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le descriptif de programme de pays pour la période 2019-2020 prévoyait donc une stratégie axée en priorité sur l'appui aux divers services sociaux et sur la promotion de la gouvernance et de l'état de droit. Il s'agissait également de créer des effets de synergie entre l'aide humanitaire et le programme de développement à plus long terme.

338. Le représentant de l'Italie a salué le fait que le programme fasse le lien avec certains des objectifs arrêtés par l'ONU dans le cadre stratégique général en Libye, ainsi qu'avec les objectifs du plan d'aide humanitaire et avec le partenariat entre l'UNICEF et l'Agence italienne de coopération pour le développement, aux fins de la mise en œuvre du programme pour le relèvement, la stabilité et le développement socioéconomique en Libye.

339. Le représentant de l'Arabie saoudite a fait part de la volonté de ce pays de coopérer étroitement avec l'UNICEF, en vue de mener à bien le plan stratégique, axé sur quatre grandes priorités : le développement du jeune enfant ; la protection de l'enfance ; l'accès aux données et éléments de preuve concernant les enfants, en coopération avec les autorités locales et les autres pays de la région ; et les partenariats et la mobilisation d'engagements et de ressources en faveur des enfants. Le Royaume était prêt à soutenir les mesures visant à permettre aux enfants de jouir de leurs droits dans les domaines social, humanitaire, éducatif et économique.

340. Le représentant des Émirats arabes unis a mis l'accent sur quatre éléments qui permettraient de garantir la pertinence des programmes de l'UNICEF dans chaque pays, quel que soit son niveau de revenu. Premièrement, il importait que les programmes continuent d'évoluer avec leur temps, de façon que les activités menées répondent aux préoccupations du moment. Deuxièmement, les mesures d'intégration avaient continué de porter leurs fruits, y compris dans les pays où la gouvernance était relativement avancée. Troisièmement, on pourrait tirer pleinement profit des démarches axées sur la petite enfance et le développement qui n'étaient pas suffisamment mises en valeur, en intégrant l'action menée à l'échelle nationale – qui allait dans le sens du principe de l'UNICEF selon lequel chaque dollar investi devrait rapporter beaucoup – aux pratiques fondées sur des éléments probants servant de référence au niveau mondial. Enfin, l'UNICEF était idéalement positionné pour stimuler les investissements aux fins de la collecte et de l'analyse de données susceptibles de contribuer à accélérer l'allocation de fonds au bénéfice de la petite enfance et du développement.

341. Le représentant du Qatar a fait part de la volonté de son pays de promouvoir à tous les niveaux le droit à l'éducation des enfants, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté et souffrent des conséquences de la guerre, des conflits et des catastrophes naturelles. La coopération entre l'UNICEF et la Fondation Education Above All, qui avait permis à 10 millions d'enfants d'accéder à une éducation de qualité et ainsi de leur éviter d'abandonner l'école, a été citée comme exemple de partenariat fructueux entre le Fonds et le Gouvernement.

Asie du Sud

342. La Directrice régionale a présenté le descriptif de programme de pays pour le Bhoutan (E/ICEF/2018/P/L.17).

343. Au nom du Comité restreint du Conseil d'administration, le Président a déclaré que ses membres étaient très impressionnés par le développement socioéconomique qu'ils avaient pu observer lors de leur visite au Bhoutan en 2018.

344. La représentante du Bhoutan a remercié, d'une part, le Président pour ses observations positives au sujet de la visite dans le pays effectuée par le Comité restreint et, d'autre part, la Directrice régionale pour sa présentation détaillée du programme de pays. Le Bhoutan se félicitait du descriptif de programme de pays, dont il reconnaissait l'importance. La représentante a ajouté que l'intégration des observations et conclusions formulées par le Comité restreint du Conseil d'administration à la suite de sa visite dans le pays aurait permis de renforcer encore le descriptif. Elle a salué l'engagement pris communément par le Gouvernement royal du Bhoutan et l'UNICEF de ne laisser aucun enfant de côté, ainsi que le caractère dynamique et flexible du programme de pays de l'UNICEF, capable de s'adapter aux besoins et aux priorités d'une société bhoutanaise en constante évolution. Le programme était d'ailleurs aligné sur le douzième plan quinquennal national, qui prévoyait une stratégie de transition dans l'optique du passage du pays de la catégorie des pays les moins avancés à celle des pays à revenu intermédiaire (tranche

inférieure). La représentante a conclu en réaffirmant la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre le programme de pays.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

345. La Directrice régionale a présenté les descriptifs de programme de pays pour le Bénin, la Guinée équatoriale, le Sénégal et le Togo ([E/ICEF/2018/P/L.18](#) à [E/ICEF/2018/P/L.21](#)).

346. Le représentant de la Guinée équatoriale a salué l'action de l'UNICEF dans le pays et noté que les activités du Fonds étaient toujours menées conformément aux objectifs fixés par le Gouvernement.

347. C'est dans cet esprit que le programme de pays avait été défini en concertation avec le Gouvernement, conformément au programme national de développement économique et social baptisé « Horizon 2020 » et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le programme de pays permettrait notamment de renforcer les programmes relatifs à l'éducation et aux soins de santé dans certains districts présélectionnés en collaboration avec le Gouvernement.

348. Le représentant a souligné que l'UNICEF avait aidé le Gouvernement à lutter contre les épidémies ayant frappé la Guinée équatoriale et s'est félicité des résultats positifs qui en avaient découlé.

349. Le représentant du Sénégal s'est félicité du partenariat entre l'UNICEF et le Sénégal et a noté que le descriptif de programme de pays avait été élaboré en collaboration avec le Gouvernement et avec la participation active de toutes les parties prenantes intéressées.

350. Le programme de pays avait été établi conformément à la vision définie par le Président Macky Sall dans le Plan Sénégal Émergent (2014-2035), qui s'articulait autour de trois objectifs : réussir la transformation structurelle de l'économie ; promouvoir le capital humain, la protection sociale et le développement durable ; et mettre l'accent sur la bonne gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité.

351. Le représentant s'est félicité de l'harmonisation des programmes des différents organismes des Nations Unies, dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Ainsi, les programmes du FNUAP, du PNUD et d'ONU-Femmes portaient sur la même période que ceux de l'UNICEF et avaient fait l'objet d'une présentation commune à l'occasion d'une réunion avec les pouvoirs publics et des partenaires organisée à Dakar. Les programmes étaient liés grâce à un chapitre commun de leurs plans stratégiques. Des domaines dans lesquels une coopération pouvait être envisagée avaient également été répertoriés. Le représentant a estimé qu'il serait judicieux de répéter cette pratique.

352. Le représentant du Togo a noté que le programme de pays était aligné sur les priorités nationales définies dans le Plan national de développement pour la période 2018-2022 et avait été établi avec la participation de l'ensemble des parties intéressées.

353. Félicitant l'UNICEF pour l'excellent travail accompli au Togo, le représentant a indiqué que le Fonds avait permis au pays de réaliser des progrès considérables s'agissant du bien-être et du développement des enfants.

354. Le représentant s'est toutefois dit préoccupé par le fait que le Togo devait toujours faire face à de nombreux problèmes susceptibles d'empêcher les enfants de jouir pleinement de leurs droits. Fort du soutien de l'UNICEF et de ses autres partenaires, le Togo mettrait l'accent sur les mesures sociales, et notamment sur les

soins de santé, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, et l'éducation et la protection, de façon à surmonter ces obstacles.

355. Le représentant du Bénin a fait remarquer que le programme de pays était le fruit des efforts concertés de l'UNICEF et des parties prenantes nationales, y compris le Gouvernement.

356. Déclaré exempt de poliomyélite en 2015, le Bénin a souhaité que le programme de pays mette l'accent sur la vaccination systématique des enfants. Le pays s'était également engagé à ce que l'ensemble de la population ait accès à de l'eau potable d'ici à 2021. Le représentant a reconnu l'importante contribution de l'UNICEF à la réalisation de cet objectif et de celui relatif à l'assainissement.

357. En outre, le représentant a annoncé que les pays de la région s'efforceraient de créer des effets de synergie, afin de tirer le meilleur parti des divers programmes à long terme.

358. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/16](#) (voir annexe II).

b) Prorogation de programmes de pays en cours

359. Le Président a déclaré que, conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, ce dernier avait été informé de la première prorogation pour une durée de deux mois du programme de pays pour le Niger et de la première prorogation pour une durée d'un an du programme de pays pour le Timor-Leste, toutes deux approuvées par la Directrice générale.

360. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver la deuxième prorogation pour une durée d'un an des programmes de pays pour le Libéria et pour la République démocratique du Congo.

361. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/17](#) (voir annexe II).

D. Rapport d'évaluation et réponse de l'administration

362. Le Président a fait quelques remarques d'introduction au rapport intitulé « Évaluation de la réponse de niveau 3 de l'UNICEF à l'épidémie de choléra au Yémen : une crise au sein d'une crise », dont le résumé est disponible dans le document paru sous la cote [E/ICEF/2018/21](#), et pour lequel la réponse de l'administration figure dans le document paru sous la cote [E/ICEF/2018/22](#).

363. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport, avant que le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ne présente la suite donnée par l'administration.

364. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour sa réponse à la crise au Yémen, et le personnel sur le terrain pour les efforts qu'il déployait dans un environnement difficile.

365. Certaines délégations ont remercié la direction de l'organisation pour sa réactivité et ont félicité l'UNICEF d'avoir su donner suite rapidement à un certain nombre de recommandations.

366. Tout en saluant les efforts menés en vue de proposer des réponses plus rapides, un groupe de délégations a toutefois fait remarquer qu'il convenait d'accélérer et d'élargir encore ces efforts, afin de tenir compte des risques potentiels liés au choléra et d'être dûment préparé.

367. Au vu des questions de coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé, le groupe de délégations a souligné qu'il importait de s'entendre clairement sur les

mandats, la répartition des tâches, ainsi que l'échange et l'utilisation des données. Les délégations ont demandé des précisions sur les questions structurelles liées au renforcement des accords en place et au partage des enseignements tirés de l'expérience ; ces enseignements allaient bien au-delà de la crise en question et méritaient d'être examinés dans le souci d'intensifier et d'améliorer la collaboration au sein du système des Nations Unies.

368. Le groupe de délégations a souligné la nécessité de renforcer tant les capacités de l'UNICEF que celles de ses partenaires. À cet égard, il importait de veiller à ce que les partenaires locaux soient dûment formés. Il serait appréciable d'obtenir des précisions quant aux programmes de renforcement des capacités et à l'ajustement des effectifs en fonction des besoins.

369. Le groupe de délégations a invité l'UNICEF à poursuivre ses efforts en vue de renforcer les systèmes en place, en particulier concernant l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la santé. L'UNICEF devait aussi redoubler d'efforts en vue d'améliorer sa communication pour le développement.

370. De plus amples informations sur la question de l'égalité des sexes ont été demandées. Il s'agissait notamment de savoir si une analyse axée sur la problématique femmes-hommes avait été conduite dans le cadre des paramètres du rapport et, le cas échéant, d'en connaître les conclusions, ou, dans le cas contraire, de savoir ce qui s'était opposé à sa réalisation.

371. Il a été souligné que l'utilisation des évaluations en temps réel était la meilleure pratique à adopter pendant une intervention humanitaire. En ce sens, il a été proposé que l'UNICEF envisage systématiquement de mener ce type d'évaluations lors de la première phase de ses interventions à grande échelle. La délégation a néanmoins fait remarquer que les analyses rétrospectives avaient leur intérêt, car les enseignements tirés de l'expérience permettaient d'orienter les mesures ultérieures et d'être mieux préparé.

372. D'autres délégations ont relayé la demande visant à faire en sorte que les évaluations futures contiennent des recommandations aux fins de la mise en place d'approches plus systémiques, un exercice systématique et coordonné entre les diverses institutions de recensement des enseignements tirés de l'expérience ainsi qu'un examen des mécanismes de coordination pertinents.

373. Certains se sont inquiétés du caractère tardif de l'intervention pour faire face à l'épidémie de choléra en 2017, et ont fait savoir qu'il serait bon de disposer de plus amples informations sur les mesures que prenait l'UNICEF pour résoudre ce problème. Une délégation s'est faite l'écho de l'appui apporté aux mesures visant à améliorer la collecte de données.

374. Il a été noté que l'aide humanitaire devait tendre à renforcer les organisations locales, qui faisaient souvent le lien entre le secteur humanitaire et le secteur du développement au lendemain d'une crise. Le renforcement des capacités locales augmenterait les chances de mener une action durable.

375. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/18](#) (voir annexe II).

E. Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2018-2021

376. Après une introduction de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion financière et administrative a présenté les prévisions financières ([E/ICEF/2018/AB/L.4](#)).

377. Dans leurs déclarations générales, les délégations ont mis l'accent sur la nécessité de disposer d'un financement souple et prévisible et d'accroître les ressources de base. Elles ont également salué la conclusion de nouveaux partenariats de financement, en particulier avec le secteur privé, et les efforts faits pour accroître le nombre de donateurs.

378. Un groupe de délégations s'est félicité de l'augmentation des recettes totales, mais a noté les conséquences – en particulier la modification du tableau des effectifs et les blocages dans la mise en œuvre – que pourraient également avoir d'importantes réserves de trésorerie. Il a noté avec satisfaction la réduction du solde des ressources ordinaires et de celui des autres ressources et a déclaré attendre avec intérêt d'obtenir de plus amples informations sur l'accélération de l'utilisation des autres ressources. Il s'est réjoui de la hausse du montant total des ressources ordinaires, tout en constatant la diminution de la part de ces ressources dans le budget et en notant que l'UNICEF devrait disposer de ressources ordinaires suffisantes pour s'acquitter de ses fonctions essentielles et de son mandat principal. L'organisation devrait avoir suffisamment de liquidités au titre de ces ressources et pouvoir intégrer les entrées de trésorerie.

379. Le groupe de délégations s'est félicité de l'objectif consistant à porter à 28 % la part des ressources ordinaires d'ici à 2021 et a appelé à redoubler d'efforts pour y parvenir en soulignant que les donateurs avaient un rôle à jouer à cet égard. Ces délégations souhaiteraient recevoir de plus amples informations sur les prévisions relatives aux contributions du secteur privé et voir se tenir un débat inclusif et prospectif sur les stratégies de responsabilisation et de financement que pourrait adopter l'organisation. Elles ont conclu en saluant l'appui que l'UNICEF apportait à la stratégie de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement et, en particulier, au système des coordonnateurs résidents. Le Contrôleur a noté que l'UNICEF était en mesure de faire face à la forte augmentation des recettes. Il a tenu à rassurer le groupe de délégations en indiquant que la stratégie suivie pour obtenir les ressources ordinaires nécessaires était sur la bonne voie. Concernant la stratégie de partage des coûts, il a noté que la méthode à suivre et les modalités de mise en œuvre seraient définies en 2019.

380. Il a été observé que, compte tenu des efforts déployés pour obtenir un financement souple et prévisible et du rôle que le financement thématique jouait dans la réalisation des résultats de programmes au moyen de la planification à long terme, il serait utile de préciser, lors des présentations, le montant des recettes prévisionnelles provenant du financement thématique.

381. La Directrice générale adjointe a confirmé que les prévisions financières présentées dans le budget intégré avaient été modifiées pour tenir compte du partage des coûts et de l'augmentation des dépenses de sécurité. Elle a proposé de faire figurer à l'avenir dans la présentation annuelle des prévisions financières le budget initialement approuvé ainsi que toute modification importante qui y aurait été apportée.

382. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/19 (voir annexe II).

F. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017

383. La Directrice générale adjointe par intérim chargée des partenariats a présenté le rapport (E/ICEF/2017/AB/L.5) avant l'exposé du Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé.

384. Un groupe de délégations s'est félicité des résultats financiers obtenus en 2017 par rapport à ceux de 2016, et en particulier de la hausse de près de 6 % des recettes au titre des ressources ordinaires. Les recettes au titre des autres ressources n'avaient pas atteint le montant escompté mais avaient augmenté de près de 100 millions de dollars, soit 13 %, grâce aux contributions humanitaires. Ces délégations ont noté avec satisfaction que les activités de collecte de fonds avaient été étendues aux bureaux extérieurs et ont demandé que l'on fasse la distinction entre les différents modes de financement dans les rapports financiers de fin d'année. Elles ont demandé de nouveau que l'UNICEF donne davantage d'informations sur le programme d'investissement et ont salué le travail de l'organisation auprès des entreprises, des principaux donateurs et des fondations ainsi qu'auprès des secteurs non financiers de la collecte de fonds et des partenariats du secteur privé, de même que l'accent mis sur l'innovation. L'UNICEF a été prié de rendre compte de l'efficacité des programmes menés dans le cadre de cette coopération.

385. Exprimant son appui à la déclaration faite par ce groupe de délégations, une autre délégation a encouragé l'UNICEF à inclure ses partenaires du secteur privé dans ses dialogues structurés sur le financement. Elle a souhaité savoir précisément comment la mobilisation des ressources permettrait d'obtenir les résultats prévus pour 2018-2021. L'UNICEF a également été encouragé à entreprendre une analyse plus approfondie de ses efforts de coopération non financière.

386. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a indiqué que ceux-ci avaient été à l'origine de 86 % des recettes provenant du secteur privé en 2017. Les comités demeuraient la principale source de ressources ordinaires de l'UNICEF et étaient à l'origine de 100 % des recettes brutes provenant des legs et de 85 % des dons individuels. Rappelant les préoccupations exprimées au début de la session au sujet de la redevance de 1 % qu'il était proposé de prélever sur les fonds de développement provenant du secteur privé et affectés selon de stricts critères, le Président s'est déclaré favorable à la proposition, formulée par une délégation, de procéder à une analyse des risques.

387. Dans leurs déclarations nationales, plusieurs délégations ont pris note des contributions des partenaires du secteur privé de l'UNICEF, certaines félicitant le Fonds d'avoir réussi à diversifier sa base de financement et d'autres appelant à poursuivre cette diversification en vue de renforcer la viabilité financière de l'organisation.

388. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/20](#) (voir annexe II).

G. Rapport commun sur le recouvrement des coûts

389. Le Président a noté que le rapport commun sur le recouvrement des coûts (DP/FPA-ICEF-UNW/2018/1) avait été établi conformément à la décision [2017/14](#) et à la décision [2017/7](#), dans laquelle le Conseil avait prié l'UNICEF, agissant en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes et le PNUD de poursuivre les consultations avec les États Membres en ce qui concerne les politiques de recouvrement des coûts et de présenter des propositions fondées sur l'analyse des faits qui visaient à harmoniser les politiques de recouvrement des coûts. Il a rappelé qu'un projet de rapport commun avait été communiqué au Conseil d'administration en avril et que ce dernier avait décidé de reporter l'examen formel du rapport à sa deuxième session ordinaire de 2018.

390. La Directrice générale adjointe chargée de la gestion a présenté le rapport.

391. Un groupe de délégations s'est félicité du rapport commun et des efforts déployés par les organismes pour harmoniser leurs politiques de recouvrement des

coûts. Le groupe a noté qu'il était difficile d'adopter et de maintenir un cadre harmonisé et a remercié les organismes de jouer à cet égard un rôle précurseur au sein du système des Nations Unies pour le développement.

392. Le groupe a conclu que le cadre harmonisé de recouvrement des coûts actuel était la solution la plus pragmatique pour veiller au respect des principes directeurs tout en réduisant les risques sur le plan financier, et a présenté des propositions visant à améliorer encore ce cadre. Il a déclaré souhaiter que l'harmonisation des catégories de coûts actuelles aille encore plus loin afin d'aboutir à un cadre plus clair, plus transparent et plus standardisé, de combler les lacunes et de réduire autant que possible le nombre de dérogations accordées, et a proposé de maintenir les taux actuels de recouvrement des coûts tout en étudiant toutes les possibilités d'instaurer des taux différenciés.

393. Dans les déclarations générales des délégations, il a été noté que les questions relatives au prélèvement d'une redevance de 1 % s'inscrivaient dans un débat de plus vaste portée et devaient être examinées conformément aux procédures établies dans la résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

394. Dans les déclarations générales, une délégation s'est déclarée favorable à une approche pragmatique du recouvrement des coûts qui favorise l'efficacité et l'efficacités, mais a noté qu'il lui faudrait plus de temps pour comprendre les implications à long terme des propositions.

395. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2018/21](#) (voir annexe II).

H. Rapports sur la visite des membres du Comité restreint du Conseil d'administration de l'UNICEF au Bhoutan, du 17 au 22 avril 2018, et sur la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Ouganda, du 30 avril au 4 mai 2018

396. Le rapport sur la visite effectuée au Bhoutan (UNICEF/2018/EB/10) a été présenté par S. E. M. Tore Hattrem, Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil d'administration de l'UNICEF. La présentation du rapport a été précédée de la projection d'une vidéo.

397. Lors de sa visite, la délégation a pu observer la coopération de l'UNICEF avec le Gouvernement et d'autres partenaires, notamment l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a appris que le principal problème auquel se heurtaient les femmes et les enfants tenait aux différentes formes de violence auxquelles ils étaient exposés. L'action de sensibilisation menée par l'UNICEF auprès du Gouvernement contribuait à renforcer les politiques et les lois en faveur de la protection de l'enfance.

398. La délégation a entre autres noté le souci d'unité dont faisaient preuve les pouvoirs publics à différents niveaux en ce qui concerne la cause des enfants, l'ouverture d'esprit et la détermination du Gouvernement ainsi que sa volonté d'investir des ressources dans des programmes et projets bénéficiant aux enfants, en particulier aux plus vulnérables et défavorisés d'entre eux. Elle a préconisé la fourniture d'un soutien plus global aux jeunes moines et a engagé l'UNICEF à continuer, en collaboration avec les autorités nationales, de définir des objectifs clairs fondés sur les objectifs de développement durable pertinents en vue d'accroître encore l'efficacité du programme de pays.

399. Le représentant du Bhoutan a fait savoir que son Gouvernement était profondément reconnaissant au Comité restreint d'avoir effectué sa première visite dans ce pays, dans laquelle le Gouvernement voyait un jalon essentiel de ses 45 années de partenariat avec l'UNICEF. Cette visite était intervenue à point nommé : le Bhoutan était sur le point de sortir de la catégorie des pays les moins avancés, et la période 2018-2023 s'annonçait décisive pour relever les défis économiques qui subsistaient. Le représentant s'est félicité de l'adoption du programme de pays pour la période 2019-2023, qui était étroitement aligné sur le douzième plan quinquennal du Bhoutan et sur les programmes d'autres organismes des Nations Unies. Le Gouvernement s'est déclaré déterminé à relever les défis qui subsistaient.

400. Le Représentant permanent du Soudan, S. E. M. Omer Dahab Fadl Mohamed, a présenté, après la projection d'une vidéo, le rapport de la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Ouganda (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2018/CRP.1).

401. La délégation a rencontré M. Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda, ainsi que des dirigeants politiques de haut niveau, des responsables régionaux et locaux, des bénéficiaires des programmes, des ONG et des représentants de la société civile et des États Membres, et s'est rendue à Kampala sur les sites où étaient menés plusieurs projets bénéficiant du soutien des Nations Unies.

402. La délégation a axé son évaluation de l'efficacité sur quatre grands thèmes liés au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à savoir l'alignement général sur les priorités nationales de développement et les objectifs du développement durable ; les liens entre les questions ayant trait au développement et à la gouvernance, à l'action humanitaire et à la paix et à la sécurité mis en évidence par l'action menée concernant les réfugiés ; la problématique femmes-hommes ; et l'agriculture.

403. L'Ambassadeur a insisté sur quelques remarques importantes. La délégation a constaté qu'il existait des liens étroits entre les activités des Nations Unies et les priorités nationales de développement et les objectifs de développement durable, ce qui témoignait de la coopération manifeste entre les Nations Unies et le Gouvernement ougandais. Elle s'est félicitée de la politique d'ouverture du pays à l'égard des réfugiés et du rôle moteur évident que jouait l'Ouganda à cet égard. Parmi les défis à relever, il fallait notamment parvenir à un équilibre entre l'appui à apporter aux réfugiés et celui à apporter aux populations locales, mener les interventions à plus grande échelle, améliorer la communication et mettre en place une infrastructure adéquate. La délégation a constaté la forte mobilisation de la population en faveur des questions relatives à la problématique femmes-hommes et a pris connaissance d'un plan d'action visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et qui s'inscrivait dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. La visite a aidé les membres de la délégation à comprendre l'importance de l'agriculture dans l'économie et pour la coexistence à moyen et long terme des populations rurales ougandaises et des réfugiés.

404. La délégation a formulé plusieurs recommandations visant à renforcer l'efficacité de l'action des Nations Unies en Ouganda et des travaux des conseils d'administration.

405. Un groupe de délégations a noté que l'UNICEF était bien placé pour contribuer à la recommandation tendant à accorder la priorité à la viabilité à long terme et à renforcer les capacités nationales, et a encouragé l'organisation à contribuer à améliorer la mise en œuvre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies à l'échelle nationale. Les délégations ont également noté que l'équipe de pays avait demandé que les organes directeurs des Nations Unies à Genève, New York et Rome se

concertent afin que les décisions prises soient conformes aux réalités sur le terrain et que tous les organismes œuvrent dans le même sens à tous les niveaux.

I. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2019

406. La Secrétaire a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2019

J. Adoption des projets de décision

407. Le Conseil d'administration a adopté les décisions [2018/13](#) à [2018/21](#) (voir annexe II).

K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

408. La Directrice générale a salué la direction et la gestion avisées du Président, ainsi que les conseils qu'il a fournis tout au long de l'année, et a remercié les participants d'avoir fait part de leurs idées et conseils concernant les possibilités de renforcer l'efficacité et le caractère stratégique des sessions à venir. Elle a également exprimé sa reconnaissance aux États Membres qui avaient indiqué avoir alloué des ressources supplémentaires à l'UNICEF.

409. La Directrice générale s'est félicitée des commentaires reçus au sujet de l'action novatrice de l'UNICEF et a déclaré accueillir avec satisfaction les idées du Conseil d'administration sur la manière dont l'organisation pourrait s'associer au secteur privé pour définir des approches novatrices et les mettre en œuvre à plus grande échelle.

410. La Directrice générale a dit apprécier la suggestion des États Membres invitant l'UNICEF à procéder à une analyse des risques que présenterait le prélèvement éventuel d'une redevance auprès du secteur privé, tout en soulignant l'importance de la coopération avec celui-ci et la nécessité primordiale de faciliter la collaboration avec les entreprises, les partenariats mondiaux et les institutions financières internationales.

411. L'UNICEF a exprimé sa reconnaissance au Conseil d'administration, lequel a appuyé les contributions du Fonds aux efforts déployés par le Secrétaire général pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement et obtenir de nouveaux gains d'efficacité. Le Fonds adhère sans réserve au programme de réformes et s'emploierait à obtenir les résultats escomptés, de concert avec les organismes apparentés, moyennant notamment la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques. L'organisation était déjà déterminée à améliorer l'efficacité et la qualité des informations communiquées au Conseil d'administration et suivrait ses directives pour continuer à améliorer les méthodes de travail du Conseil.

412. Le Président a passé en revue les réalisations de la session, qui marquaient l'aboutissement du travail important effectué au cours de l'année. Plusieurs décisions avaient été adoptées pour, entre autres, examiner certains aspects de la réforme de l'ONU, améliorer les méthodes de travail du Conseil et mieux faire comprendre l'importance de la qualité et de la transparence des financements. Le Conseil d'administration avait approuvé des programmes de pays qui, par leur répartition

géographique, témoignaient de la vaste portée de l'action menée par l'UNICEF en faveur des enfants dans le besoin, où qu'ils se trouvent.

413. À la suite de la visite du Comité restreint du Conseil d'administration au Bhoutan en avril, le Président avait été impressionné par la mobilisation des partenaires sur le terrain et par ses échanges avec les enfants et les jeunes, notamment les jeunes moines.

414. Le Président a souligné que le Conseil d'administration devait poursuivre ses efforts pour faire avancer le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il s'agirait notamment de chercher des moyens d'améliorer et de rationaliser les méthodes de travail avec les conseils d'administration des organismes apparentés, de revoir les financements provenant des donateurs et de privilégier le maintien d'un niveau adéquat de ressources de base et la flexibilité des autres ressources.

415. La culture de la responsabilité et du renforcement de l'efficacité et de l'efficacéité était au cœur de l'évaluation systématique et, en 2018, le Conseil avait contribué à l'élaboration d'une nouvelle politique d'évaluation de l'UNICEF. En adéquation avec la mission de l'UNICEF qui consistait à protéger les enfants et à préserver leur avenir, le Conseil avait, à l'instar des mesures prises par le Secrétaire général, apporté son plein appui à la politique de tolérance zéro de la Directrice générale à l'égard de l'exploitation sexuelle, de la discrimination sur le lieu de travail et du harcèlement sexuel.

416. Le Président a salué la qualité et le dynamisme du travail d'équipe de ses collègues membres du Comité restreint du Conseil, ainsi que les efforts déployés par la Directrice générale et les hauts responsables de l'UNICEF pour faire en sorte que l'organisation demeure pertinente, efficace et moderne. Il a souhaité à la nouvelle Secrétaire du Conseil d'administration de poursuivre son mandat avec succès.

Annexe I

Séance de réflexion spéciale sur l'innovation

1. Le Président a présenté la séance de réflexion spéciale consacrée à l'innovation, ainsi que l'animatrice, M^{me} Hannah Godefa, jeune militante pour l'éducation et l'avancement des filles. La séance s'est ouverte par une vidéo d'introduction.
2. L'animatrice a présenté les deux intervenants invités, qui ont débattu de certains des problèmes complexes présentés dans la vidéo : M. Nick Thompson, rédacteur en chef du magazine *WIRED*, et M^{me} Stephanie Sy, PDG et scientifique principale chargée des données chez Thinking Machines Data Science.
3. Au cours d'une discussion encadrée par l'animatrice, les intervenants ont abordé certaines questions essentielles ayant trait à l'innovation en faveur des enfants et des jeunes et ont partagé leurs idées avec les membres du Conseil. Ils ont examiné le rôle important que les gouvernements pourraient jouer dans l'orientation future des technologies émergentes en misant sur des décisions et des stratégies responsables, en établissant des normes et des réglementations, en investissant dans l'éducation et en ayant conscience des changements à venir. Ils ont évoqué la rapidité des changements et la nécessité de s'y préparer.
4. L'interface entre secteur privé et secteur public a été abordée, de même que le rôle particulier de chacun de ces secteurs. Les entreprises technologiques étaient motivées par le profit tandis que les acteurs du secteur public s'efforçaient d'obtenir des effets positifs sur le plan social. Les partenariats les plus fructueux étaient ceux qui établissaient une méthode d'évaluation commune à laquelle participaient toutes les parties prenantes et qui mettaient à profit la créativité du secteur privé tout en bénéficiant du sens de la responsabilité du secteur public. Il a été souligné que dans le cadre de la gestion d'une crise humanitaire, le rôle le plus important de la technologie consistait à faciliter les prévisions. C'est l'une des situations qui pourrait inciter le secteur public à tirer parti des prouesses technologiques mises au point dans le secteur privé.
5. L'éducation et le renforcement des capacités ont également été jugés essentiels. Les citoyens avaient besoin de se former car le marché de l'emploi était en mutation. Les emplois étant de plus courte durée, il y aurait davantage besoin de formation à mi-carrière, d'apprentissage tout au long de la vie et de relèvement des compétences. L'éducation était un moyen d'autonomiser mais aussi de protéger les individus.
6. L'apparition de l'intelligence artificielle était une réalité et les gouvernements devraient élaborer des stratégies nationales globales pour faire face aux questions connexes, telles que la collecte et la confidentialité des données, ainsi que les répercussions de la transformation des emplois.
7. La collecte de données a également été mentionnée comme l'une des priorités de toute réflexion sur l'innovation et sur le rôle de l'UNICEF en tant que source de données pour tous. Outre la question de la confidentialité, les données devaient être démocratiques et ne pas être contrôlées par un nombre restreint d'entreprises.
8. La façon dont le secteur technologique était perçu était à cet égard révélatrice. Les enfants et les jeunes ne considéraient pas la technologie comme un domaine à part, mais plutôt comme un élément faisant partie intégrante de tous les aspects de leur vie.
9. Les membres du Conseil d'administration ont remercié l'UNICEF, l'animatrice et les intervenants pour cette séance intéressante et intellectuellement stimulante. Il a été suggéré d'inscrire l'innovation à l'ordre du jour des prochaines sessions.

10. Les délégations ont donné quelques exemples d'initiatives gouvernementales menées dans le domaine de l'innovation pour illustrer comment celle-ci est intégrée ou prise en compte. Ces initiatives ont par exemple consisté à nommer un ambassadeur de la technologie, à financer des travaux de recherche de meilleure qualité, à présenter de nouvelles lois, à allouer davantage de ressources, à créer une stratégie numérique, à mettre sur pied un laboratoire pour fournir des fonds de démarrage à des projets novateurs et à établir des directives et des lois relatives à la protection de la vie privée.

11. Les délégations ont estimé qu'il était important de faire d'Internet un endroit sûr pour les enfants et de les protéger de tout effet néfaste des progrès technologiques. On s'est inquiété de la vulnérabilité des enfants. Des réglementations devraient être mises en place pour protéger leur bien-être et leurs droits concernant la technologie et Internet.

12. Le rôle du secteur privé a été évoqué et des délégations ont confirmé qu'il existait de nombreuses possibilités de collaboration et de complémentarité. Pour obtenir des résultats fructueux, les entreprises devraient comprendre l'esprit des objectifs de développement durable.

13. Les avantages respectifs des petites initiatives locales et des projets de vaste portée ont été comparés. Les délégations ont évoqué des travaux de recherche visant à développer l'innovation qui répondaient à des besoins locaux, ainsi que l'appropriation locale des problèmes.

14. L'importance de l'éducation a été soulignée. L'éducation devrait évoluer avec son temps pour préparer les enfants à un monde en mutation, et des programmes devraient être élaborés pour leur apprendre à penser de manière novatrice et à devenir des innovateurs et des producteurs, au lieu de simples utilisateurs de la technologie. La représentante de SOS Villages d'enfants a ajouté qu'il fallait trouver des solutions techniques en coopération avec les enfants et que leur inclusion et leur participation à l'action à mener étaient essentielles.

15. Répondant à une question de la Directrice générale au sujet de projets à grande échelle que pourrait mener l'UNICEF, les intervenants et l'animatrice ont fait les suggestions suivantes : réfléchir aux moyens d'initier tous les jeunes et tous les enfants à l'intelligence artificielle, notamment dans les régions les plus pauvres ; créer une plateforme de données commune ; et investir en faveur des filles et des enfants marginalisés.

16. Il a été déterminé qu'un cadre éducatif accessible et de haute qualité portant et axé sur la technologie était une priorité pour favoriser l'innovation. L'UNICEF avait un rôle à jouer dans ce programme car le Fonds contribuait au cadre éducatif ; continuait d'être un partenaire en matière d'innovation ; traitait de la participation des filles et des femmes et favorisait l'inclusion ; s'occupait de la collecte et de l'utilisation de données ; protégeait les enfants lorsqu'ils utilisaient Internet et les guidait pour qu'ils profitent de la technologie au lieu d'en pâtir ; et était déterminé à ne laisser personne de côté, à tirer parti de la technologie pour bâtir une société meilleure et à combler l'écart en matière d'accès à l'innovation et d'utilisation de celle-ci.

Annexe II

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2018

Première session ordinaire

2018/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Ghana, la Jordanie et la Mauritanie ([E/ICEF/2018/P/L.1](#) à [E/ICEF/2018/P/L.3](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 13 novembre au 1^{er} décembre 2017 et que le descriptif de programme commun de pays, y compris le budget indicatif global, pour Cabo Verde (DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1) a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 30 octobre au 17 novembre 2017, conformément à sa décision [2014/1](#) sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision [2014/1](#), les descriptifs de programme de pays, accompagné d'un budget indicatif global, concernant le Ghana, la Jordanie et la Mauritanie ([E/ICEF/2018/P/L.1](#) à [E/ICEF/2018/P/L.3](#)) et le descriptif de programme commun de pays, accompagné d'un budget indicatif global, pour Cabo Verde (DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1).

*Première session ordinaire
6 février 2018*

2018/2

Rapport d'évaluation et suite donnée par l'administration, plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF et plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de synthèse sur les évaluations intitulé « Amélioration des interventions en cas d'urgence : synthèse des évaluations de l'action humanitaire réalisées par l'UNICEF sur la période 2010-2016 » et du résumé correspondant ([E/ICEF/2018/4](#)), y compris des constatations, conclusions et recommandations qu'il contient ;

2. *Accueille favorablement* la réponse de l'administration au rapport de synthèse sur les évaluations ([E/ICEF/2018/5](#)), y compris les mesures visant à améliorer les performances dans les contextes humanitaires et à renforcer les orientations générales et la programmation ;

3. *Prie* l'UNICEF de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2019, un rapport sur l'état d'avancement des mesures qu'il s'est engagé à appliquer dans la réponse de son administration au rapport de synthèse sur l'évaluation ;

4. *Accueille favorablement* le Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021 ([E/ICEF/2018/3](#)) ;

5. *Prie* l'UNICEF de continuer de faire fond sur les enseignements tirés des études, rapports d'évaluation et suites données par l'administration précédents en vue d'assurer l'efficacité des évaluations prévues ;

6. *Prie également* l'UNICEF de présenter, avec chaque rapport d'évaluation, une réponse officielle de l'administration accompagnée d'un descriptif des mesures prévues et d'un calendrier d'application ;

7. *Prie en outre* l'UNICEF de faire figurer dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF une présentation détaillée de l'application des recommandations formulées dans les rapports d'évaluation et acceptées par l'administration à des fins de suivi, y compris toute difficulté rencontrée dans l'application ;

8. *Prie* l'UNICEF de chercher des solutions avec les autres organismes des Nations Unies pour mener des évaluations conjointes des programmations conjointes ainsi que du chapitre commun du Plan stratégique 2018-2021 ;

9. *Approuve* le plan relatif aux évaluations mondiales pour la période 2018-2021 ;

10. *Se félicite* des préparatifs de la politique révisée d'évaluation de l'UNICEF, y compris des projets de consultation des États Membres ; prie l'UNICEF de faire fond sur les décisions, évaluations, rapports et examens précédents pour renforcer l'indépendance, la crédibilité, l'efficacité, l'utilité de la fonction d'évaluation ainsi que les ressources employées ; et prie également l'UNICEF de présenter ladite politique pour examen et décision à la session annuelle de 2018.

*Première session ordinaire
7 février 2018*

2018/3

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 (A/72/5/Add.3), ainsi que des recommandations relatives à des exercices antérieurs ;

2. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'UNICEF pour l'année 2016 ;

3. *Prend note* du constat du Comité des commissaires aux comptes selon lequel, ces dernières années, l'UNICEF a pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations ;

4. *Encourage* l'UNICEF à appliquer en priorité les sept principales recommandations d'audit relevées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

5. *Encourage également* l'UNICEF à appliquer intégralement les recommandations formulées dans les rapports précédents du Comité des commissaires aux comptes, et en particulier à redoubler d'efforts s'agissant des domaines concernés par des recommandations formulées à plusieurs reprises ;

6. *Prie* l'UNICEF de poursuivre ses efforts visant à prévenir et à détecter les cas de fraude, à étudier en profondeur les circonstances qui ont mené à ces fraudes

afin de réduire au minimum les risques futurs et à renforcer les mesures prises en vue de récupérer les fonds ;

7. *Prie* le Directeur exécutif d'apporter une réponse distincte aux principales constatations et recommandations figurant dans le rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes, et de soumettre ce rapport au Conseil d'administration, accompagné du rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes, à compter de la première session ordinaire de 2019.

*Première session ordinaire
7 février 2018*

2018/4

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2018 (activités entreprises à des fins spéciales)

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2018 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) un budget pour les activités entreprises à des fins spéciales d'un montant de 223 millions de dollars, réparti comme suit ;

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds	105,0
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé	64,4
Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	169,4
Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	53,6
Total des charges à des fins spéciales	223,0

2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2018/AB/L.1](#), et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III ;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2018 ;

3. *Invite* le Directeur général à identifier et à tirer parti des nouveaux marchés, le cas échéant, entre deux sessions et d'en informer le Conseil ;

4. *Prie* l'UNICEF de présenter, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018–2021, un examen des effets concrets de sa coopération non financière avec le secteur privé et, en 2021, un examen des résultats des fonds d'investissement.

B. Produits prévus au budget pour 2018

Le Conseil d'administration

Note que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élève à 1,6 milliard de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2018/AB/L.1](#).

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 105 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2018 ;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 16,9 millions de dollars (soit 10 % des crédits ouverts pour les activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires, d'un montant de 169,4 millions de dollars) pour le mois de janvier 2019, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2019.

*Première session ordinaire
7 février 2018*

Session annuelle

2018/5

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Kenya, le Malawi et le Rwanda ([E/ICEF/2018/P/L.4](#) à [E/ICEF/2018/P/L.6](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 16 mars au 5 avril 2018, conformément à sa décision [2014/1](#) sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision [2014/1](#), les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Kenya, le Malawi et le Rwanda ([E/ICEF/2018/P/L.4](#) à [E/ICEF/2018/P/L.6](#)).

*Session annuelle
12 juin 2018*

2018/6

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation d'un an des programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine, le Congo, Cuba, le Mexique et la Sierra Leone, qui a été

approuvée par la Directrice générale et dont le détail est donné au tableau 1 du document publié sous la cote [E/ICEF/2018/P/L.7](#) ;

2. *Approuve* la prorogation d'un an du programme de pays pour la République arabe syrienne, qui fait suite à une précédente prorogation d'un an et dont le détail est donné au tableau 2 du document publié sous la cote [E/ICEF/2018/P/L.7](#).

Session annuelle
11 juin 2018

2018/7

Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF pour 2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF pour 2017 ([E/ICEF/2018/9](#)), y compris du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et les progrès accomplis par rapport au Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 ([E/ICEF/2018/9/Add.1](#)), de l'annexe sur la mise en œuvre par l'UNICEF de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2017, ainsi que du compendium de données et du tableau de bord ;

2. *Prend également note* du rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection ([E/ICEF/2018/11](#)) ;

3. *Décide* de transmettre les rapports en question au Conseil économique et social, de même qu'un résumé des observations et des orientations qu'il a formulées ;

4. *Salue* les efforts interinstitutions déployés aux fins de promouvoir le chapitre commun et prie l'UNICEF de poursuivre les consultations avec les fonds et programmes des Nations Unies concernant le format harmonisé d'établissement des rapports relatifs au chapitre commun ;

5. *Se félicite* que le chapitre commun ait été mentionné dans le rapport annuel et prie l'UNICEF de faire rapport sur l'état d'avancement de l'application du chapitre commun, pour la première fois dans le rapport annuel du Directeur général pour 2018, et de présenter les constatations à la réunion commune des Conseils d'administration et à la session annuelle ;

6. *Prie* l'UNICEF de continuer de collaborer avec le Secrétaire général, d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement et les États Membres aux fins d'appuyer la mise en œuvre complète des résolutions [71/243](#) et [72/279](#) de l'Assemblée générale, y compris de contribuer à une transition sans heurt et à la continuité des opérations du système des coordonnateurs résidents ;

7. *Prie également* l'UNICEF, en tant qu'entité du système des Nations Unies pour le développement, de collaborer étroitement avec le Secrétaire général et les États Membres afin d'appuyer l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du système redynamisé des coordonnateurs résidents qui soit bien conçu, notamment du point de vue de ses modalités de financement, en vue de le présenter à l'Assemblée générale ;

8. *Prie en outre* l'UNICEF de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2018 une analyse préliminaire des implications, notamment financières, de la résolution [72/279](#) pour le Fonds ;

9. *Prie* l'UNICEF, conformément aux dispositions de la résolution [72/279](#), de contribuer au financement suffisant, prévisible et durable du système des coordonnateurs résidents, conformément au prochain plan de mise en place du

système redynamisé de coordonnateurs résidents qui sera présenté à l'Assemblée générale, chaque année à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

10. *Rappelle* sa décision 2017/14 dans laquelle il a prié l'UNICEF d'améliorer les prochains dialogues structurés sur le financement et lui a demandé de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018 au plus tard, une proposition concernant la manière dont il envisage d'utiliser le dialogue structuré sur le financement comme instrument propre à améliorer la qualité et la transparence du financement et à faire mieux coïncider les ressources et les résultats du plan stratégique pour 2018-2021, et engage le Fonds à présenter en avance un aperçu des déficits de financement en rapport avec la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021, en tenant compte à la fois des ressources ordinaires et des autres ressources ;

11. *Se félicite* que le Directeur exécutif de l'UNICEF ait pris l'engagement d'appliquer les dispositions des résolutions 71/243 et 72/279 et, à cet égard, engage son secrétariat à collaborer avec les secrétariats des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial afin d'apporter une réponse commune à la réunion conjointe des Conseils d'administration sur les méthodes de travail, au plus tard quatre semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018, permettant ainsi la tenue de consultations entre les États Membres avant cette session de 2018 ;

12. *Invite* son secrétariat à continuer de chercher comment améliorer les méthodes de travail du Conseil d'administration et de réaliser davantage d'économies, y compris dans la préparation de ses documents officiels dans le respect des règles relatives aux langues officielles et aux langues de travail du Fonds, et décide d'examiner la question du nombre de ses visites annuelles sur le terrain à sa session de septembre 2018.

Session annuelle
13 juin 2018

2018/8

État d'avancement du renforcement des mesures de protection prises par l'UNICEF contre a) l'exploitation et les atteintes sexuelles et b) le harcèlement sexuel au travail

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* de la politique de tolérance zéro adoptée par le Directeur général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel, et accueille favorablement les mesures prises jusqu'ici par l'UNICEF pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel et gérer les cas qui surviennent, introduire de nouveaux changements institutionnels et culturels, et garantir l'application d'une approche conjointe et cohérente dans l'ensemble du système ;

2. *Prend également note avec satisfaction* de l'évaluation indépendante à laquelle l'UNICEF soumet ses politiques et procédures de lutte contre l'exploitation sexuelle et de la création de l'équipe spéciale indépendante sur la discrimination et le harcèlement sexistes au travail, et demande à l'UNICEF de lui présenter les comptes rendus d'évaluation et les rapports de l'équipe spéciale, ainsi que les réponses correspondantes de la direction ;

3. *Demande* que la direction de l'UNICEF, conformément au rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les

atteintes sexuelles, lui présente à chaque session annuelle les certifications requises, prenne des mesures contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, en complétant ou renforçant, selon que de besoin, les dispositifs actuels de communication d'informations, et rende compte des progrès accomplis à cet égard, notamment en collaborant avec le Bureau du Défenseur des droits des victimes pour les Nations Unies, et prie instamment l'UNICEF d'explorer les moyens d'harmoniser le fond et la forme de ses communications avec d'autres organismes, le cas échéant ;

4. *Engage* le Comité restreint du Conseil d'administration de l'UNICEF à envisager que les conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial débattent, lors de leur réunion conjointe, de la question des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des bénéficiaires et du harcèlement sexuel au travail, en vue d'améliorer leur efficacité et d'éviter tout chevauchement d'activités.

Session annuelle
14 juin 2018

2018/9

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (E/ICEF/2018/10) ;

2. *Se félicite* de l'intensification du dialogue qu'il entretient avec le secrétariat de l'UNICEF sur les activités cruciales du Fonds dans le domaine humanitaire, notamment la publication du premier rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF ;

3. *Demande* que les futurs rapports annuels sur l'action humanitaire de l'UNICEF tiennent compte du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, dont tous les objectifs intègrent les questions humanitaires, et des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, et qu'ils rendent compte des progrès accomplis dans toutes les régions de façon plus inclusive.

Session annuelle
12 juin 2018

2018/10

Rapports d'évaluation, réponses de l'administration et politique d'évaluation révisée de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2017 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2018/15) ;

2. *Se félicite* des progrès satisfaisants qui ont été faits en matière d'évaluation des activités de l'UNICEF, mais note avec inquiétude que les dépenses consacrées à l'évaluation ont diminué en 2017 en pourcentage du montant total des dépenses au titre des programmes et n'ont, au cours des dernières années, jamais atteint l'objectif de 1 % des dépenses au titre des programmes, tel qu'énoncé dans la politique d'évaluation de l'UNICEF et souligné dans de précédentes décisions du Conseil

d'administration, et prie par conséquent l'UNICEF d'atteindre l'objectif fixé d'ici à la fin de l'année 2019 ;

3. *Note* que la répartition thématique des évaluations pour la période 2014-2016 accuse une forte diminution du nombre d'évaluations sectorielles pour l'éducation et la protection de l'enfant, et demande à l'UNICEF de garantir la stabilité du taux d'exécution ;

4. *Se félicite* de l'amélioration de la couverture de l'évaluation des thèmes transversaux, et prie l'UNICEF de faire de l'égalité des sexes un thème commun à toutes les évaluations et d'accroître le taux de couverture de l'action humanitaire afin qu'il rende mieux compte de l'ensemble des dépenses de l'UNICEF dans les situations de conflit et de crise ;

5. *Prend note* du nombre d'évaluations présentées par région, et prie l'UNICEF d'étendre considérablement le champ de l'évaluation, en particulier dans les régions présentant les dépenses afférentes aux programmes les plus élevées ;

6. *Demande* que les prochains rapports annuels soient articulés autour du Plan stratégique 2018-2021 (domaines d'action et dépenses) et de la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF ;

7. *Rappelle* sa décision 2018/2, et prend note de l'importance des évaluations conjointes avec d'autres entités, notamment l'évaluation conjointe du chapitre commun des plans stratégiques des fonds et programmes, et demande au Bureau de l'évaluation et à l'UNICEF de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018, un exposé sur la planification de cette évaluation conjointe, dans le cadre de la contribution qu'il apporte à une collaboration plus large sur les évaluations conjointes des activités à l'échelle du système et à la fonction dévolue aux mesures d'évaluation indépendantes à l'échelle du système ;

8. *Prend note* de l'évaluation des stratégies et programmes de l'UNICEF visant à réduire les retards de croissance chez les enfants de moins de 5 ans et de son résumé (E/ICEF/2018/16), attend avec intérêt la mise en œuvre des mesures définies dans la réponse de l'administration, et demande la présentation d'un rapport sur l'état d'application des recommandations de cette évaluation, à la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration ;

9. *Se félicite* de la proposition finale relative à la politique d'évaluation révisée de l'UNICEF (E/ICEF/2018/14) ;

10. *Se félicite également* de la collaboration ouverte et constructive menée avec les États Membres en vue d'élaborer la politique d'évaluation révisée ;

11. *Prie* l'UNICEF d'appliquer pleinement et systématiquement la politique d'évaluation révisée dans tous les domaines d'activité de l'organisation, notamment dans les différents domaines d'action au siège et sur le terrain, y compris le renforcement des capacités aux niveaux des pays et des programmes ;

12. *Fait sienne* la politique d'évaluation révisée.

*Session annuelle
13 juin 2018*

2018/11
Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2017 ([E/ICEF/2018/13](#)) ;

2. *Accueille favorablement* les activités de vulgarisation qui ont été menées avec succès par le Bureau de la déontologie de l'UNICEF et ont entraîné une augmentation considérable du nombre de demandes en 2017, et se félicite des résultats de l'initiative relative aux animateurs des dialogues sur la déontologie, qui a permis de sensibiliser le personnel aux questions de déontologie et d'intégrité à l'échelle de l'organisation, par l'intermédiaire de facilitateurs et au moyen de ressources limitées ;

3. *Prie* le Bureau de la déontologie de participer activement, conformément à son mandat, à l'élaboration et à la coordination de mesures visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dont sont victimes les bénéficiaires et contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, et lui demande également de fournir, à l'avenir, des rapports plus détaillés sur ses activités dans ces domaines ;

4. *Rappelle* que le Bureau de la déontologie considère que la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance de l'UNICEF demeure inachevée, et prie à cet égard le Bureau d'évaluer, dans son rapport annuel de 2019, les progrès et les enjeux en la matière et d'y formuler des recommandations afin d'améliorer la situation ;

5. *Rappelle également* que le Bureau de la déontologie estime qu'il n'existe aucune politique établie sur le moment où le Bureau devrait être consulté sur les questions d'élaboration des normes et de formulation des politiques, ni sur les modalités et la forme de ces consultations, et prie à cet égard le Bureau et la direction d'établir en bonne et due forme cette politique, qui sera présentée dans le rapport annuel de 2019 du Bureau de la déontologie de l'UNICEF ;

6. *Prie* l'UNICEF de procéder à une évaluation du niveau des ressources fournies au Bureau de la déontologie, afin de veiller à ce que le Bureau dispose des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat ;

7. *Prie également* l'UNICEF d'apporter une réponse distincte aux principales constatations et recommandations figurant dans le rapport annuel du Bureau de la déontologie, et de lui soumettre ce rapport, accompagné du rapport annuel du Bureau de la déontologie, à compter de la session annuelle de 2019 ;

8. *Prie en outre* l'UNICEF de lui transmettre un résumé des résultats et des recommandations issus du Sondage mondial du personnel de 2017, et engage l'UNICEF à prendre des mesures appropriées et efficaces pour continuer d'encourager les fonctionnaires à briser le silence au sein de l'organisation.

Session annuelle
13 juin 2018

2018/12
Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2017 ([E/ICEF/2018/AB/L.2](#)), notamment de

l'avis global sur l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF, et encourage le Bureau à continuer de lui fournir des éléments d'explication en complément de ses rapports pour l'aider à comprendre le fonctionnement des processus essentiels de l'UNICEF ;

2. *Se félicite* de l'analyse fournie par le Bureau de l'audit interne et des investigations pour étayer son avis ainsi que des progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du Bureau, et prie ce dernier de rendre compte de son action par rapport à davantage d'indicateurs clefs de performance dans ses futurs rapports annuels, à compter de celui qui sera présenté à la session annuelle de 2019 du Conseil d'administration ;

3. *Prie* le Bureau de l'audit interne et des investigations de lui fournir, dans son rapport annuel pour 2018, une analyse plus approfondie des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur des bénéficiaires et de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, conformément à son mandat, notamment en ce qui concerne les allégations portées, les investigations menées et les mesures prises ;

4. *Rappelle* que le Bureau de l'audit interne et des investigations confirme dans son rapport annuel qu'il mènera en 2018 des travaux afin de fournir l'assurance qu'en matière de protection et de défense des enfants, des méthodes efficaces et cohérentes sont suffisamment ancrées et généralisées dans l'ensemble de l'UNICEF, et, à cet égard, souhaite a) que le Bureau, dans le cadre de son travail d'évaluation et d'assurance, formule des recommandations précises visant à améliorer les méthodes et politiques de l'UNICEF, selon que de besoin ; b) que le Bureau et la direction élaborent un système qui permette de suivre les progrès réalisés par rapport à des indicateurs clefs de performance, et que celui-ci soit présenté dans les prochains rapports annuels du Bureau ;

5. *Se félicite* de ce que le Bureau mette davantage l'accent sur les zones à risque, de l'augmentation du nombre de contrôles internes effectués dans des bureaux exerçant leurs activités dans des situations humanitaires complexes et des efforts faits pour réduire les délais de production de rapports afin de fournir rapidement des informations aux parties prenantes ;

6. *Prend note* du projet du Bureau de faire procéder à une évaluation externe de la qualité de ses équipes chargées des contrôles et des enquêtes, et prie celui-ci d'inclure dans son prochain rapport annuel un résumé des conclusions de cette évaluation et des informations détaillées sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'évaluation ;

7. *Prend note également* du fait qu'aucun rapport d'audit interne n'a été jugé insatisfaisant, mais aussi de la baisse du nombre de rapports jugés satisfaisants et de la hausse du nombre de rapports ayant reçu la note « avec réserve majeure », et encourage l'UNICEF à continuer de promouvoir la qualité ;

8. *Prend note en outre* des mesures mises en œuvre comme suite au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations pour 2016 et à la décision [2017/10](#) du Conseil d'administration, et demande que des informations à jour sur les mesures mises en œuvre comme suite au rapport annuel du Bureau pour 2017 lui soient communiquées à sa session annuelle de 2019 ;

9. *Prend note* de la baisse du taux d'application des recommandations des auditeurs en 2017 par rapport à 2016 et encourage la direction de l'UNICEF à appliquer les recommandations d'audit qui ne le sont pas encore, à assurer un suivi approprié s'agissant des principaux domaines dans lesquels des améliorations sont requises, tels que la gestion des risques, la gestion des partenaires de réalisation, la

gestion des risques de fraude et la protection contre ces risques, et à faire le point sur ces questions auprès du Conseil à sa session annuelle prévue en juin 2019 ;

10. *Se félicite* des efforts visant à réduire le nombre de mesures en attente d'application depuis plus de 18 mois ;

11. *Prend note* des recommandations faites à la direction par le Comité consultatif pour les questions d'audit et encourage la direction à les examiner dans leur ensemble ;

12. *Se félicite* de la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la fraude et prie le Bureau de lui présenter, dans ses futurs rapports annuels, une analyse des canaux par lesquels les allégations de fraude et d'autres manquements sont détectées ou portées à la connaissance du Bureau ;

13. *Note avec préoccupation* le niveau invariablement bas de recouvrement des avoirs détournés, notamment en ce qui concerne les tierces parties, et prie à nouveau la direction de faire tout son possible pour garantir le recouvrement rapide des pertes mises au jour par les enquêtes, et d'inclure dans ses futures réponses des informations détaillées, présentées par année civile, sur les pertes accumulées au cours des années précédentes et les recouvrements cumulés à la date d'élaboration du rapport en regard des pertes constatées ;

14. *Note avec satisfaction* que le Bureau indique avoir reçu des ressources appropriées et suffisantes en 2017, et prie l'UNICEF de continuer d'allouer au Bureau des ressources suffisantes pour lui permettre de réaliser chaque année un nombre satisfaisant d'audits internes et d'enquêtes ;

15. *Prie* l'UNICEF de continuer à concentrer ses efforts sur l'amélioration des délais d'investigation, notant l'augmentation année après année du nombre d'affaires en attente de traitement.

*Session annuelle
13 juin 2018*

Deuxième session ordinaire

2018/13

Projet de programme de travail pour les sessions de 2019 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail pour ses sessions de 2019, qu'il considère comme un cadre modulable qui pourra être révisé au besoin en cours d'année.

Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (date à confirmer)

*Première session ordinaire
5-8 février 2019*

*Session annuelle
11-14 juin 2019*

*Deuxième session ordinaire
11-13 septembre 2019*

Questions d'organisation et de procédure

Élection à la présidence et aux vice-présidences du Conseil d'administration (D) (8 janvier 2019)¹

Questions d'organisation et de procédure

Questions d'organisation et de procédure

Projet de programme de travail pour les sessions de 2020 du Conseil d'administration (D)

¹ Date à confirmer.

Première session ordinaire
5-8 février 2019

Session annuelle
11-14 juin 2019

Deuxième session ordinaire
11-13 septembre 2019

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (*D*)

Prorogation de programmes de pays (*D*)

Rapport verbal sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (*I*)

Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF (*I*)

Questions relatives à l'évaluation, à l'audit et au contrôle

Rapports d'évaluation et réponse de l'administration (*D*)

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2018 (*D*)

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection² (*I*)

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (*D*)

Rapport annuel sur l'application du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes pour 2018-2021 (*I*)

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (*D*)

Prorogation de programmes de pays (*D*)

Questions relatives à l'évaluation, à l'audit et au contrôle

Rapport annuel de 2018 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (*D*) et réponse de l'administration

Rapports d'évaluation et réponse de l'administration (*D*)

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2018 (*D*) et réponse de l'administration

Rapport annuel soumis par le Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour 2018 (*D*) et réponse de l'administration

Rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit pour 2018 (*I*)

Exposé sur les politiques et procédures de l'UNICEF en

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (*D*)

Prorogation de programmes de pays (*D*)

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 (*I*)

Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (*I*)

Questions relatives à l'évaluation, à l'audit et au contrôle

Rapports d'évaluation et réponse de l'administration (*D*)

² Ce rapport sera examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF ».

matière de lutte contre
l'exploitation et les atteintes
sexuelles et le harcèlement sexuel

**Questions relatives aux
ressources, aux finances
et au budget**

Rapport financier et états financiers
vérifiés de l'UNICEF pour l'année
terminée le 31 décembre 2017 et
rapport du Comité des commissaires
aux comptes (D) et réponse de
l'administration

Collecte de fonds et partenariats dans
le secteur privé : plan de travail et
projet de budget pour 2019 (D)

Exposé oral sur les travaux des
comités nationaux pour
l'UNICEF (I)

Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre
du jour de la session annuelle
de 2019

**Questions relatives
aux ressources, aux finances
et au budget**

Questions diverses

Déclaration de la présidence de
l'Association mondiale du
personnel de l'UNICEF

Rapports faisant suite aux visites
sur le terrain du Conseil
d'administration (I)

Liste provisoire des points de
l'ordre du jour de la deuxième
session ordinaire de 2019

**Questions relatives
aux ressources, aux finances
et au budget**

Plan stratégique de l'UNICEF :
prévisions financières actualisées
pour 2019-2022 (D)

Collecte de fonds et partenariats
dans le secteur privé : rapport
financier pour l'année terminée
le 31 décembre 2018 (I)

Questions diverses

Liste provisoire des points de
l'ordre du jour de la première
session ordinaire de 2020

Note : (D) = Pour décision : Le Secrétariat établit la documentation relative à la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil d'administration doit se pencher et se prononcer sur cette question.

(I) = Pour information : Le Secrétariat établit la documentation aux fins d'information. Le Conseil d'administration peut décider de se prononcer sur la question inscrite à l'ordre du jour.

*Deuxième session ordinaire
14 septembre 2018*

**2018/14
Méthodes de travail**

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* les dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ;

2. *Prend note avec satisfaction* de la réponse commune établie par les secrétariats du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et ceux des conseils d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme alimentaire mondial

(PAM) et de l'UNICEF à la réunion conjointe de 2018 des conseils d'administration sur les méthodes de travail ;

3. *Prie* son secrétariat de diffuser les projets de décision au moins deux semaines avant chaque session afin qu'ils soient disponibles à la session préparatoire, invite instamment son Bureau à désigner, à ce moment, les facilitateurs de chaque projet de décision, compte dûment tenu des considérations de représentation régionale, et, à cet égard, engage vivement les États Membres à faire part de leurs observations sur les projets de décision, si possible avant l'ouverture de la session, l'objectif étant d'entamer les consultations sur les projets de décision dès le premier jour de la session ;

4. *Prie* l'UNICEF et les membres du Conseil d'administration de s'efforcer de commencer à l'heure toutes les séances, réunions informelles et consultations, de veiller à ce que les séances, réunions informelles et consultations se déroulent pendant les horaires de travail de l'Organisation des Nations Unies et d'éviter les consultations parallèles, afin que tous les États Membres puissent participer, de façon effective et constructive, aux travaux du Conseil ;

5. *Prie* son secrétariat de définir, en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes, le PAM, le PNUD et l'UNOPS, un ordre du jour commun afin d'harmoniser entre ces entités l'examen des points à l'ordre du jour, à partir de la première session ordinaire de 2019 ;

6. *Prie également* son secrétariat d'établir, en concertation avec le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS et ONU-Femmes, un calendrier partagé en ligne de toutes les séances des conseils d'administration, qui soit actualisé en temps réel et mis à sa disposition ;

7. *Prie* la direction de l'UNICEF de communiquer une réponse écrite aux questions soulevées aux réunions informelles, sur demande écrite des États Membres, avant l'ouverture de la session officielle suivante ;

8. *Prie* l'UNICEF de continuer à améliorer la documentation afin qu'elle soit davantage stratégique et analytique, en y précisant les pratiques optimales, les mesures prises pour répondre aux enseignements tirés, les difficultés et les risques, en s'appuyant sur les interactions avec le Conseil, selon qu'il sera utile ;

9. *Prie également* l'UNICEF de continuer à améliorer l'accessibilité et de veiller à ce que les fichiers contenant les documents du Conseil d'administration soient nommés explicitement et indiquent clairement le contenu du document, que ces documents puissent être téléchargés dans leur intégralité entité par entité et qu'ils permettent des recherches dans l'ensemble du texte ;

10. *Prie en outre* l'UNICEF de se concerter avec le Conseil d'administration et avec le FNUAP, ONU-Femmes, le PAM, le PNUD et l'UNOPS pour veiller à ce que les directives relatives aux visites et aux rapports du Conseil d'administration soient appliquées de manière efficace et productive ;

11. *Prie* l'UNICEF et son Bureau de veiller à ce qu'une représentation équilibrée des sexes soit respectée dans toutes les réunions ;

12. *Prie* son Bureau d'entreprendre, en collaboration avec les Bureaux des Conseils d'administration du FNUAP, d'ONU-Femmes, du PAM, du PNUD et de l'UNOPS, une consultation conjointe auprès des États Membres à partir de la première session ordinaire de 2019, l'objectif étant d'analyser l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions des réunions conjointes des conseils d'administration, en s'appuyant sur la réponse commune établie par les secrétariats ;

13. *Réaffirme* sa décision 2014/1 et apprécie les gains d'efficacité obtenus par la rationalisation du processus d'approbation des descriptifs de programme de pays et par la possibilité donnée aux États Membres de communiquer leurs observations par voie électronique et de terminer les descriptifs au moins six semaines avant la session, et recommande à l'UNICEF de réfléchir à l'amélioration de la présentation de ces descriptifs ;

14. *Décide* de mettre fin aux visites sur le terrain qu'effectue chaque année son Bureau, dans une perspective d'harmonisation avec le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et ceux d'ONU-Femmes et du PAM, et engage les membres du Bureau à participer à l'une des deux autres visites sur le terrain ouvertes à leur participation : la visite sur le terrain du Conseil d'administration et la visite conjointe sur le terrain du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et de ceux d'ONU-Femmes, du PAM, et de l'UNICEF.

*Deuxième session ordinaire
14 septembre 2018*

2018/15

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ;

2. *Prie* l'UNICEF de revoir la présentation et le contenu dudit rapport afin de continuer à améliorer la qualité du dialogue structuré sur le financement, notamment en donnant un aperçu des financements et des besoins de financement en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021, compte tenu des ressources ordinaires et des autres ressources ;

3. *Encourage* l'UNICEF à continuer d'œuvrer de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la Population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour renforcer la collaboration dans le cadre des dialogues structurés sur le financement ;

4. *Salue* l'engagement pris par l'UNICEF, en étroite collaboration avec l'équipe de transition du Secrétaire général et d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées, d'appliquer la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, se félicite des exposés qui lui ont été présentés, assortis d'une analyse préliminaire des implications, notamment financières, de la résolution, et prie l'UNICEF de continuer de coopérer avec lui à cet égard en 2019, en lui communiquant régulièrement des informations à jour ;

5. *Rappelle* sa décision 2018/5 et prie l'UNICEF de doubler la contribution qu'il verse dans le cadre de l'accord actuel de partage des coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, conformément à la résolution 72/279, de verser dès que possible sa contribution pour l'année 2019, compte tenu du plan de mise en œuvre du Secrétaire général, en vue de déployer le nouveau système des coordonnateurs résidents le 1^{er} janvier 2019, et de lui rendre compte des progrès accomplis en ce sens à sa session annuelle de 2019 ;

6. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à sa session annuelle de 2019, des informations claires et transparentes sur la contribution du Fonds au financement du système des coordonnateurs résidents ;

7. *Prie également* l'UNICEF, en tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, de collaborer avec l'équipe de transition du Secrétaire général afin de mettre au point une approche commune à l'échelle du système pour l'application de l'ensemble des modalités de financement énoncées dans la résolution [72/279](#), notamment le prélèvement d'une redevance, et de lui faire rapport à ce sujet à sa première session ordinaire de 2019 ;

8. *Demande* à l'UNICEF de revoir ses procédures de planification, de financement et de communication des résultats en vue de favoriser une collaboration efficace dans l'optique de la revitalisation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et de l'informer à sa prochaine session des ajustements à apporter.

*Deuxième session ordinaire
14 septembre 2018*

2018/16

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'Administration

1. *Prend note* que les descriptifs de programme de pays pour le Bénin, le Bhoutan, le Burundi, le Cambodge, l'Équateur, la Guinée équatoriale, le Lesotho, la Libye, la Namibie, le Nicaragua, les Philippines, le Sénégal, le Soudan du Sud et le Togo, ainsi que le descriptif de programme sous-régional pour la région du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar) ([E/ICEF/2018/P/L.8](#) à [E/ICEF/2018/P/L.22/Rev.1](#)), y compris les budgets indicatifs globaux correspondants, ont été communiqués aux États Membres afin de recueillir leurs observations et suggestions du 19 juin au 9 juillet 2018, conformément à sa décision [2014/1](#) sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision [2014/1](#), les descriptifs de programme de pays pour le Bénin, le Bhoutan, le Burundi, le Cambodge, l'Équateur, la Guinée équatoriale, le Lesotho, la Libye, la Namibie, le Nicaragua, les Philippines, le Sénégal, le Soudan du Sud et le Togo, ainsi que le descriptif de programme sous-régional pour la région du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar) ([E/ICEF/2018/P/L.8](#) à [E/ICEF/2018/P/L.22/Rev.1](#)), y compris les budgets indicatifs globaux correspondants.

*Deuxième session ordinaire
13 septembre 2018*

2018/17

Prorogations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation pour deux mois du programme du Niger et de la première prorogation pour un an du programme du Timor-Leste, lesquelles ont été approuvées par le Directeur général et sont présentées dans le tableau 1 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2018/P/L.23](#) ;

2. *Approuve* les prorogations pour un an des programmes du Libéria et de la République démocratique du Congo, qui font suite à de précédentes prorogations

d'une année et sont présentées dans le tableau 2 figurant dans le document publié sous la cote [E/ICEF/2018/P/L.23](#).

*Deuxième session ordinaire
14 septembre 2018*

2018/18
Rapports d'évaluation et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

Prend note de l'évaluation de la réponse de niveau 3 de l'UNICEF à l'épidémie de choléra au Yémen : une crise au sein d'une crise, de son résumé ([E/ICEF/2018/21](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2018/22](#)).

*Deuxième session ordinaire
14 septembre 2018*

2018/19
Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour la période 2018-2021 figurant dans le document [E/ICEF/2018/AB/L.4](#), qui constituent un cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF ;

2. *Approuve* le cadre intégré d'allocation des ressources des prévisions financières pour la période 2018-2021 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 710 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes de pays à financer au moyen des ressources ordinaires en 2019, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables ;

3. *Se déclare favorable* au maintien de la pratique consistant à faire figurer, dans les prochains documents ayant trait à la planification financière, une rubrique spécialement consacrée au Bureau de l'audit interne et des investigations et une autre au Bureau de l'évaluation, conformément au paragraphe 14 de sa décision [2017/10](#) et au paragraphe 9 d) de sa décision [2017/14](#) ;

4. *Prie* l'UNICEF de lui soumettre chaque année un rapport sur le financement de ses réserves pour les prestations dues au personnel.

*Deuxième session ordinaire
14 septembre 2018*

2018/20
Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document intitulé « Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017 » ([E/ICEF/2018/AB/L.5](#)) ;

2. *A conscience* du modèle de financement de l'UNICEF, qui dépend de contributions substantielles du secteur privé ;

3. *Prie* l'UNICEF de présenter le travail des comités nationaux et des bureaux extérieurs séparément, qu'ils aient ou non des activités structurées de collecte, dans les futurs rapports financiers ;

4. *Prie également* l'UNICEF de lui communiquer dans le rapport qu'il présentera à la deuxième session ordinaire de 2019, et concernant sa coopération non financière avec le secteur privé, sa stratégie pour amplifier les résultats actuels ainsi que le résultat de sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ;

5. *Encourage* l'UNICEF à se doter de ressources suffisantes afin de procurer un appui solide à ses bureaux régionaux et à ses bureaux de pays eu égard à la coopération non financière avec le secteur privé.

*Deuxième session ordinaire
14 septembre 2018*

2018/21

Rapport commun sur le recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision [2013/5](#), dans laquelle il a approuvé l'actuelle politique harmonisée de recouvrement des coûts, et, à cet égard, est conscient et se félicite des efforts faits par l'UNICEF, agissant en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), pour mettre en œuvre cette politique ;

2. *Rappelle également* ses décisions [2017/7](#) et [2017/14](#), dans lesquelles il a prié les organismes d'appliquer la politique de recouvrement des coûts, d'assurer le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources proportionnellement aux montants engagés et de prévoir des mesures d'incitation pour accroître le montant des ressources de base ;

3. *Prend acte* du rapport DP/FPA/ICEF-UNW/2018/1 et des deux propositions pour le recouvrement des coûts indirects qui y sont présentées ;

4. *Prend note* du paragraphe 28 d) de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, qui appelle à la poursuite de l'harmonisation du recouvrement des coûts par les différentes entités du système des Nations Unies pour le développement et, à cet égard, félicite le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour leur cadre harmonisé de recouvrement des coûts et les encourage à collaborer avec les autres entités du système des Nations Unies pour le développement afin d'adopter un cadre harmonisé de recouvrement des coûts, après que leurs organes directeurs respectifs l'aient dûment examiné ;

5. *Prie* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, d'examiner ensemble les définitions des coûts et les catégories d'activités et de coûts connexes, en vue d'harmoniser leurs méthodes en déterminant les définitions communes des catégories de coûts et des activités et fonctions correspondantes au niveau granulaire, tout en tenant compte des différents modes de fonctionnement des différents organismes, ce qui permet de bien comprendre la composition de chacune des catégories et les possibilités d'harmonisation des fonctions analogues selon la même classification des coûts entre les organismes, et continue d'offrir une base de comparaison entre organisations et d'harmonisation avec leurs plans stratégiques, les résultats de ces travaux devant être présentés au Conseil d'administration pour décision à sa deuxième session ordinaire en 2019 ;

6. *Réaffirme* à cet égard la politique harmonisée de recouvrement des coûts qu'il a approuvée dans sa décision 2013/5, et prie l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de lui présenter un avant-projet complet sur la politique de recouvrement des coûts, qu'il examinera à sa première session ordinaire en 2020, avant qu'une proposition globale finale ne lui soit présentée pour décision à sa deuxième session ordinaire en 2020 ;

7. *Prie* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de réduire l'octroi de dérogations abaissant les taux convenus de recouvrement des coûts et de lui fournir, à sa session annuelle de 2019, des informations actualisées sur les mesures prises à cet égard, notamment l'octroi de dérogations dans leurs organisations ;

8. *Prie également* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, d'examiner de manière globale les taux de recouvrement des coûts, dans le cadre de la proposition globale ;

9. *Prie en outre* l'UNICEF, agissant en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, de présenter, dans le cadre de la proposition globale, une évaluation des raisons pour lesquelles le recouvrement intégral des coûts n'est pas actuellement assuré.

*Deuxième session ordinaire
14 septembre 2018*

Annexe III

Compte rendu de la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM tenue le 1^{er} juin 2018

A. Des efforts conjoints visant à renforcer la cohérence, la collaboration et l'efficacité sur le terrain – des moyens efficaces pour obtenir des résultats communs en vue de répondre aux priorités des pays de programme dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. Le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ouvre la réunion commune des Conseils d'administration du 1^{er} juin 2018 en accueillant chaleureusement la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et les participants des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM).

2. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire générale adjointe souligne la date opportune de la réunion commune des Conseils d'administration, qui fait suite à l'adoption le jour précédent (le 31 mai 2018) de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le repositionnement nécessite un processus de gestion des changements à l'échelle du système, dans lequel les Conseils d'administration joueront un rôle essentiel en demandant des comptes au système des Nations Unies pour le développement ; en créant un environnement favorable pour mener les réformes grâce à un nouveau système des coordonnateurs résidents ; et en menant une action cohésive, notamment par le biais d'un document de stratégie à l'échelle du système visant à accélérer l'alignement sur le Programme 2030. La Secrétaire générale adjointe encourage les États membres à faire preuve d'audace lors de l'examen des fonctions et des rôles législatifs de la réunion commune des Conseils d'administration. L'étude de cas sur le Soudan offre une perspective utile pour observer la cohérence des Nations Unies au niveau des pays. L'immensité des défis mondiaux exige une action collective incarnée par l'approche « Unis dans l'action » afin de traiter les trois dimensions (sociale, économique et environnementale) des objectifs de développement durable (ODD). La lutte contre les inégalités nécessite de produire et de partager des données ventilées et des éléments probants afin de remédier aux multiples formes d'inégalité.

3. La Secrétaire générale adjointe insiste sur le fait que le système des Nations Unies pour le développement doit : a) intensifier le soutien international aux efforts conjoints visant à surmonter les inégalités croissantes ; b) renforcer la collaboration et la cohérence du lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix ; c) accroître les investissements dans l'infrastructure durable et résiliente ; d) sensibiliser et mobiliser les jeunes, en particulier les filles ; et e) faire évoluer les partenariats, notamment ceux avec la société civile, le secteur privé et les institutions financières internationales.

4. Dans ses remarques, l'Administrateur du PNUD qualifie la réunion commune des Conseils d'administration, faisant suite à l'adoption de la résolution 72/279, d'épreuve décisive pour la mise en œuvre d'un système des Nations Unies pour le

développement réformé. La réunion marque le début d'une nouvelle ère nécessitant une approche collective différente, comme le reflète le Programme 2030.

5. Un système des Nations Unies pour le développement concerté doit : a) aider les pays à redéfinir leur approche du développement durable et à traduire les ODD en programmes nationaux de développement ; et b) définir des mesures transformatrices en vue de faire en sorte que l'évolution du système des Nations Unies pour le développement tienne les promesses du Programme 2030. Ce repositionnement découle à la fois de la résolution 72/279 et de l'expérience à ce jour concernant l'approche « Unis dans l'action ».

6. Les ODD, axés sur les aspects multidimensionnels de la pauvreté et des inégalités, exigent des organismes des Nations Unies qu'ils réfléchissent à des solutions systémiques et multidimensionnelles tenant compte des considérations sociales, économiques et environnementales. Le PNUD a un rôle essentiel à jouer en tant que membre du système des Nations Unies, comme le montrent des cadres tels que le chapitre commun figurant dans les plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU Femmes.

7. La Directrice générale de l'UNICEF note également que les Nations Unies sont entrées dans une nouvelle ère en adoptant la résolution 72/279. Chaque organisation doit mettre en œuvre la réforme de la manière qui correspond le mieux aux pays de programme, en se concentrant sur de nouvelles manières de collaborer. À cette fin, il convient d'aller au-delà des méthodes de collaboration acceptées, en s'appuyant sur des initiatives visant à explorer des partenariats innovants et à utiliser des outils de chaîne de blocs et d'imagerie satellite afin de planifier et de suivre le travail de terrain.

8. L'un des défis communs les plus importants consiste à déterminer comment asseoir les bases du développement dans le cadre de la planification et des opérations humanitaires, afin de remédier aux causes profondes des crises et d'atténuer leurs effets, un domaine dans lequel le système des Nations Unies pour le développement a commencé à recenser et à financer des résultats communs pluriannuels. Cela inclut la coordination conjointe des évaluations des besoins ; l'augmentation des investissements dans les analyses et les évaluations ; et la structuration de financements innovants, prévisibles et souples en faveur de résultats communs.

9. Le chapitre commun aux différents plans stratégiques fournit aux quatre organisations une plateforme pour mener conjointement la réforme des Nations Unies dans six domaines thématiques. Pour compléter ces efforts, de nouvelles initiatives ont été entreprises, auxquelles au moins deux des quatre organisations collaborent dans l'un ou plusieurs de ces six domaines thématiques aux niveaux régional et national, en particulier pour les initiatives d'accélération. Les organisations ont également mis en place des mécanismes de dépôt de plainte afin de traiter les problèmes d'exploitation et d'abus sexuels dans les situations humanitaires, consolidé leurs locaux au niveau des bureaux de zones, mis en commun leurs maisons d'hôtes et ont étendu les centres de services communs au niveau mondial.

Étude de cas sur le Soudan

10. L'ancienne Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire des Nations Unies au Soudan (actuellement Représentante spéciale adjointe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq), qui participe par vidéoconférence, souligne que des activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix sont menées simultanément au Soudan. L'équipe de pays œuvre à la réalisation des ODD en appliquant la nouvelle méthode de travail.

11. Au titre du processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), une mission chargée de l'intégration, de l'accélération et

du soutien aux politiques (MAPS) a recensé des accélérateurs pour les ODD, que le gouvernement a intégrés à ses plans nationaux de développement. De même, l'équipe de pays a intégré les accélérateurs MAPS au sein du PNUAD et du plan d'intervention humanitaire.

12. Afin de mettre en œuvre le réseau action humanitaire-développement-consolidation de la paix, l'équipe de pays a élaboré les deux plans en parallèle ; le plan d'intervention humanitaire a été transformé en plan pluriannuel et aligné sur le PNUAD. L'objectif est d'établir une connexion naturelle entre les deux cadres de planification en vue d'une approche plus cohérente, et d'assurer une transition fluide entre la situation de crise, le relèvement et le développement. L'équipe de pays a mené une deuxième mission MAPS en octobre 2017 afin de déterminer des objectifs communs et ainsi rendre la communauté internationale et le gouvernement mutuellement responsables des ODD. Avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'équipe de pays a établi des cadres de financement et une plateforme améliorée de coordination des Nations Unies.

13. Le Représentant résident de l'UNICEF au Soudan (également Coordonnateur résident par intérim), qui participe aussi par vidéoconférence, souligne le fait que le système des Nations Unies pour le développement vise à appliquer l'approche « Unis dans l'action » au Soudan pour relever ses multiples et complexes défis. Le pays a perdu une grande partie de sa richesse lorsque le Soudan du Sud a fait sécession, et souffre sur le plan économique. Il est confronté à des problèmes considérables d'endettement, aggravés par des déficiences sociales croissantes, une crise de l'inflation, une pénurie de carburant et l'afflux de quelque 200 000 réfugiés en provenance du Soudan du Sud.

14. Étant donné qu'il est impossible de relever ces défis par le biais d'une intervention purement humanitaire, l'UNICEF s'est concentré sur des investissements de développement à long terme, par exemple dans des systèmes d'eau et d'éducation. Au sein des équipes des fonds et des programmes, il est vite apparu qu'une collaboration plus étroite, par exemple dans la mise en place d'interventions de santé d'importance vitale, permettrait d'obtenir des résultats durables à plus long terme. L'approche « Unis dans l'action » adoptée par l'équipe de pays au Soudan a de fait anticipé l'adoption de la résolution 72/279, et apporte la preuve qu'un système des Nations Unies pour le développement collaboratif obtient de bien plus grands résultats. Afin d'assurer le plus grand impact possible, les donateurs doivent également collaborer et investir davantage dans le développement plutôt que dans les interventions humanitaires.

15. Le Directeur régional du FNUAP pour les États arabes souligne le fait que le système des Nations Unies pour le développement a commencé à harmoniser les activités du Mécanisme de coordination régionale et du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un examen du soutien régional aux équipes de pays mené par le groupe de réflexion sur les ODD a conduit à l'établissement d'une équipe de soutien aux pays pour les ODD, qui utilise l'approche MAPS et fournit un appui en matière de suivi, d'évaluation et de compte rendu.

16. L'équipe a travaillé avec la Ligue des États arabes afin d'établir une infrastructure de coordination régionale en vue d'orienter le déploiement et l'intégration des ODD dans les cadres de développement nationaux et régionaux. Ce processus s'est déroulé en trois temps : a) les pays ont dressé un état des lieux de leurs capacités et de leurs besoins en matière de soutien, après quoi deux missions MAPS ont été menées ; b) un groupe de travail sur les données a œuvré à mettre des données à la disposition de tous les organismes des Nations Unies ; et c) un groupe de réflexion axé sur le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a utilisé des données et des indicateurs démographiques afin

d'assurer une approche axée sur les personnes. De même, le Forum arabe pour le développement durable a servi de mécanisme de coordination régionale auquel toutes les entités des Nations Unies ont pris part.

17. Le Représentant permanent adjoint du Soudan auprès des Nations Unies attire l'attention sur les principaux défis du pays : a) la perte de plus de 90 % de ses ressources en devise forte, de plus de 60 % de ses recettes gouvernementales et de près de 30 % de sa surface géographique, en raison de la sécession du Soudan du Sud ; b) son statut de pays pauvre lourdement endetté ; c) la charge économique que représente l'accueil de deux millions de réfugiés ; d) les répercussions économiques et sociales de deux décennies de sanctions (1998-2017) ; et e) sa difficulté à attirer une aide au développement adéquate et des investissements étrangers.

18. Le Soudan a néanmoins établi un partenariat avec les Nations Unies et a signé un accord tripartite en 2014 avec le PAM en vue d'une aide humanitaire pour les réfugiés du Soudan du Sud, ce qui a contribué à éviter une crise de la faim. Le Soudan travaille également en étroite collaboration avec la communauté internationale pour lutter contre la traite d'êtres humains dans la région. Le Soudan espère que la résolution 72/279 conduira à élargir la portée de l'intervention coordonnée des Nations Unies en matière de paix, de sécurité et de développement, ce qui ferait du pays un modèle pour la consolidation de la paix en Afrique.

19. Les présidents des quatre Conseils d'administration, les directeurs des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration participent activement à la session et font part d'un certain nombre d'observations sur les efforts communs du système des Nations Unies pour le développement visant à renforcer la cohérence, la collaboration et l'efficacité sur le terrain :

a) La résolution 72/279 de l'Assemblée générale préconise une approche différente qui rendrait le système des Nations Unies pour le développement efficient, efficace, transparent et responsable à tous les niveaux et en particulier sur le terrain ;

b) Les organismes du système des Nations Unies pour le développement doivent viser une action unifiée fondée sur un cadre commun et réexaminer leurs rôles respectifs au sein d'un système remanié des coordonnateurs résidents ;

c) Les Conseils d'administration doivent améliorer leurs méthodes de travail ainsi que l'efficacité et la transparence de leurs structures de gouvernance afin de porter la réforme ;

d) La réunion commune des Conseils d'administration pourrait servir de forum central permettant aux organisations de rendre des comptes sur leur action collective en vue de la mise en œuvre des dispositions du chapitre commun ;

e) Les organisations doivent promouvoir une approche cohérente et intégrée de la mise en œuvre des ODD et du lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix ;

f) Les orientations des États membres destinées au système des Nations Unies pour le développement et leur collaboration avec celui-ci doivent reposer sur une approche multipartite, incluant la société civile et le secteur privé, afin d'assurer la réalisation des ODD et de mener la réforme des Nations Unies ;

g) Les Nations Unies doivent fournir des incitations institutionnelles plus fortes aux organisations afin qu'elles se concentrent sur la prévention, plutôt que sur une approche réactive de l'action humanitaire, plus onéreuse ;

h) Il est important d'assurer une transition fluide vers un système des coordonnateurs résidents déconnecté du PNUD afin de ne pas gêner la mise en œuvre du Programme 2030 ;

i) Les pactes de financement pluriannuels de donateurs sont la meilleure façon d'assurer la fourniture constante et durable d'une aide au développement des Nations Unies en vue d'atteindre les ODD ;

j) Le chapitre commun figurant dans les nouveaux plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU Femmes est un excellent outil pour mener la réforme au niveau du terrain, pour réduire les doublons et assurer des services d'appui communs, et sert d'épreuve décisive pour la coordination sur le terrain ;

k) La technologie et l'innovation sont essentielles à la réalisation des ODD ; il est donc primordial de combler l'écart technologique entre les pays développés et ceux en développement lors de la fourniture de l'aide ;

l) Le suivi, l'évaluation et l'établissement de comptes rendus doivent jouer un rôle central, non seulement pour évaluer l'action par rapport aux ODD, mais aussi pour mesurer la cohérence des Nations Unies à l'échelle du système ;

m) Faire le point et exploiter l'expérience MAPS au sein d'un contexte d'intervention coordonnée des Nations Unies comme celui du Soudan peut servir de modèle pour d'autres pays concernant la responsabilisation et les enseignements tirés ;

n) L'aide au développement doit être fondée sur les priorités nationales et adaptée au contexte du pays, conformément au principe d'appropriation nationale et à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

20. En réponse, l'ancienne Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire des Nations Unies au Soudan relève que les conditions de mise en œuvre de la nouvelle méthode de travail dépendent des contextes locaux. Il importe que l'aide soit adaptée et souple pour refléter la fluidité des structures de l'action humanitaire et du développement, et que le financement pluriannuel assure les plus importantes retombées possibles. Bien que les équipes de pays, comme celle du Soudan, disposent de la capacité nécessaire pour mener à bien leur travail, l'arrêt progressif du financement après une urgence a souvent un effet invalidant. La souplesse entre action humanitaire et développement est donc essentielle. Il est possible d'utiliser le PNUAD comme seul outil de programmation, du moment que le cadre est détaillé, qu'il inclut un cadre de responsabilisation, et que des fonds appropriés sont alloués.

21. L'Administrateur du PNUD insiste sur le fait que le système remanié des coordonnateurs résidents devrait jouer un rôle central dans la détermination de la réussite systémique du programme de réforme. La nouvelle génération de PNUAD et le chapitre commun fournissent les principaux outils de mesure, de suivi et d'évaluation des résultats et d'établissement de rapports connexes. De même, la stratégie MAPS est un outil qui unifie le système des Nations Unies. Cependant, les mesures incitatives doivent être alignées en matière de gouvernance, de financement et d'activités, par le biais d'un pacte reposant sur la responsabilité mutuelle entre le pays de programme, les gouvernements donateurs et les Nations Unies. Bien qu'il soit essentiel de mesurer la réussite – celle du chapitre commun, par exemple –, il est important de mesurer les résultats et non les chiffres, la satisfaction des clients et non la qualité des comptes rendus. L'Administrateur du PNUD appelle les États membres à travailler conjointement avec les organes des Nations Unies afin de déterminer une méthode de mesure des résultats véritablement probants. Le financement, qui joue un rôle essentiel dans cette entreprise, dépend moins des montants quantitatifs que de la façon dont le système de développement est financé.

22. La Directrice générale de l'UNICEF répète l'importance d'un financement pluriannuel souple et la préparation du système des Nations Unies pour le développement à démontrer, par le biais des résultats, comment le modèle de financement a été le plus efficace. Les organisations ont aligné leurs descriptifs de programme de pays (CPD) sur le PNUAD ; à ce titre, des orientations du Conseil d'administration portant sur la manière d'améliorer les CPD seraient les bienvenues. Le chapitre commun est certes un excellent outil de coordination, mais sa réussite dépend de la façon dont le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU Femmes se coordonnent avec d'autres organismes des Nations Unies. Il est important de gérer et de coordonner la division des compétences entre les acteurs de l'action humanitaire et du développement afin de s'assurer que les bonnes capacités sont disponibles aux bons endroits, notamment pour les services ciblés.

23. La Directrice exécutive du FNUAP qualifie le lien existant entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix d'élément essentiel pour harmoniser les 17 ODD, et ainsi renforcer les domaines de progrès et garantir l'intégration des préoccupations des jeunes. Les stratégies des Nations Unies relatives aux jeunes s'appuient sur des données et sur la préparation des gouvernements à mettre à profit le dividende démographique, ainsi que sur le Pacte mondial pour les jeunes dans l'action humanitaire ; ce dernier sert de vecteur principal pour s'assurer qu'aucun jeune n'est laissé de côté. Un financement pluriannuel souple est essentiel pour atteindre les ODD et mesurer leur impact. La réussite passe par la clarté et une direction à tous les niveaux, en particulier pour mener la réforme et établir le système remanié des coordonnateurs résidents.

24. Le Vice-directeur exécutif du PAM note que le Soudan constitue un excellent terrain d'essai pour l'ensemble que forment l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, mais que l'obtention de financements demeure un défi considérable. Des fonds de développement injectés au bon endroit pourraient permettre de se passer de futurs programmes de consolidation de la paix et d'action humanitaire. L'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix représentent donc non seulement un défi pour les donateurs, mais aussi un enjeu de mise en œuvre, car ces partenaires doivent travailler ensemble pour trouver une solution. Bien que le PAM ne soit pas partie au chapitre commun, il en respecte l'esprit sur le terrain. À terme, les PNUAD pourraient conduire au remplacement des CPD des organisations individuelles, cependant ceux de la génération actuelle ne le permettent pas encore.

25. La Directrice exécutive d'ONU Femmes met en lumière les préparations effectuées par ONU Femmes pour collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies au niveau des pays, en vue d'établir des locaux et des services d'appui communs, et de programmer des activités axées sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. ONU Femmes travaille de manière collaborative par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et de l'Initiative commune de l'Union européenne et des Nations Unies en la matière. L'organisation travaille avec le gouvernement du Soudan en vue de mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et d'élaborer un plan d'action national, dont l'application dépend d'une coordination à l'échelle du système et entre les partenaires.

26. La Directrice exécutive de l'UNOPS, faisant la synthèse des principaux points de la discussion, souligne le fait que la réussite de la réalisation et de la mise en œuvre des ODD nécessite des mesures incitatives qui récompensent la collaboration des organisations du système des Nations Unies pour le développement. Il convient de trouver de nouvelles méthodes de travail au niveau du terrain avec le secteur privé, la société civile et les Nations Unies, sous l'égide d'une direction et d'une appropriation

des gouvernements nationaux, en vue d'une réforme effective. Il incombe certes aux différentes organisations de sortir des sentiers battus, mais les résultats seront bénéfiques pour tous.

27. Pour clôturer la session, le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS remercie les délégations et les représentants des six organismes des Nations Unies pour leur participation à la session du matin de la réunion commune.

B. Réflexion sur les méthodes de travail des Conseils d'administration

28. En adoptant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système, de réduire les doublons et de développer des synergies entre les organes de gouvernance des entités du système des Nations Unies pour le développement. À cet égard, l'Assemblée générale charge expressément les Bureaux des Conseils d'administration d'ouvrir un dialogue concernant l'amélioration des méthodes de travail des réunions communes des Conseils d'administration, afin qu'elles deviennent une plateforme d'échange sur les questions aux impacts transversaux tout en améliorant la qualité, l'efficacité et la transparence des organes de gouvernance pour assurer la mise en œuvre rapide de l'examen quadriennal complet.

29. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises afin de rationaliser les méthodes de travail des Conseils d'administration – un plus grand nombre de réunions d'information et de consultations officielles, y compris davantage de réunions d'information communes entre les entités ; des discussions informelles entre la direction des entités du système des Nations Unies pour le développement et les États membres ; des réunions plus fréquentes des Bureaux ; et l'inclusion d'un chapitre commun dans les nouveaux plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU Femmes pour 2018-2021³ – mais des améliorations sont encore possibles.

30. En réponse à l'examen quadriennal complet, les présidents des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM ont lancé des discussions sur les méthodes de travail des Conseils d'administration en 2017. Il en a résulté un document interne rédigé par les présidents, publié en 2017, intitulé « Discussion Note on Executive Board Working Methods » (Document sur les méthodes de travail du Conseil d'administration pour discussion), qui a été distribué aux membres des quatre Conseils d'administration. Ce document interne sert de base aux discussions sur le sujet pendant la session du déjeuner (sujet 2) de la réunion commune des Conseils d'administration.

31. Le débat lors de la réunion commune vise à traiter des questions directement liées aux méthodes de travail des Conseils d'administration, notamment :

- a) Les Bureaux des Conseils d'administration : élection des membres ; durée des mandats ; transition de la vice-présidence à la présidence ;
- b) L'interaction entre les présidents des quatre Conseils d'administration ;
- c) Les sessions des Conseils d'administration ;

³ L'UNOPS et le PAM n'ont pas inclus de chapitre commun dans leurs derniers plans stratégiques, car leurs calendriers de préparation des plans stratégiques sont différents.

d) La collaboration entre les organismes des Nations Unies pour le développement et les États membres ;

e) La rationalisation des visites de terrain (cahiers des charges, nombre et fréquence des visites, choix des pays, niveau de participation) ;

f) La coordination interorganisations (y compris les réunions communes des Conseils d'administration).

32. Afin d'orienter les discussions, les délégués représentant environ 40 États membres sont répartis dans quatre groupes de travail subsidiaires. Il est ensuite demandé à chaque groupe d'examiner et de recenser des domaines potentiels d'amélioration des méthodes de travail des Conseils d'administration, en se concentrant sur six aspects généraux tirés du document interne de 2017 publié par les présidents : les Bureaux ; les sessions ; la conduite des débats ; la participation ; les visites de terrain ; et la coopération interorganisations (y compris les réunions communes).

33. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, qui préside la session, invite les modérateurs des quatre groupes à présenter les conclusions de leurs discussions sur les méthodes de travail des Conseils d'administration. Les quatre groupes présentent ensuite le résultat de leurs discussions, à partir duquel les conclusions suivantes sont tirées.

Résultat des discussions de groupe

Groupe 1 – modérateur : Royaume-Uni

34. Le groupe 1 s'est concentré sur le processus et propose une feuille de route établissant les mesures que les différents Conseils d'administration pourraient prendre au cours des trois prochaines sessions. Ces mesures sont les suivantes :

35. Lors de la session annuelle de 2018, les quatre Conseils d'administration pourraient faire référence à la nécessité d'améliorer les méthodes de travail par le biais d'une décision officielle commune (pour adoption par chaque Conseil d'administration), demandant aux secrétariats des quatre Conseils d'administration d'apporter conjointement aux membres desdits Conseils une réponse au document interne des présidents élaboré fin 2017. Cela permettrait de poursuivre et de faire avancer la conversation entre les membres des Conseils d'administration et leurs secrétariats sur les méthodes de travail des Conseils d'administration.

36. Lors de la deuxième session ordinaire de 2018, une fois informés de la réponse commune des secrétariats des Conseils d'administration au document interne des présidents, les différents Conseils d'administration pourraient nommer des facilitateurs représentant les Bureaux des Conseils, qui défendraient les considérations des États membres lors d'une prochaine phase de discussion, s'appuyant sur la réponse commune des secrétariats au document interne des présidents.

37. Lors de la première session ordinaire de 2019, une fois ce processus de facilitation mis en place, les Conseils d'administration pourraient poursuivre la discussion en vue d'élaborer et d'arrêter une décision officielle sur l'amélioration des méthodes de travail. Le contenu de la décision commune nécessiterait des discussions approfondies, mais se concentrerait sur des questions communes auxquelles les différents Conseils d'administration pourraient répondre conjointement, tandis que la feuille de route proposée pourrait répondre à des questions systémiques clés communes. Cependant, elle n'empêcherait pas les Conseils d'administration individuels de procéder à des ajustements verticaux et d'en discuter avec leurs Bureaux et secrétariats.

38. Concernant la réunion commune des Conseils d'administration, le modérateur du groupe note que des points de vue divergents ont émergé sur la question de savoir si cette réunion devrait être un organe décisionnel, mais les membres du groupe ont convenu, sur le fond, que la réunion commune pourrait être améliorée si elle traitait des questions transversales clés, telles que l'exploitation et les abus sexuels, et le recouvrement des coûts.

Groupe 2 – modérateur : République de Corée

39. Le groupe 2 a axé ses discussions sur trois questions : a) la planification de la succession et la taille du Bureau ; b) l'inclusion ; et c) le nombre de visites de terrain annuelles.

40. Planification de la succession. Le groupe 2 suggère : a) que les membres du Bureau soient choisis de manière anticipée pour chaque Conseil d'administration, ce qui permettrait d'organiser deux ou trois réunions entre les bureaux sortants et entrants ; et b) que les vice-présidents deviennent présidents du Bureau de l'année suivante. Le groupe n'approuve pas la proposition visant à ce que les Bureaux soient composés de deux membres de chaque groupe régional, avec un roulement annuel de l'un des membres, ce qui ne serait pas pratique pour les missions gouvernementales plus petites.

41. Inclusion. Le groupe suggère : a) de recenser et de promouvoir des mesures visant à accroître la participation des membres des Conseils et l'inclusion d'observateurs lors des réunions communes des Conseils d'administration ; b) d'étendre la portée et la fréquence des réunions d'information et des consultations officieuses tenues avant les sessions du Conseil sur des sujets importants ; et c) de déterminer des manières de promouvoir la participation des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des acteurs privés aux réunions communes des Conseils d'administration.

42. Visites de terrain. Bien qu'utiles pour en savoir plus sur l'aide des Nations Unies au niveau des pays, les visites de terrain sont laborieuses à préparer et coûteuses, et, étant donné l'aisance avec laquelle il est possible de recourir aux technologies de l'information et de la communication, il n'est pas pratique d'en réaliser plus que nécessaire. La présence de grandes délégations lors des visites de terrain communes peut également être intrusive ; les Conseils d'administration devraient s'assurer qu'ils voyagent de manière responsable. Le groupe suggère de diviser les délégations en visite sur le terrain en sous-groupes, afin qu'elles puissent se renseigner sur différents aspects des conditions dans le pays et de l'aide des Nations Unies. Les visites devraient se limiter à une visite de terrain commune et une visite individuelle de chaque Bureau par an. Le groupe met en garde contre l'utilisation des visites de terrain pour mettre en scène les réussites de l'organisation, notant que les membres des Conseils d'administration doivent constater les difficultés afin de pouvoir y remédier. Il propose que les programmes des visites de terrain soient dirigés par les Bureaux (et non par les organisations), et d'équilibrer la participation de haut niveau et la participation d'experts, afin que les aspects aussi bien politiques que techniques puissent être rapportés aux Conseils d'administration.

Groupe 3 – modérateur : Maurice

43. Le groupe 3 s'est intéressé à des questions portant sur : les Bureaux ; les sessions ; la participation ; les visites de terrain ; et la réunion commune des Conseils d'administration.

44. Bureaux. Le groupe suggère : a) d'améliorer la transparence des activités des Bureaux, notant que les discussions de ces derniers ne sont pas adéquatement relayées

aux membres des groupes régionaux ; b) d'harmoniser les procédures des différents Bureaux, en particulier en matière d'organisation, afin qu'ils puissent se réunir et établir des rapports de façon similaire ; c) de débattre d'un possible rallongement de la durée des mandats des membres des Bureaux appartenant à des groupes régionaux, afin qu'ils puissent débattre au sein de leurs propres conseils d'administration ; et d) d'améliorer la communication entre les différents Bureaux, en utilisant au maximum les technologies de l'information et de la communication.

45. Sessions. Le groupe suggère : a) d'assurer la diffusion opportune des documents, en remédiant systématiquement à tous les goulots d'étranglement ; b) d'indiquer sur les sites Internet des secrétariats des Conseils d'administration quels documents ont été récemment mis en ligne ; c) d'inclure les observateurs dans les listes de diffusion ; d) d'espacer davantage la session annuelle et la deuxième session ordinaire ; et e) d'organiser les réunions officielles principalement au siège des Nations Unies afin de faciliter la participation des missions gouvernementales.

46. Participation. Le groupe souligne la faible participation des États membres aux réunions communes des Conseils d'administration et suggère d'étudier des manières d'en améliorer l'attractivité et le fond, afin de promouvoir une plus grande participation.

47. Visites de terrain. Le groupe : a) met en garde contre l'utilisation des visites de terrain pour mettre en scène les réussites des organisations, notant que les membres des Conseils d'administration doivent aussi comprendre les difficultés rencontrées par le système des Nations Unies sur le terrain, afin que les Conseils puissent apprécier de manière plus globale le travail des Nations Unies et remédier aux lacunes sous-jacentes ou structurelles qui entravent l'efficacité et l'efficience du travail du système des Nations Unies sur le terrain ; b) suggère que les programmes des visites de terrain soient dirigés par les Bureaux (et non par les organisations), et de donner davantage de temps aux Bureaux pour débattre des questions soulevées par les visites de terrain ; c) propose de limiter les visites de terrain à une visite des Conseils individuels et une visite commune par an ; et d) suggère d'équilibrer la participation de haut niveau et la participation d'experts, afin de mieux associer les aspects politiques et techniques des activités.

48. Réunion commune des Conseils d'administration. Le groupe propose que les questions communes suivantes soient examinées lors des prochaines réunions communes des Conseils d'administration : a) l'audit ; b) l'éthique ; c) le recouvrement des coûts ; et d) les sujets liés au chapitre commun figurant dans les plans stratégiques des organisations. Il suggère également que les organisations soumettent un rapport annuel concernant l'état de la mise en œuvre du chapitre commun lors de la réunion commune. Le groupe estime que, bien que la transformation de la réunion commune en organe décisionnel serait optimale pour un certain nombre de questions, il est convenu que cette proposition devrait être examinée plus en détail, et nécessiterait des discussions plus larges, inclusives et participatives concernant plusieurs aspects, notamment les procédures, avant toute décision. Cependant, le groupe pense que les Conseils d'administration devraient entretemps être encouragés à tenir des réunions d'information et des réunions et des discussions officielles communes plus fréquentes, qui nécessitent toutes une coopération interorganisations et intersecrétariats.

Groupe 4 – modérateur : Norvège

49. Le groupe 4 partage les opinions exprimées par le groupe 3 et ajoute les observations suivantes :

50. Bureaux. Le groupe déclare que : a) les Bureaux doivent diriger davantage d'initiatives afin d'être plus pertinents et efficaces, tandis que les secrétariats ne devraient pas être impliqués dans les discussions politiques et de fond ; b) les États membres ont pour responsabilité de représenter leurs groupes régionaux afin que les informations au niveau des Bureaux puissent être relayées à ces groupes régionaux, garantissant ainsi une plus grande inclusion.

51. Sessions. Le groupe : a) recommande que les Conseils d'administration limitent le nombre et la longueur des déclarations officielles en recentrant les déclarations nationales lors de la session annuelle (en prenant le Conseil d'administration du PAM pour modèle, en particulier concernant son utilisation des tables rondes et leur disposition physique, comme moyen de faciliter l'interaction) ; b) notant que les présentations des CPD prennent trop de temps et que le suivi devrait se faire au niveau national, le groupe suggère que les CPD soient publiés en ligne à l'avance et que les approbations soient faites selon une procédure d'approbation tacite ; et c) soulève la possibilité d'organiser une session sur les CPD en marge de la deuxième session ordinaire, ou éventuellement d'inviter les organismes et les pays à assister à une session spéciale séparée lors de laquelle les CPD seraient examinés et approuvés, ce qui permettrait des discussions qualitatives sur des questions de fond.

52. Visites de terrain. Le groupe prend note de la valeur et de l'utilité des visites de terrain, mais est d'avis qu'elles sont trop nombreuses et que les Conseils d'administration devraient chercher à les rendre plus efficaces et pertinentes. Les grandes délégations peuvent parfois être intrusives et il convient de s'assurer que les visites sont entreprises de manière appropriée au contexte. Le groupe suggère également d'institutionnaliser la pratique consistant à diviser les délégations en sous-groupes, afin qu'elles soient mieux à même de se renseigner sur les différents aspects des conditions dans le pays hôte et du soutien fourni par les Nations Unies.

53. Réunion commune des Conseils d'administration. Le groupe suggère d'augmenter le nombre de rapports communs et de discussions de fond communes, et de donner à la réunion commune des Conseils d'administration l'autorité législative nécessaire pour adopter des décisions relatives aux processus communs, aux évaluations communes, aux rapports d'audit communs, et au suivi commun des questions transversales, telles que l'exploitation et les abus sexuels.

Point de vue du PAM – présenté par le Président du Conseil d'administration du PAM

54. Le Président du Conseil d'administration du PAM salue la publication du document interne des présidents, notant qu'il a été partagé avec les organes de gouvernance des deux autres organisations basées à Rome, la FAO et le FIDA, qui envisagent de s'en servir comme référence pour évaluer leurs propres méthodes de travail. Il souligne que, dans de nombreux domaines des méthodes de travail, le PAM a déjà bien avancé dans leur mise en application. Le Conseil d'administration du PAM considère les réunions communes des Conseils d'administration comme une excellente occasion de discuter des domaines d'intérêt communs entre les organes de gouvernance des organismes des Nations Unies, mais ces réunions communes ne devraient pas disposer d'une autorité décisionnelle ; elles ne devraient pas devenir un autre organe de gouvernance. Le Président du Conseil d'administration du PAM souligne le fait que, d'un point de vue institutionnel, les deux lignes de compte rendu au Conseil économique et social des Nations Unies et à la FAO nécessiteraient l'approbation des deux organes législatifs pour permettre toute révision substantielle du statut et des règlements régissant le Conseil d'administration du PAM en vue d'octroyer des pouvoirs décisionnels à la réunion commune des Conseils d'administration.

55. Il note également que :

a) La tenue de réunions communes des Conseils d'administration et de réunions d'information communes plus fréquentes serait une bonne idée, mais que les membres du Conseil d'administration du PAM rencontrent des difficultés pour y assister en raison de la distance géographique ; il importe donc que le Conseil d'administration du PAM reçoive des résumés détaillés de ces réunions communes ;

b) Le PAM maintiendra sa pratique arrêtée actuelle d'une visite de terrain commune et d'une visite de terrain individuelle par an ; ce point n'est donc pas un problème pour le PAM ;

c) De même, le Bureau du Conseil d'administration du PAM dispose déjà d'un processus de passation entre les Bureaux sortants et entrants ; ce point n'est donc pas non plus un problème pour le PAM ;

d) La limitation de la longueur des documents présentés et des allocutions des responsables des organismes des Nations Unies lors de la réunion commune garantirait davantage d'efficacité et d'efficience ;

e) L'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels pourraient être un bon exemple de question transversale sur laquelle des informations pourraient être comparées et partagées lors des futures réunions communes ;

f) Les propositions d'élection anticipée des membres des Bureaux et de prolongation de leurs mandats nécessitent de plus amples discussions et une évaluation rigoureuse de toutes les répercussions attendues ;

g) Les membres du Conseil d'administration du PAM partagent l'objectif consistant à améliorer l'équilibre entre les genres et les zones géographiques, aussi bien au sein du Conseil que du Bureau, mais considèrent qu'il sera difficile d'y parvenir.

Conclusion – convergence des opinions

56. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, qui préside la session du déjeuner, résume les domaines où une convergence claire se dessine dans les discussions entre chacun des quatre groupes de travail, constituant une base de questions communes concernant les méthodes de travail des Conseils d'administration.

57. Une convergence des opinions est relevée dans les domaines suivants :

a) *Bureaux*. Mettre les documents liés à chaque Conseil et à chaque Bureau à disposition d'un public plus large, afin de favoriser une plus grande transparence concernant le travail du Conseil d'administration ;

b) *Sessions*. Favoriser un plus haut degré de transparence dans les réunions des Bureaux et des Conseils d'administration, et déterminer de nouvelles manières innovantes de tenir les membres des groupes régionaux informés des activités des Bureaux ;

c) *Participation*. Encourager la participation des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur privé aux futures réunions communes des Conseils d'administration ;

d) *Visites de terrain*. Limiter le nombre de visites de terrain à une visite commune et une visite des Conseils individuels ; promouvoir un niveau plus élevé de participation aux visites de terrain ; et parvenir à un meilleur équilibre entre la participation de haut niveau et la participation d'experts.

e) *Réunion commune des Conseils d'administration.* Mettre à profit la réunion commune des Conseils d'administration pour discuter de sujets d'intérêt commun à tous les Conseils, notamment des rapports sur i) l'état de la mise en œuvre du chapitre commun figurant dans les plans stratégiques respectifs ; ii) l'audit, l'évaluation de l'éthique ; iii) la stratégie relative au genre ; et iv) l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

58. Dans ses remarques de clôture, le Président note que ces questions convergentes pourraient former la base d'une feuille de route afin d'élaborer des recommandations visant à améliorer les méthodes de travail des Conseils d'administration. Un résumé des discussions de la réunion commune sur les méthodes de travail des Conseils d'administration sera transmis à tous les Conseils et à leurs secrétariats respectifs, afin de coordonner de futures discussions, en vue de faire progresser la mise en œuvre du mandat de l'examen quadriennal complet concernant les méthodes de travail des Conseils d'administration. Le Président clôture la session en remerciant les délégations pour leur participation active et la richesse des échanges.

C. Surmonter les inégalités au sein des pays et d'un pays à l'autre, notamment l'inégalité des sexes, pour réaliser les ODD – atteindre en priorité les plus pauvres et les plus vulnérables

59. Le Président du Conseil d'administration du PAM, qui préside la session de l'après-midi, souhaite aux autres présidents des Conseils d'administration, aux directeurs des six organismes des Nations Unies, aux orateurs invités et aux membres des Conseils d'administration la bienvenue à la discussion interactive sur les possibilités et les défis liés à la lutte contre les inégalités en vue d'atteindre les ODD et de déterminer les mesures critiques nécessaires à cette fin.

60. La Directrice exécutive du FNUAP rappelle que les inégalités façonnent les sociétés et privent les personnes de possibilités, entravent l'exercice de leurs droits et retardent les progrès sociaux et économiques. Malgré les progrès, les inégalités de richesse et de revenus persistent au sein des pays et d'un pays à l'autre, et la richesse mondiale est de plus en plus concentrée entre les mains d'une minorité de plus en plus petite. Bien que la part globale des personnes vivant dans l'extrême pauvreté ait baissé, ce n'est pas le cas dans les pays les plus pauvres, en grande partie à cause de la croissance démographique, trop peu de personnes ayant bénéficié des progrès mondiaux. Les groupes marginalisés, en particulier les femmes et les filles, y compris les adolescentes, sont les plus durement touchés par les inégalités. Le programme d'action de la CIPD et le Programme 2030 concordent en ce qui concerne leur approche de la nature multidimensionnelle et intersectionnelle des inégalités, contre lesquelles on ne peut lutter efficacement que par des efforts coordonnés du système des Nations Unies tout entier. Il est essentiel d'en apprendre plus sur les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables, et de s'assurer qu'elles ne sont pas laissées de côté. De meilleures données démographiques aident à ventiler les besoins et les inégalités, et fournissent au grand public un moyen de demander des comptes aux dirigeants. La lutte contre les inégalités signifie aussi lever les divers obstacles négatifs (sociaux, culturels, politiques et juridiques) qui conduisent à l'enracinement des inégalités et à la perpétuation de rapports de force inégaux.

61. La Directrice exécutive d'ONU Femmes se fait l'écho de cette évaluation, notant que les inégalités se recourent et qu'elles sont omniprésentes au sein des pays et d'un pays à l'autre, qu'elles empêchent la progression sociale des personnes, qu'elles ont des conséquences économiques et environnementales pour les communautés, qu'elles pervertissent les systèmes démocratiques, qu'elles alimentent les conflits et créent un obstacle à la réalisation des droits humains. Les filles issues

des ménages les plus pauvres sont plus vulnérables que celles issues des ménages les plus riches. Cependant, ces inégalités ne sont ni inévitables ni irréversibles. ONU Femmes collabore étroitement avec toutes les parties prenantes, notamment les organisations du système des Nations Unies pour le développement, afin de faire évoluer les institutions, les politiques et les pratiques et ainsi obtenir des résultats concrets. ONU Femmes a conçu un système d'indicateurs pour déterminer la situation des femmes marginalisées, notamment au sein des populations réfugiées, pour prendre en charge les traumatismes et les états de choc, pour fournir des services de santé sexuelle et reproductive et des soins de santé, ainsi qu'une protection et une aide juridique. Une partie de ces efforts consiste à mobiliser les hommes et les garçons afin qu'ils deviennent des participants actifs dans la réponse à ces défis.

62. La cheffe du Service de la population et du développement du FNUAP modère la discussion interactive avec trois orateurs invités, qui est axée sur les sujets suivants relatifs à la réciprocité des différents types d'inégalités : a) les inégalités macroéconomiques entre les pays ; b) les normes sociales discriminatoires ; et c) le travail des Nations Unies en Amérique latine pour lutter contre ces inégalités. Elle dirige trois séries de questions adressées aux trois orateurs invités, axées sur les sujets suivants :

a) Comment les inégalités entravent la réalisation des droits humains ; le rôle des Nations Unies ; et les effets sur l'inégalité entre les sexes ;

b) La mesure dans laquelle l'élimination des normes sociales discriminatoires réduit les inégalités ; comment la responsabilisation accélère la réduction des inégalités et la réalisation du Programme 2030 ; et quels exemples de réussite vont au-delà de l'équité et de la prestation de services pour lutter contre les inégalités ;

c) Les principaux défis en matière de promotion de l'égalité en Amérique latine ; en quoi les Nations Unies peuvent changer le statu quo, notamment à la lumière du statut de pays à revenu intermédiaire de nombre des pays de la région.

63. En réponse à la première série de questions, la professeure des études sur les femmes et le genre de l'Université Rutgers et directrice du Center for Women's Global Leadership insiste sur le fait que la politique macroéconomique mondiale perçue sous l'angle des droits humains démontre que les personnes « laissées » de côté sont plutôt « poussées » sur le côté. Les ressources financières étant essentielles à l'accomplissement des droits humains, il est important de mettre en place une coordination internationale concernant les politiques économiques, un domaine dans lequel les Nations Unies doivent jouer un rôle actif.

64. La puissance politique et économique permet à certains pays de prendre des décisions économiques mondiales sans égard pour les autres pays, ce qui signifie que les rapports de force jouent un rôle fondamental. En utilisant le filtre des droits humains, l'on pourrait mettre en lumière les inégalités latentes du système économique mondial et rendre possible la conception d'un modèle économique plus équitable. De même, les politiques macroéconomiques perpétuent l'inégalité des sexes, car souvent biaisées en faveur des hommes. Ce phénomène est par exemple observable dans la façon dont ces politiques considèrent les soins non rémunérés traditionnellement dispensés par les femmes. La cible de l'ODD 10 consistant à réglementer les institutions financières donne aux Nations Unies un mandat et un outil pour se pencher sur le cadre réglementaire de la finance et s'attaquer aux causes profondes des inégalités.

65. En réponse à la deuxième série de questions, la professeure invitée de droit du centre de droit de l'Université de Georgetown et conseillère principale en santé mondiale et droits humains parle de la façon dont les personnes marginalisées, comme

les femmes pauvres et les adolescentes, sont touchées de manière disproportionnée en raison d'inégalités dans la couverture sanitaire et juridique. L'approche classique consiste à traiter cette question dans le cadre des ODD liés à la santé sexuelle et reproductive et à la planification familiale.

66. Cependant, en pratique, l'expérience montre que cette approche ne donne régulièrement pas satisfaction. Le premier enseignement qu'il faut en tirer est qu'il y a des conséquences imprévues graves pour les droits des personnes lorsque l'aide ne s'intéresse qu'aux indicateurs de couverture des services, ou tente de ne pas laisser les plus pauvres de côté en les ciblant avec des services, plutôt que de construire des systèmes qui protègent l'égalité et les droits. Le deuxième est que tous les individus recèlent une multitude d'histoires personnelles ; ces identités multiples doivent être prises en considération lors de la prescription de mesures correctives. Le troisième est que les ODD sont d'abord axés sur la « survie » et ensuite sur « l'épanouissement », mais qu'ils devraient plutôt se concentrer sur la « transformation » des conditions qui produisent systématiquement des inégalités.

67. Dans ces circonstances, la responsabilisation doit avoir pour finalité l'établissement de relations constructives concernant les droits des titulaires de droits et les obligations des responsables. Néanmoins, il est difficile de garantir une quelconque responsabilité avec l'approche utilisée pour les ODD, qui consiste à évaluer les financements alloués à l'aune des produits et des résultats. Pour être utile, la responsabilisation doit aller plus loin et se concentrer sur la détermination des données qui ne sont pas recueillies et des choses qui ne peuvent pas être quantifiées, qui sont importantes pour la transformation structurelle. Les mesures correctives doivent prendre en considération tous ces aspects.

68. En réponse à la troisième série de questions, le Coordonnateur résident des Nations Unies, Représentant résident du PNUD et Représentant résident du FNUAP en Équateur note que, malgré les progrès accomplis, l'Amérique latine reste la région du monde où les inégalités sont les plus prononcées, touchant quatre groupes en particulier : a) les peuples autochtones ; b) les populations d'ascendance africaine ; c) les femmes vivant en zone rurale ; et d) les personnes handicapées. Le premier défi consiste à trouver des manières de réduire durablement les inégalités. Le deuxième défi est que la lutte contre les inégalités est un enjeu politique nécessitant une volonté politique. Le troisième défi – centré sur les structures économiques de la région, qui reposent sur l'industrie extractive et l'utilisation de main-d'œuvre peu qualifiée – incarne deux paradoxes : a) les ressources créées par l'industrie servent à réaliser le Programme 2030 ; et b) les économies autochtones sont de fait des modèles de développement durable, contrairement aux structures économiques dominantes.

69. Il souligne le fait que l'influence des Nations Unies dans la région passe souvent inaperçue, car elle s'appuie sur une relation de confiance avec les gouvernements et prend la forme de conseils en matière de politiques, les gouvernements nationaux s'attribuant naturellement le mérite des résultats positifs. La contribution la plus visible des Nations Unies se trouve dans le domaine des interventions politiques, de la collecte de données et de la production de connaissances, et dans la réponse aux idées fausses en réaction aux violations des droits humains. Les Nations Unies ont pour responsabilité d'être la voix de ceux qui ne sont pas entendus et de viser une plus grande inclusion, notamment parmi leur propre personnel.

70. Les présidents des quatre Conseils d'administration, les directeurs des six organismes des Nations Unies et les membres des Conseils d'administration participent activement à la discussion tout au long de la session et font part d'un certain nombre d'observations sur la façon dont le système des Nations Unies pour le développement pourrait œuvrer de manière unitaire pour surmonter les inégalités et atteindre les ODD, notamment la nécessité :

- a) De combler le fossé entre les pays afin qu'aucun d'entre eux ne soit laissé de côté, en particulier les moins développés ;
- b) De rechercher des partenariats et des approches multidimensionnelles s'appuyant sur des données et des informations ventilées afin de cibler les plus marginalisés ;
- c) D'élargir les programmes portant sur la destruction du secteur informel, dont de nombreuses populations marginalisées dépendent pour leur subsistance ;
- d) D'explorer les partenariats public-privé pour lutter contre l'inégalité entre les sexes et démanteler les structures qui ne tiennent pas compte du genre dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la planification familiale ;
- e) D'utiliser la ventilation des données pour exposer la crise de la propriété des actifs (une petite minorité possédant la plupart des actifs du monde) et établir un système économique plus équitable ;
- f) De garantir un financement, une budgétisation et des politiques économiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, et remanier les structures sociales pour lutter contre le problème du travail non rémunéré des femmes ;
- g) De dispenser une éducation sexuelle complète faisant des hommes et des garçons une partie de la solution à l'inégalité entre les sexes ainsi qu'à l'exploitation et aux abus sexuels ;
- h) De se concentrer sur les jeunes et le développement de la petite enfance, en particulier en Afrique, au moyen de données ventilées, de la technologie et des histoires personnelles pour atteindre les plus marginalisés ;
- i) De reconnaître que les modèles de consommation des pays industrialisés ne sont pas durables et ne peuvent pas servir de modèle au développement durable.

71. En conclusion, le Directeur exécutif adjoint du PAM note que les exemples donnés pendant la session illustrent clairement le fait que les Nations Unies obtiennent leurs meilleurs résultats lorsque les organisations travaillent ensemble.

72. La Présidente du Conseil d'administration d'ONU Femmes remercie les délégations et les six organismes des Nations Unies pour leur participation à la réunion commune. Faisant la synthèse des principaux points, elle souligne la nécessité : a) de prendre en compte la nature multidimensionnelle des inégalités, qui se recoupe au sein des pays et d'un pays à l'autre ; b) de chercher des solutions multidimensionnelles pour lutter contre les inégalités interdépendantes ; c) d'adopter une approche axée sur les personnes ; d) de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et des inégalités ; e) d'établir des partenariats stratégiques avec différentes parties prenantes ; e) de garantir la responsabilisation de toutes les parties prenantes et l'inclusion ; et f) de viser une plus grande mobilisation des ressources. Elle souligne le fait que, dans le Programme 2030, les États membres se sont engagés à lutter contre les inégalités, ce qui nécessite une coordination du système des Nations Unies pour le développement dans le domaine afin de déconstruire les structures et les politiques ne tenant pas compte du genre. La réforme des Nations Unies n'aura de sens que si elle se traduit par des changements concrets dans la vie des populations, en particulier les plus pauvres et les plus marginalisées.

